This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

179
.M112
1868

A 449751

SE TAIRE E FAIRE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
MABLY
DES DROITS ET DES DEVOIRS
DU CITOYEN
PARIS
LIBRAIRIE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
1, rue Ballif, 1
25 centimes
Troisième édition. — Août 1867

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

COLLECTION DES MEILLEURS AUTEURS ANCIENS ET MODERNES

A25A

MABLY, Gabriel Bonnot de

DES

DROITS ET DES DEVOIRS DU CITOYEN

PARIS

BUREAUX DE LA PUBLICATION

1, RUE BAILLIF, 1

DEUXIÈME ÉDITION — 1868

04-21-28.

221

DES

DROITS ET DES DEVOIRS

DU CITOYEN

LETTRE PREMIÈRE

A quelle occasion ont été tenus les entretiens dont on rend compte dans cet ouvrage. — Premier entretien. — Réflexions générales sur la soumission que le citoyen doit au gouvernement sous lequel il vit.

Que faites-vous à Paris, Monsieur, tandis qu'on vous désire ici? Eh quoi! toujours des affaires? Que cette chaîne doit vous paraître pesante! Puisque vous ne pouvez la rompre, je veux du moins essayer de vous consoler en vous rendant compte de quelques entretiens que j'ai avec milord Stanhope. Nous le possédons depuis deux jours dans cette retraite délicieuse, où la liberté et la philosophie se sont réunies. Vous savez quelle est ma réputation dans la connaissance des jardins de Marly; ainsi j'ai été chargé d'en faire les honneurs à milord, et ce que je regardais d'abord comme une corvée, je le regarde à présent comme une faveur singulière de la fortune. Je croyais

m'être aperçu que milord Stanhope est peu jaloux de nos grâces françaises, et je lui savais mauvais gré de ne pas faire le moindre effort pour tâcher de nous copier. Sa politesse est noble et vraie ; n'importe ; je ne manque pas de la prendre pour de l'orgueil anglais. Me voilà donc érigé, par dépit, en champion de la nation. Pour nous venger, je veux obliger milord à tout admirer en France ; et, pour dégrader le parc Saint-James et les jardins de Windsor, dont je le crois fort occupé, je me fais un plaisir malin de lui faire remarquer en détail toutes les beautés du *petit parc* de Marly.

« Convenez, Milord, lui dis-je en nous trouvant sur la terrasse de l'Abreuvoir, après avoir parcouru lentement les bosquets, qu'il n'est point au monde de décoration plus riante que celle que présentent ces jardins. Les grands artistes savent quelquefois réaliser les idées fantastiques des conteurs de féeries. Que d'art il a fallu pour découper ces montagnes, qui forment de tout côté un vaste amphithéâtre où l'œil se repose avec volupté ! L'eau de ces bassins et de ces cascades est puisée dans la Seine, qui coule à soixante toises au-dessous de nos pieds. Que de richesses prodiguées, et, cependant, employées avec assez d'élégance pour ne point fatiguer par leur profusion ! Je ne crois pas que, dans le reste de l'univers, il y ait quelque habitation royale qui vaille cette simple guinguette du roi.— Vous avez raison, me répondit milord en souriant ; je vous réponds de l'Angleterre : nos pères, un peu grossiers, y ont mis bon ordre ; mais je crains bien, continua-t-il en prenant un air plus sérieux, que notre corruption n'élève enfin à nos princes des palais aussi agréables et plus superbes que les vôtres. »

Honteux, à ces mots, de ma petite vanité, je

commençais, Monsieur, à me douter que je pourrais bien avoir tort, et j'en fus bientôt pleinement convaincu. « En traversant vos provinces, me dit milord, j'ai deviné tout ce que je trouverais ici. Dans un pays naturellement fertile, habité par des hommes actifs et industrieux, j'ai vu des terres en friche, des paysans pâles, tristes et à moitié nus, et des cabanes à peine couvertes de chaume : que pouvais-je en conclure ? que je verrais ailleurs un luxe scandaleux et des guinguettes plus riches que ne doit l'être le palais d'un roi juste et père de ses peuples. Si les choses en elles-mêmes les plus simples, poursuivit-il, n'étaient pas souvent une énigme pour des étrangers toujours peu instruits, je croirais entrevoir quelque sorte de contradiction entre les plaintes que vous arrachait hier au soir la situation fâcheuse de vos finances et du peuple, et les éloges que vous prodiguez ce matin aux dépenses inutiles, et peut-être pernicieuses, de votre gouvernement.

— Milord, lui répondis-je avec un embarras dont je me sais gré, vous n'avez, sans doute, que trop raison ; et ce que vous venez de me dire est un trait de lumière qui dissipe en un moment tous mes préjugés. Au lieu d'éloges, je devais vous faire des excuses pour les merveilles que je vous montre. La gloire que vous tirez de l'abondance où vit votre peuple est aussi raisonnable que notre vanité est ridicule à nous complaire dans une magnificence superflue, dont nous payons les frais de notre nécessaire. Je me le tiens pour dit : je serai désormais plus circonspect. Ma philosophie va jusqu'à savoir que des lois qui tempèrent l'autorité du prince, pour laisser aux sujets la jouissance de leur fortune et de leur travail, sont préférables à de beaux jardins. Jouissez d'un bonheur qui n'est pas fait pour nous, et

que nous admirons sans l'envier. Tandis que vous vous tourmentez pour conserver votre liberté, n'y a-t-il pas une sorte de sagesse à s'étourdir sur sa situation quand on ne peut pas la changer? Nous autres Français, nous avons été libres, comme vous l'êtes aujourd'hui en Angleterre; nous avions des états, qui n'ont jamais fait aucun bien; la mode en est passée avec celle des vertugadins et des collets montés; nos pères ont vendu, donné et laissé détruire leur liberté; à force de la regretter, nous ne la rappellerions pas. Le monde se conduit par des révolutions continuelles : nous sommes parvenus au point d'obéissance où vous parviendrez à votre tour. Nous nous laissons aller tout bonnement à la fatalité qui gouverne les choses humaines; Que nous servirait de regimber contre le joug? Nous en sentirions davantage le poids: en effarouchant notre maître, nous rendrions son gouvernement plus dur. Peut-être que la bonne philosophie consiste moins à raisonner sur les inconvénients de sa situation qu'à s'y accoutumer; il faut s'étourdir, tâcher de trouver tout bon, et s'exercer à la patience, qui rend enfin tout supportable, et tous les états de la vie à peu près égaux. »

Je croyais avoir dit des merveilles, Monsieur, mais point du tout; milord Stanhope fut très mécontent de ma philosophie. A travers toutes les enveloppes de politesse sous lesquelles il se cachait à moitié, je découvris sans peine que cette sagesse dont je lui faisais l'éloge n'était qu'une lâche et paresseuse pusillanimité que quelques voluptueux avaient tournée en système, que les sots avaient adoptée par sottise, les fripons par friponnerie et les polteons par poltronnerie. « Pardonnez-moi, me dit milord, la vivacité avec laquelle je m'exprime; les mots de liberté et d'esclavage

ne me laissent jamais de sang-froid. Quand je n'aurais aucune idée des liens qui unissent tous les peuples, quand je ne saurais pas que je dois leur vouloir du bien à tous; je désirerais, par amour pour ma patrie, qu'ils fussent heureux, car leur bonheur donnerait sans doute à mes compatriotes une émulation utile. Comme nous adoptons les vices des étrangers, nous en adopterions sans doute aussi quelques vertus. Par une suite du commerce qui unit et lie aujourd'hui tous les peuples, les vices d'une nation doivent infecter ses voisins. Pourrais-je donc voir sans émotion les progrès du despotisme qui fait presque oublier dans toute l'Europe le principe, l'objet et la fin de la société? Quand l'homme, ignorant qu'il a des droits et des devoirs en qualité de citoyen, se dégrade jusqu'à chercher des raisons pour se prouver qu'il doit être esclave, et qu'il doit chérir ses fers, je crains que cet exemple contagieux ne prépare mon pays à la servitude; je crains qu'avec les richesses des étrangers, leurs passions molles ne viennent avilir notre caractère, et je croirais alors faire un crime que de cacher ou simplement de déguiser la vérité.

— J'en suis avide, Milord, lui répondis-je, et pardonnez notre inconsidération française qui nous fait dire et ce que nous pensons et ce que nous ne pensons pas, sans trop nous rendre compte de ce que nous disons. Quoi qu'il en soit, peut-être suis-je digne que vous me montriez cette vérité; mais je vous l'avouerai, vous venez de parler des droits et des devoirs du citoyen d'une manière qui me fait soupçonner, ou que je ne comprends pas bien les idées que vous attachez à ces mots, ou que je suis bien éloigné d'y attacher les mêmes idées. Permettez-moi de vous faire juge de mes pensées ou de mes visions : les voici :

» Je crois que les hommes sont sortis des mains de la nature parfaitement égaux, par conséquent sans droits les uns sur les autres, et parfaitement libres. Elle n'a point créé des rois, des magistrats, des sujets, des esclaves; cela est évident; et elle ne nous a dicté qu'une seule loi : c'est de travailler à nous rendre heureux. Tant que les hommes restèrent dans cette situation, leurs droits étaient aussi étendus que leurs devoirs étaient bornés. Tout appartenait à chacun d'eux; tout homme était une espèce de monarque qui avait droit à la monarchie universelle. A l'égard des devoirs, j'imagine que personne ne pouvait être coupable; puisque chaque homme ne devait rien encore qu'à lui-même, et qu'il était impossible qu'il n'obéît pas à la loi imposée par la nature, de se rendre heureux.

» La naissance de la société produisit une révolution singulière : l'homme, devenu citoyen, convint avec ses pareils de ne plus chercher son bonheur que suivant de certaines règles et qu'avec de certaines modifications; on se fit mille sacrifices de part et d'autre. En s'obligeant de respecter en autrui les droits qu'il voulait faire respecter en soi, le citoyen a mis sans doute des bornes étroites au pouvoir illimité qu'il avait comme homme. Mais ces conventions ne suffisaient pas pour affermir les fondements de la société naissante; le nouvel édifice devait s'écrouler si les lois n'étaient pas exécutées; il fallut donc créer des magistrats entre les mains de qui le citoyen renonça à son indépendance. Dès ce moment, Milord, l'homme ne me paraît plus qu'un roi détrôné; il a en quelque sorte changé de nature; et, pour juger de ses nouveaux devoirs dans cette nouvelle situation, il serait nécessaire de connaître les pactes qu'il a faits avec ses concitoyens, et surtout d'examiner les lois consti-

tutives du gouvernement; et c'est ce dernier rapport du citoyen à l'ordre public qui mérite une attention particulière.

» Ici, le peuple est lui-même son propre législateur; là, un sénat et des familles privilégiées possèdent la souveraineté, qui est ailleurs confiée tout entière à un seul homme. Le Code des nations offre le tableau le plus fidèle de la bizarrerie et des caprices de l'esprit humain; chaque contrée a sa morale, sa politique et ses lois différentes. Au milieu de ce chaos ténébreux, comment trouver des droits et des devoirs qui appartiennent effectivement à l'humanité? En vérité, milord, un Anglais a raison en Angleterre, un Français en France et un Allemand en Allemagne. J'ai parcouru Grotius, Hobbes, Wolf, Puffendorf: ils me disent tous qu'un citoyen se trouve lié par les lois de la société dont il est membre, et je le crois sans peine. Dire que ces lois ne sont pas la mesure des droits et des devoirs du citoyen, ce serait ruiner la société pour laquelle tous nos besoins, toutes nos passions et notre raison nous apprennent également que nous sommes faits, et sans laquelle il n'y a point de bonheur à espérer pour les hommes. »

Milord m'avait écouté, Monsieur, avec plus d'attention que je n'en méritais, et je m'en aperçus à la manière dont il me répondit. « Souffrez, me dit-il, que je ne sois pas tout à fait de votre avis. On se persuade trop aisément que les droits de l'homme fussent sans bornes avant l'établissement des sociétés, ou qu'il n'eût alors aucun devoir à remplir. Cette doctrine pourrait être vraie pour les premiers moments de la naissance du genre humain, en supposant que les premiers hommes, semblables à l'enfant qui vient de naître, fussent d'abord occupés à essayer, développer étudier et perfectionner l'usage de leurs sens, d'où

devaient naître leurs idées. N'étant, pour ainsi dire, encore que dans la classe des brutes, puisque leur raison ne les éclairait pas, ils obéissaient machinalement au sentiment du plaisir et de la douleur. Il n'y avait alors ni droits ni devoirs ; la morale n'était pas née pour ces automates, comme elle n'est point née pour les sauvages qui broutent dans les forêts, ou pour l'enfant qui se joue dans les bras de sa nourrice. Que nous importe cette situation? Elle n'est pas la nôtre, et n'a peut-être jamais existé.

» Mais dès que le sentiment répété du plaisir et de la douleur a gravé un certain nombre d'idées dans la mémoire ; quand les hommes, avec le secours de l'expérience, commencèrent à apercevoir des rapports entre les objets qui les environnent, quand ils purent réfléchir, comparer et raisonner, est-il vrai que leurs droits fussent sans bornes, et qu'ils ne connussent aucun devoir? Pourquoi cette raison naissante ne devrait-elle exercer aucune autorité sur des êtres qui commençaient à être raisonnables? Ce que nous appelons le juste et l'injuste, l'honnête et le déshonnête, le bon et le mauvais, tout cela avait-il besoin du secours des lois politiques pour leur paraître égal et arbitraire? Avant toutes les conventions civiles, la bonne foi était distinguée de la perfidie, et la cruauté de la bienfaisance, puisque l'homme était fait de manière qu'il devait éprouver un sentiment de plaisir et de douleur par les actions bienfaisantes ou cruelles de ses pareils, et par là doit se développer cet instinct moral qui honore notre nature.

» Faites attention, ajouta milord, que l'idée du bien et du mal a nécessairement précédé l'établissement de la société ; sans ce secours, comment les hommes auraient-ils imaginé de faire des lois? Comment auraient-ils su ce

qu'il fallait défendre ou ordonner? Votre philosophie vous conduirait à reconnaître des effets qui n'auraient point de cause. Si les hommes connaissaient le mal dans l'état de nature, ils ne pouvaient donc pas tout faire; leur raison était leur loi et leurs magistrats; leurs droits étaient donc bornés : s'ils connaissaient le bien, ils avaient donc des devoirs à remplir. Convenez, poursuivit milord en souriant, que, loin de dégrader notre nature, l'établissement de notre société l'a, au contraire, perfectionnée. Les lois et toute la machine du gouvernement politique n'ont été imaginées que pour venir au secours de notre raison, presque toujours impuissante contre nos passions.

» De ce principe, que je crois incontestable, je dois conclure, si je ne me trompe, que le citoyen est en droit d'exiger que la société rende sa situation plus avantageuse. Je conviens que les lois, les traités ou les conventions que les hommes font en se réunissant en société, sont en général les règles de leurs droits et de leurs devoirs; le citoyen doit y obéir tant qu'il ne connaît rien de plus sage; mais dès que sa raison l'éclaire et le perfectionne, est-elle condamnée à se sacrifier à l'erreur? Si des citoyens ont fait des conventions absurdes; s'ils ont établi un gouvernement incapable de protéger les lois; si, en cherchant la route du bonheur, ils ont pris un chemin opposé; si malheureusement ils se sont laissé égarer par des conducteurs perfides et ignorants, les condamnerez-vous inhumainement à être les victimes éternelles d'une erreur ou d'une distraction? La qualité de citoyen doit-elle détruire la dignité de l'homme? Les lois, faites pour aider la raison et soutenir notre liberté, doivent-elles nous avilir et nous rendre esclaves? La société, destinée à soula-

ger les besoins des hommes, doit-elle les rendre malheureux ? Ce désir immense que nous avons d'être heureux réclame continuellement contre la surprise ou la violence qui nous ont été faites. Pourquoi n'aurais-je aucun droit à faire valoir contre les lois incapables de produire l'effet que la société en attend ? Ma raison me dit-elle alors que je n'ai aucun devoir à remplir ni pour moi ni pour la société dont je suis membre ?

» Les écrivains que vous avez lus, continua milord, sont certainement des hommes d'un mérite très distingué ; mais avant eux on n'avait pas encore appliqué la philosophie à l'étude du droit naturel et de la politique. Quand ils ont écrit, le gouvernement monarchique était établi presque partout ; il succédait à la police absurde des fiefs qui avait inondé l'Europe des préjugés les plus grossiers ; et les rois, ou plutôt leurs ministres, abusaient de leur nom et de leur autorité, tenaient déjà la vérité aussi captive que les peuples. Grotius était plus érudit que philosophe ; on sent cependant que ce génie profond était fait pour trouver la vérité, mais il se défiait de ses forces, une vérité hardie l'étonnait, et il manquait du courage nécessaire pour attaquer et détruire des erreurs révérées. Il était né dans une république nouvelle, où l'on connaissait le prix de la liberté ; mais la fortune, en l'exilant, l'avait attaché au service de la reine Christine, quand il composa son *Droit de la paix et de la guerre*, et il avait la fantaisie de le publier sous les auspices de votre Louis XIII. Puffendorf, né dans un pays où il n'y a de liberté que pour les oppresseurs de leur nation, me paraît quelquefois assez philosophe pour que je le soupçonne de déguiser ailleurs la vérité qu'il connaissait, et à laquelle il ne voulait pas sacrifier les bienfaits de quelques princes qui le protégeaient. Wolff

a presque toutes les erreurs de ces deux savants, et son ouvrage fatigant, que personne n'a la patience de lire, n'a pu ni instruire ni tromper personne. Hobbes aurait pu ravir à Locke la gloire de vous faire connaître les principes fondamentaux de la société ; mais attaché par une suite des événements, ou par intérêt, à un parti malheureux, il a employé toutes les ressources d'un génie puissant pour établir un système funeste à l'humanité, et qu'il aurait condamné si, au lieu des désordres de l'anarchie, il eût éprouvé les inconvénients du despotisme.

» Comment s'y prennent ces écrivains pour dépouiller le citoyen de ses droits les plus légitimes? Jamais ils ne vous présenteront un objet sous toutes ses faces. Tantôt ils décomposent trop subtilement une question, tantôt ils la chargent d'accessoires qui lui sont inutiles. Ils entassent sophismes sur sophismes. Parlent-ils du respect profond qui est dû aux lois, ils se garderont bien de faire remarquer au lecteur que, s'il y a des lois justes, c'est-à-dire conformes et proportionnées à notre nature, il y en a d'injustes, auxquelles on ne peut obéir sans humilier l'humanité et préparer la décadence et la ruine de l'Etat. Ils affectent de ne connaître ni les hommes, ni les ressorts propres à les mouvoir. Parce que telle administration, diamétralement opposée à l'institution et à la fin de la société, produit par hasard un bien passager ou faux, ils vous diront hardiment que c'est une police merveilleuse, dont il faut craindre de déranger l'harmonie. Ils vous prouveront qu'il faut obéir aveuglément à la loi, en étalant avec éloquence ou simplement avec longueur les prétendus dangers de l'examen. Laissez-les faire : ils vous démontreront que l'auteur de la nature a eu tort de vous donner une raison, et qu'elle se doit taire

vant celle du magistrat qui vous domine, et qui ne prendra pas la peine de penser. Ils triomphent quand ils viennent à parler de troubles, d'anarchie et de guerres civiles ; l'imagination est alarmée, on a peur, et on les croit trop légèrement sur leur parole.

» Si je vous faisais voir à mon tour quelle semence féconde de maux une seule loi injuste est capable de jeter dans un Etat! si je vous démontrais que les vices les plus énormes, de la plupart des gouvernements ne doivent leur origine qu'à une erreur, même légère, qui tendait à dégrader la dignité des hommes! si je vous faisais envisager les suites funestes de cette obéissance aveugle et servile, qui, au mépris de notre raison et de la nature qui nous en a doués, nous transforme en automates : que sais-je? Quand l'amour de l'ordre et du repos n'est pas éclairé, si je vous prouvais qu'il nous précipite rapidement au-devant de tous les maux que nous voulons éviter; si je vous découvrais que le despotisme avec ses prisons, ses gibets, ses pillages, ses dévastations sourdes et ses imbéciles et cruelles inepties, est le terme inévitable des principes de vos jurisconsultes, ne vous deviendraient-ils pas justement suspects?

» Monsieur, ajouta milord d'un ton ferme, jamais on ne s'écartera impunément de l'ordre que nous prescrit la nature. Il est juste que nous soyons punis quand nous voudrons être plus sages qu'elle, ou heureux sans la consulter : que de choses j'aurais à vous dire ; mais c'est assez de vous avoir proposé quelques doutes. Ce serait profaner ces jardins agréables, dit milord en souriant, que de parler plus longtemps droit naturel et politique.—Non, non, lui repartis-je avec vivacité : vous voulez en vain changer de conversation ; vous m'avez ouvert les yeux, Milord : n'est-ce que pour me montrer

que je suis dans l'erreur? Sans votre secours je n'en sortirai jamais. Vous m'avez fait l'honneur de me le dire : cacher la vérité, c'est un crime; voulez-vous, de gaieté de cœur, vous rendre criminel? Je mets mon ignorance, mes préjugés et leurs suites sur votre conscience.»

Je ne saurais vous dire, monsieur, quelle foule d'idées se présentaient confusément à moi; tout ce que j'avais pensé jusqu'alors me paraissait tomber en ruine. Mon esprit, qui cherchait une vérité à laquelle il pût s'attacher, se portait rapidement à la fois de mille côtés différents. Nous nous levâmes pour continuer notre promenade; milord, à son tour, voulut me faire admirer quelques statues, et je ne voulais que raisonner et m'instruire.

«Votre magnificence, me dit-il, me paraît trop magnifique; en exposant aux injures de l'air cet *Apollon*, ces *Enfants qui jouent avec un bouc*, cette *Cléopâtre*, que nous avons admirés, et ces *Lutteurs* qui devraient orner un cabinet, il semble que vous n'en connaissiez pas le prix. A la bonne heure, Milord, lui répondis-je; je me soucie peu de ces petits torts, depuis que vous m'avez appris que tout ce jardin ensemble est un grand tort contre la morale et la politique. Vous m'avez trouvé d'abord trop sévère, reprit milord, et à présent c'est à moi à vous humaniser, puisque les rois sont du moins bons à faire de belles promenades. Un Français peut en jouir sans scrupule; elles sont faites à ses dépens; et un Anglais peut les voir avec quelque plaisir; c'est à cette magnificence que nous devons peut-etre l'empire que vous nous laissez sur la mer. »

Milord avait beau s'écarter, Monsieur : j'étais trop occupé de ces droits et de ces devoirs que je ne connaissais pas encore, pour ne pas l'y ramener sans cesse. « C'est votre faute, lui dis-je, si je vous persécute;

pourquoi m'avez-vous parlé de la partie de la morale la plus intéressante pour les hommes? Il n'est pas encore temps de rentrer, et ces statues que vous voyez d'ici ne sont que quelques statues antiques, médiocres et assez mal réparées. L'homme, Milord, est bien plus digne de votre attention que les arts qu'il a inventés.

—Vous le voulez donc absolument ? eh bien ! raisonnons, j'y consens ; mais dans la crainte de nous tromper, gardons-nous, me dit-il, de nous trop hâter ; marchons méthodiquement ; et pour nous faire quelques règles certaines dans la recherche des droits et des devoirs du citoyen, examinons avec soin la nature de l'homme. Si nous trouvons qu'il y ait des choses qui lui appartiennent si essentiellement, qu'on ne puisse l'en séparer sans le dégrader, nous en conclurons que la société et le gouvernement, faits pour ennoblir l'humanite, ne sont point en droit d'en priver les citoyens.

» Notre attribut le plus essentiel et le plus noble, c'est la raison ; elle est l'organe par lequel Dieu nous instruit de nos devoirs, et le seul guide qui puisse nous conduire au bonheur. C'est cette loi éternelle et immuable dont le sénat ni le peuple, dit Cicéron, ne peuvent nous dispenser ; elle est la même à Athènes et à Rome ; elle subsistera dans tous les temps ; et ne pas s'y conformer, c'est cesser d'être homme. Si le gouvernement sous lequel je vis me laissait l'usage libre et entier de ma raison ; s'il ne servait qu'à m'affermir dans la pratique des devoirs que je crois essentiels, je sens à merveille que je dois le respecter. Le magistrat remplit les devoirs de l'humanité : le mien est de lui obéir et de voler à son secours, quand quelques passions voudront déranger l'harmonie

de la société. Mais vous, ajouta milord en me serrant la main, si par hasard vous vous trouviez dans un pays où l'Etat fût sacrifié aux passions du magistrat ; si le despotisme, ennemi de la nature et jaloux des droits qu'elle nous a donnés, vous conduisait, vous et vos concitoyens esclaves, comme mon fermier conduit les troupeaux de sa ferme, votre raison vous dirait-elle que c'est là la fin merveilleuse que les hommes se sont proposée, quand, renonçant à leur indépendance naturelle, ils ont formé des gouvernements et des lois ? Quand Dieu vous ordonne d'être homme, n'avez-vous aucun droit à faire valoir contre un despote qui vous ordonne d'être une brute ? et votre devoir consiste-t-il à seconder son injustice ?

» Remarquons, poursuivit milord, que la liberté est un second attribut de l'humanité ; qu'elle nous est aussi essentielle que la raison et qu'elle en est même inséparable. A quoi nous servirait que la nature nous eût doués de la faculté de penser, de réfléchir et de raisonner, si, faute de liberté, nous étions condamnés à ne pas faire usage de notre raison ? Si Dieu avait voulu que la volonté d'un magistrat m'en tînt lieu, il aurait sans doute créé une espèce particulière d'êtres pour remplir cette auguste fonction. Il ne l'a point fait. Je dois donc être libre dans la Société. Les lois, le gouvernement, les magistrats ne doivent donc exercer dans le corps entier de la société que le même pouvoir que la raison doit exercer dans chaque homme. Ma raison m'a été donnée pour diriger, régler et tempérer mes passions, m'avertir de leurs erreurs et les prévenir. Voilà quel est aussi le devoir du gouvernement ; car les hommes n'ont fait des lois et des magistrats et ne les ont armés de la force publique, que pour prêter

SE TAIRE ET FAIRE

JC
199
.M112
1868

aux lois : telle est, par exemple, votre Angleterre.

—Erreur, avec votre permission, me répliqua milord : ne voyez-vous pas que si la puissance publique est partagée entre des magistrats rivaux les uns des autres, son action sera nécessairement ralentie par mille obstacles différents, et que le bien public en souffrira? D'ailleurs, est-il aussi aisé que vous le pensez à notre nation de se tenir en équilibre avec le roi? La balance n'est-elle pas perpétuellement inclinée du côté du prince? N'est-il pas toujours assez puissant pour retenir dans ses mains des prérogatives qu'il nous serait important de lui arracher? Ne dominerait-il pas trop souvent dans le Parlement? Quelle en est la cause primitive? L'hérédité; et un Anglais ne peut douter de ce que je viens de vous dire. Mais il ne suffit point, entre deux personnes qui raisonnent, de prononcer le mot d'équilibre, et de le supposer tout établi. Examinons la chose, poursuivit milord. Je conviens qu'il est facile de diviser l'autorité en différentes parties, de sorte qu'il en résulte un vrai équilibre, un vrai balancement entre des magistrats passagers; mais il est impossible à tous les efforts de l'esprit humain d'empêcher qu'une magistrature perpétuelle n'acquière à la longue et insensiblement un poids prépondérant. Je m'en souviens, vous me menaciez hier de la ruine de notre liberté, et sans doute, parce que vous jugiez qu'un magistrat à vie, et surtout héréditaire, a trop d'avantages sur des collègues passagers: sans esprit, sans talents, il réussira à les écraser. Mais quand je consentirais qu'une magistrature à vie ne menace pas la république d'un esclavage prochain, vous avoueriez du moins qu'elle l'expose à la vieillesse et au radotage du magistrat. Que d'abus et de sottises vont naître! Ce qu'on

doit faire toute sa vie, on ne cherche, on ne s'étudie qu'à le faire à son aise. L'âme languit, l'émulation est éteinte. Croyez-vous qu'un consul romain qui n'avait qu'une année pour illustrer sa magistrature, et qui devait par conséquent aspirer à l'honneur d'obtenir une seconde fois les faisceaux, ne fût pas un meilleur citoyen, un magistrat plus occupé et plus actif qu'un sénateur de Suède, qui, dès qu'il est revêtu de sa dignité, ne peut plus la perdre que pour quelque faute énorme ?

» Une magistrature héréditaire est encore bien pire. Naître grand, c'est une raison pour être petit toute sa vie ; corrompu dans l'enfance par des flatteries et des mensonges, ivre de plaisirs et de passions dans la jeunesse, on se trouve homme sans avoir appris à penser, et on végète dans sa vieillesse au milieu de son orgueil, de ses préjugés et de ses courtisans. Quelques princes ont eu des talents, mais aucun n'a connu ses devoirs, et n'a été digne de sa fortune ; et quand vous pourriez me citer quelque exception, ce ne serait pas sur trois ou quatre exceptions que vous voudriez établir un système du bonheur général de la société.

» Mais sans raisonner plus longtemps, continua milord, sur la préférence qu'on doit donner à votre principe de la sûreté publique ou au mien, nous en parlerons une autre fois, allons en avant. Nous convenons tous les deux que l'empire absolu du magistrat sur le citoyen, et des lois sur le magistrat, est indispensable pour parvenir à ce bonheur, qui est la fin de la société. Tous les anciens l'ont pensé, et le bon sens le crie à tout le monde. Par quels arguments contesteriez-vous donc au citoyen d'un Etat mal gouverné, où les lois sont flottantes et l'autorité des magistrats accablante ou incertaine, le droit de faire tout ce qui dépend de lui pour conduire et porter

ses compatriotes à cette administration que nous désirons? Rappelez-vous les principes que nous établîmes hier. Vous me paraissez embarrassé? Convenez franchement de ce droit, ou bien osez dire qu'il est du devoir d'un citoyen qui aime sa patrie de trahir l'intérêt le plus essentiel de la société.

— Vous avez raison, Milord, lui dis-je : je me trouve dans un défile assez fâcheux. Il me semble que vous raisonnez juste. Mais, permettez-moi cette liberté philosophique, il faut cependant que vous vous trompiez. Je ne démêle pas le défaut que je soupçonne dans votre raisonnement, et ce n'est qu'ignorance ou maladresse de ma part. Après tout, ajoutai-je avec une sorte de chaleur et de dépit, le monde est trop sot pour ne pas se gouverner plutôt par routine et par habitude que par des principes de philosophie.— Et voilà, ajouta milord en riant, pourquoi tout va si bien.— Peut-être, repris-je, que cette médiocrité est l'attribut nécessaire de l'humanité; peut-être y sommes-nous irrévocablement condamnés. Il y a longtemps qu'on l'a dit : le mieux est l'ennemi du bien; quand tout va passablement, tenons-nous-y. Loin d'affermir l'autorité des lois et des magistrats, c'est en ruiner les fondements, c'est du moins exposer la société à de dangereuses commotions, que d'accorder à chaque citoyen le droit de faire le rôle de réformateur. Cette théorie vous promet un bien, et la pratique produira un mal. La confiance que les lois et les magistrats doivent inspirer sera ébranlée dans tous les esprits. Nous rentrerions dans le chaos : je ne puis consentir.....

— Vous vous fâchez! Eh bien! reprit milord, pour vous apaiser, j'ajouterai simplement qu'il est du devoir d'un citoyen d'user de ce droit : je crois, en honneur, qu'il ne peut s'en dispenser sans trahison; et, qui pis est, malgré le

grand axiome que le mieux est l'ennemi du bien, vous serez de mon avis.— Courage, repris-je à mon tour ! vous m'allez faire voir, Milord, bien du pays : allons cependant, je suis prêt à vous suivre partout.

— Si je vous proposais, me dit-il, de former un beau plan de réformation, dans lequel, pour prélude, vous renverseriez la loi salique et tous les trônes du monde ; si je vous invitais d'aller ensuite prêcher bravement la liberté au milieu de Paris, de faire des partis dans les provinces, et d'y ramasser des conjurés, que me répondriez-vous ? — Milord, lui dis-je, permettez-moi de ne pas vous répondre. — Mais encore, insista-t-il, je vous en prie, au moins un mot. — Puisque vous le voulez absolument, je vous avouerai, répondis-je, que je prendrais la liberté de ne pas suivre vos héroïques conseils. Pourquoi tenterais-je, avec un danger très évident pour moi, une entreprise encore plus évidemment inutile à mon pays ? Un héroïsme gigantesque, c'est-à-dire, un peu trop noble, ne paraît qu'un ridicule à nos yeux français. Avec plus d'amour de la patrie et de la liberté que je ne vous en montre, je passerais ici pour un visionnaire ; et vous conviendrez qu'avec une pareille réputation on ne peut guères se promettre un grand succès. La tête a tourné à ce pauvre homme ; c'est dommage, diraient mes amis : il paraissait avoir du sens ; il s'est gâté l'esprit à lire l'histoire des Grecs et des Romains qu'il aimait, et qui ne sont plus bons qu'à faire des héros de roman ou de théâtre. Nos gens les plus graves de l'Etat prendraient la chose plus sérieusement ; malgré mon bon droit, ils me traiteraient de coupable de lèse-majesté : qu'on le mette par grâce aux Petites-Maisons : qu'est-ce que c'est que ces folies ? Est-ce que nous ne sommes pas bien, criailleraient toutes les fem-

mes, qui sont, Dieu merci, aussi libres dans leurs galanteries qu'elles peuvent l'être, et qui ne voient rien au delà?

»Vous riez, Milord! mais riez tant qu'il vous plaira; je connais les gens avec qui je vis; j'ai sûrement raison, et si je m'avisais d'user du droit que vous me donnez, et dont vous me faites même un devoir, je ne serais pas moins blâmable qu'un architecte qui projetterait d'élever un édifice solide avec de la boue, des pierres usées et des bois pourris.

— Fort bien! s'écria milord, nous ne verrons donc pas autant de pays que vous l'imaginiez? Car en vérité, je ne serais ni plus brave, ni moins prudent que vous. Si vous viviez même sous quelqu'un de ces gouvernements d'Orient, où les hommes, familiarisés avec les affronts et la servitude, ignorent qu'il y a des lois, ne connaissent que des ordres, et n'osent ni penser ni agir, je vous dirais qu'il n'est plus temps de songer à rendre la liberté à votre patrie. L'homme ne perd jamais ses droits, mais la raison ne lui ordonne pas toujours de les poursuivre; elle consulte les temps, les circonstances, et ne permet jamais de courir après une chimère. Elle sera plus audacieuse, sans être cependant moins sage, dans les nations où il y a encore quelque séve dans les cœurs et dans les esprits. C'est faute de faire ces distinctions, que la plupart des philosophes qui ont écrit sur la société et le citoyen n'ont donné que des notions si confuses de notre esprit et de nos devoirs, et que tant de réformateurs ont vu échouer leurs projets. Autant vous seriez condamnable en voulant vous servir de votre droit d'une manière indiscrète et propre à révolter les préjugés de vos concitoyens, autant seriez-vous estimable en agissant avec la retenue, les précautions et les ménagements que prescrit la connaissance ré-

fléchie du cœur humain. Je l'avoue, il est sage d'espérer quelquefois au delà de ce qu'approuve une prudence bien exacte; car ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'un bon citoyen désespère du salut de la république; et quelquefois une espérance trop étendue vous fait découvrir en vous-même des ressources que vous ne connaissiez pas : mais il n'appartient qu'au génie de juger de ces circonstances, parce qu'il peut seul les rendre favorables.

» Vous rappellerez-vous un certain peuple des Indes qui prenait pour une fable insensée ce que disaient les Hollandais de leur pays où il n'y a point de roi? Que voudriez-vous que Trasybule, que Brutus fissent de cette canaille abrutie? Un Turc fait pour trembler devant le moindre cadi qui, sans règle et sans forme, lui fait donner cent coups de bâton, n'est qu'un automate; il faut dire presque la même chose d'un Russe. Un Espagnol qui voudrait être citoyen doit agir avec plus de circonspection qu'un Français, parce que sa nation est aussi immobile dans ses préjugés, son ignorance et sa paresse, que la vôtre est active, prompte à s'émouvoir, inconstante, inquiète et avide de nouveautés. Un Anglais qui a l'avantage d'être encore un homme libre serait un traître s'il n'avait que le courage que j'admirerais dans un Francais qui craint la Bastille. Pour un Suédois, à qui il ne manque presque rien pour avoir un gouvernement parfait, ce serait un lâche s'il n'aimait pas la liberté en Romain, et ne tendait, par des soins constants et assidus, à corriger les défauts légers qui défigurent son gouvernement et qui pourront peut-être le ruiner.»

Charmé, comme vous le pensez, Monsieur, de me trouver si rapproché de milord Stanhope, je le priai de m'accorder ce long commentaire qu'il me promit hier; de me déve-

lopper sa doctrine avec moins de brièveté, et d'entrer en ma faveur dans des détails propres à me faire connaître par quels principes certains, s'il en est de tels, un citoyen peut sonder les dispositions de ses compatriotes, calculer ses espérances et ses craintes et juger ainsi de l'étendue de son droit, et surtout de la nature de ses devoirs.

« Je ne connais, me dit-il, que les pays soumis depuis plusieurs générations aux volontés capricieuses et momentanées d'un despote, dans lesquels il n'arrive et ne peut arriver aucune révolution. L'ignorance est dans les esprits; les plaintes, les murmures sont secrets; les cris des esclaves sont étouffés par la crainte la plus impérieuse et la plus stupide des passions: chaque homme ne voit donc, ne sent donc que sa faiblesse ou plutôt son néant; et c'est pourquoi les événements les plus importants, tels que des guerres malheureuses, la déposition du prince, les meurtres de ses vizirs, la révolte des soldats qui devraient changer la face de la Turquie et donner un nouveau cours aux passions, ne produisent aucun changement au dehors du sérail. Mais dans tout Etat qui, n'étant pas encore arrivé à ce terme immuable de calamité, soupçonne qu'il peut y avoir des lois parmi les hommes, et qu'il est plus avantageux d'y obéir qu'aux caprices d'un maître, la puissance souveraine, qu'il est permis de considérer sans frissonner de crainte, est exposée à recevoir des secousses, fruit des passions du citoyen, des magistrats ou du monarque, et des mesures plus ou moins efficaces que le gouvernement a prises pour perpétuer et affermir son autorité. Quoique le corps de la nation ne soit pas lui-même son propre législateur, il lui reste encore une sorte de considération qu'il doit à sa fierté et qui le fait

craindre et respecter. En un mot, tant que la puissance souveraine tend à faire de nouveaux progrès, elle peut trouver des obstacles; elle peut être retardée dans sa marche; elle peut par conséquent être ébranlée et déplacée.

»Je crois alors les révolutions encore possibles: un bon citoyen doit donc espérer, et il est obligé, suivant son état, son pouvoir et ses talents, de travailler à rendre ces révolutions utiles à sa patrie.

»Un peuple souverain, qui fait lui-même les lois auxquelles il se soumet, obéirait bientôt à un monarque absolu ou à quelques familles privilégiées, s'il cessait d'affermir continuellement sa liberté et de réparer les torts insensibles qu'on fait à sa constitution; car les magistrats établis pour veiller à l'exécution des lois ont un avantage considérable sur les simples citoyens, souvent distraits de la chose publique, et qui doivent obéir. Ne doutez donc pas, à plus forte raison, que si les sujets d'une monarchie, telle par exemple que la France, sont assez inconsidérés pour s'abandonner sans précaution au cours des événements et des passions, le despotisme, de jour en jour plus libre dans ses entreprises, ne fasse des progrès continuels. Un de nos Anglais, ajouta milord, a fort bien dit que si la peste avait des charges, des dignités, des honneurs, des bénéfices et des pensions à distribuer, elle aurait bientôt des théologiens et des jurisconsultes qui soutiendraient qu'elle est de droit divin, et que c'est un péché de s'opposer à ses ravages. Faites encore attention, je vous prie, que les passions les plus favorables au succès du despotisme, telles que la crainte, la paresse, l'avarice, la prodigalité, l'amour des dignités et du luxe, sont aussi communes que le courage de l'âme, la modestie dans les mœurs, le goût

de la frugalité et du travail, et l'amour du bien public sont rares.

»Tandis qu'un peuple libre ne s'occupe pas assez du danger qui le menace, et s'endort quelquefois avec trop de sécurité; tandis que les grands d'une monarchie courent au-devant de la servitude, et que de petits bourgeois orgueilleux croient augmenter leur état en imitant le langage et la bassesse des courtisans; il est donc du devoir des honnêtes gens de faire sentinelle et de venir au secours de la liberté, si elle est sourdement attaquée, ou d'élever des barrières contre le despotisme. Commençons par ne pas croire que ce qu'on fait doive être la règle de ce qu'il faut faire, et que votre gouvernement est très sage dans ses principes, mais qu'il ne s'agit que d'en corriger les abus. C'est là une des erreurs les plus générales et des plus dangereuses pour la société. Elle a été un obstacle éternel aux progrès de presque tous les gouvernements; c'est vouloir sur un plan bizarre élever un édifice régulier. Les hommes en vérité sont trop stupides! Voulez-vous arrêter le cours du mal? remontez à la source qui le produit. Voulez-vous dessécher ce bassin? commencez par détourner les eaux qui s'y rendent. Ce qu'imaginent les paysans les plus grossiers, nos politiques les plus habiles n'ont pas l'esprit de le penser. Pour réprimer des abus qui découlent nécessairement de tel ou de tel gouvernement, ils se contenteront de porter une loi qui les défende.

»Ne croupissons pas dans une monstrueuse ignorance. Que les gens de bien travaillent à dissiper ces préjugés qui, comme autant de chaînes, nous attachent au joug. Tâchons de faire connaître aux derniers des hommes leur dignité. Que l'étude des lois naturelles ne soit pas méprisée. Eclairons-nous. Des citoyens instruits de leurs droits et de leurs devoirs

imposeront à un gouvernement qui s'est rendu déjà assez puissant pour violer les lois, ou ne souffrir qu'avec peine les plus légères contradictions. Si le public estime et considère les patriotes, les magistrats d'une république seront eux-mêmes de zélés protecteurs de la liberté ; il se formera parmi eux des tribuns. Au milieu même des agitations que peut encore éprouver une monarchie, des sujets amis de l'autorité des lois gagneront du terrain, si la nation est éclairée ; au lieu que le despotisme profitera toujours des révolutions pour appesantir le joug sur des sots et des ignorants.

» Mais il faut tendre à la liberté par des routes différentes, suivant la différence de ses forces et de ses moyens, de ses ressources et de la distance d'où l'on part. Si je veux aller d'ici à Paris, me dit milord, je ne tenterai pas d'y sauter à pieds joints ; j'irai pas à pas ; je passerai à la chaussée ; de là, gagnant la montagne de Chantecoet, le pont de Neuilly, j'arriverai enfin sans danger et sans fatigue à Paris. Nos âmes, quoique spirituelles, sont aussi lentes et aussi lourdes que nos corps : une course trop longue ou trop rapide fatigue nos organes physiques ; et si mon âme s'éloigne trop subitement des pensées où elle reposait par habitude, elle revient, pour ainsi dire, sur ses pas, parce qu'elle se trouve mal à son aise, et dans des régions inconnues. Il faut étudier et connaître la marche de l'esprit humain et le jeu des passions, pour ne leur rien proposer d'impraticable. Nous autres Anglais, par exemple, nous avons jusqu'à présent des idées trop peu nettes sur la puissance royale ; et sous le nom de *prérogative*, nous laissons au prince une autorité trop étendue, pour pouvoir en un jour élever une république parfaite sur les ruines de la royauté : nous n'

sommes pas dignes de nous gouverner comme les Romains. Vous autres Français, vous êtes encore beaucoup plus loin que nous de ce terme, et pour cheminer sûrement, vous ne devez d'abord aspirer qu'à cette sorte de liberté dont nous jouissons, c'est-à-dire, à voir rétablir l'assemblée de vos anciens états généraux.

»Je sais, continua milord, que Cromwel ne se souleva contre le despotisme qu'affectait Charles Ier, que par ambition et par fanatisme : c'est un tyran qui a puni un tyran. Mais en supposant qu'ami de la nation, et toujours soumis au Parlement, dont il était général, l'amour du bien public et de la liberté eût été l'âme de ses projets, je le blamerais encore d'avoir voulu détruire la royauté : c'était brusquer les mœurs publiques et effaroucher les esprits. Il fallait se borner à la prérogative royale les droits trop étendus et équivoques qui la rendent si dangereuse; nos républicains auraient alors été secondés par le vœu du public. Ils eurent tort de vouloir franchir un trop long intervalle : ils se trouvèrent trop en avant; la nation, qui ne put les suivre, les perdit bientôt de vue; et après la mort de Cromwel, elle donna plus de pouvoir à Charles II que son père n'en avait voulu usurper. En chassant depuis Jacques II, nous sommes tombés dans un excès opposé. Je ne sais quelle folle circonspection nous a empêchés de connaître nos forces, et nous n'avons pas eu l'esprit de faire un pas en avant pour notre bonheur.

»Nous avons attaqué en étourdis la personne du roi, au lieu de ne nous en prendre qu'aux vices de notre royauté. Contents de satisfaire notre haîne contre Jacques, et de jouir puérilement du spectacle d'un roi chassé, proscrit et errant, nous avons laissé tout subsister sur l'ancien pied; c'est-à-dire qu'à l'ordre près

de la succession, nous avons conservé précieusement ce même gouvernement contre lequel nous étions obligés de nous soulever, et contre lequel nous nous serions peut-être soulevés sans succès, si par hasard l'ambition du Prince d'Orange ne nous eût secondés.

» Nous pouvions affermir solidement notre liberté, car l'esprit de la nation y était plus disposé qu'avant Cromwel; et par la disgrâce des Stuarts, nous n'avons fait que remettre aux Hanovriens le pouvoir que nous redoutions, et les avertir de nous assujettir désormais avec plus d'adresse. Malgré l'esprit de philosophie dont nous nous piquons, nous sommes encore entêtés, grâce à nos écrivains, d'une foule de misères dont nous serons peut-être un jour les victimes. Si nous ne nous mettons pas dans l'esprit que cette *grande charte* du roi Jean à laquelle nous revenons toujours par habitude, fut excellente autrefois pour nous rendre libres, mais qu'il faut aller au delà pour affermir aujourd'hui notre liberté; si nous continuons d'ignorer qu'il faut ôter peu à peu au roi le maniement et la disposition des finances ou des impôts qu'on accorde aux besoins de l'Etat; le pouvoir de corrompre en disposant des hommes et des charges; le droit de faire la guerre ou la paix, qui le rend trop puissant sur les milices; et la faculté d'assembler, de séparer ou de dissoudre le Parlement, et de concourir à la formation des lois par son consentement à nos Bills, ce qui le met à portée de les violer, ou d'en éluder la force; si nous négligeons ces réformes indispensables, nous n'aurons jamais que des révolutions infructueuses; nous pourrons renvoyer en Allemagne la maison de Hanovre, et peupler l'Europe de nos prétendants, mais ce sera toujours à recommencer, et nous fini-

rons peut-être par être dupes de quelque prince adroit et ambitieux. »

S'il en faut croire milord, quelque désespérée que paraisse être notre situation, nous en tirerons bien meilleur parti, Monsieur, que les Anglais ne font de leur liberté. Nous sentons à merveille que nous avons un maître; nous l'éprouvons tous les jours, parlons de la liberté française, et nous ne voulons pas être esclaves; comme s'il y avait pour un peuple une autre manière d'être libre que d'être son propre législateur, et de contraindre par de sages dispositions le magistrat à n'être que l'organe et le ministre fidèle des lois; comme si le despotisme ne commençait pas nécessairement où finit la liberté! Nous avons imaginé, contre la nature des choses et pour notre consolation, une monarchie chimérique, une espèce d'être de raison qui, selon nous, tient le milieu entre le gouvernement libre et le pouvoir arbitraire. Nous disons que le prince est souverain législateur; et c'est le reconnaître pour notre maître : mais en ajoutant qu'il est obligé de gouverner conformément aux lois, nous nous flattons de n'obéir en effet qu'aux lois; et nous croyons avoir mis une barrière impénétrable entre le despotisme et nous : tout cela, dans le fond, est fort ridicule. Il est absurde de se reposer sur une phrase, de tout ce qu'on a de plus précieux. Cette belle phrase, dont aucun corps puissant ne se croit en droit de défendre le sens énigmatique, autrement que par des supplications et des remontrances, n'arrêtera pas un prince jaloux de son autorité, ambitieux, opiniâtre ou farouche, qui voudra obstinément gouverner à sa tête. Toute fausse qu'est notre doctrine, milord la regarde comme une preuve de notre éloignement ou de notre horreur contre le despotisme : il n'en augure

pas mal. « Nous aimons mieux, dit-il, être de mauvais raisonneurs, et nous contenter d'un galimathias, que d'avouer que nous sommes esclaves. Cette erreur et l'espèce de courage qu'elle nous donne peuvent, dans des circonstances heureuses, servir de prétexte aux bons citoyens pour avancer et faire goûter des vérités favorables au bien public.

»Dans vos dernières disputes, excitées, m'a dit milord, par le fanatisme de quelques-uns de vos évêques, qui, par parenthèse, sont aussi méchants, mais plus ignorants que les nôtres; il me semble que vos gens de loi ont montré autant de sagesse que de courage, sans remonter aux grands principes du droit naturel, qu'ils n'ignorent pas sans doute, mais que le corps entier de la nation n'était pas encore capable de comprendre et de goûter; ils n'ont pas dit au roi : *Qui êtes-vous? La nation vous a fait ce que vous êtes*; *Hugues Capet, dont vous tirez votre droit, était sujet comme nous; elle l'a reconnu pour roi; et, si vous l'ignorez, elle peut faire éprouver à votre maison le sort qu'a éprouvé celle de Charlemagne. La France ne vous appartient pas : c'est vous qui lui appartenez; vous êtes son homme, son procureur, son intendant. C'est par surprise, par adresse et par ambition que vos pères se sont emparés de la puissance législative. Une usurpation heureuse est-elle donc un titre si respectable, si saint, si divin, que vos peuples ne puissent plus réclamer les lois éternelles, invariables et imprescriptibles de la nature, quand vous ne voudrez plus reconnaître d'autre règle de vos actions que votre bon plaisir*? Ils ont soutenu simplement qu'il y a chez vous des lois fondamentales auxquelles le prince est obligé d'obéir. Voulant pour ainsi dire, tâter la disposition des esprits, et voir jusqu'où ils pouvaient aller, ils ont balbutié, le plus obscurément qu'ils ont pu, quelques

mots contre les lettres de cachet; ils ont prononcé le nom de liberté naturelle des sujets; ils ont avancé que l'enregistrement libre des lois est une partie essentielle et intégrante de la législation. Voilà des germes qui se développent; ils produiront des fruits: voilà une lueur, faible à la vérité; mais c'est peut-être l'aurore d'un beau jour. »

J'aime trop le parlement, Monsieur, et j'étais trop profondément occupé des idées de milord Stanhope pour l'interrompre, et lui dire qu'il faisait trop d'honneur à nos gens de robe, qui, sans doute, savent bien des choses, mais qui ignorent, on ne peut pas plus, les principes les plus communs du droit naturel. Je vous l'avouerai cependant : quelque raisonnable que me parût la doctrine de milord, je n'étais encore qu'ébranlé, je ne goûtais pas cette tranquillité que donne la conviction. Tous mes docteurs, tous mes jurisconsultes me revenaient dans la tête; et, m'armant enfin, comme je pus, de leurs arguments, je proposai quelques difficultés à milord. Mais ce griffonnage est déjà trop long, et le courrier va partir, Je vous rendrai compte dans ma première lettre de la suite de notre entretien. Adieu, Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur.

A Marly ce 13 août 1758

LETTRE TROISIÈME

Suite du second entretien. — Objections proposées à milord Stanhope. — Ses réponses.

Vous attendez, Monsieur, la suite de mon second entretien avec milord Stanhope : le voici. « J'ai quelque honte, dis-je à mon philosophe, de ne pas m'avouer vaincu par la force de vos raisonnements ; mais d'anciens préjugés ne délogent point d'une tête en un jour, surtout quand ils ont pris un air de système. Je tiens par l'habitude aux miens, et je sens quelque scrupule à les abandonner. J'ai envie, Milord, d'entrer en négociation, et de vous proposer un accommodement : à l'exemple de ces anciens philosophes qui ne révélaient leur doctrine secrète qu'à des initiés dont ils avaient longtemps éprouvé la sagesse et la discrétion, cachons nos principes à la multitude, et n'accordons qu'aux sages le droit de réformer le gouvernement.

—Voilà un article préliminaire auquel je ne puis consentir, me répondit froidement milord ; car la vérité ne saurait être trop connue, trop répandue, trop triviale.—D'accord, repris-je, pour certaines vérités dont les hommes ne peuvent abuser ; mais craignez, Milord, qu'en voulant éclairer la raison sur ses droits, vous ne fournissiez un nouvel aliment aux passions, qui en deviendront plus inquiètes, plus impétueuses, plus intraitables. Permettez-moi de vous ramener aux principes que vous établissiez hier sur la sottise et la méchanceté des hommes ; leur raison est faible, leurs passions plus fortes la subjuguent et la tyrannisent

presque toujours : nous voyons le bien froidement, et il faut employer de l'art pour nous le faire aimer. Si c'était tout le contraire, ou du moins si les hommes n'étaient pas entraînés au mal par un penchant plus fort que vers le bien, il n'y aurait aucun inconvénient attaché à votre doctrine ; on suivrait vos préceptes avec les modifications et la prudence que vous exigez. Mais si ces préceptes salutaires se trouvaient répandus dans la multitude, croyez que la plupart des esprits sont peu faits pour les comprendre dans toute leur étendue, et que votre politique servirait de prétexte pour les porter à la mutinerie : le plus petit frondeur deviendra d'autant plus dangereux, que ses passions emprunteront le langage de la raison et du devoir. On n'est déjà que trop porté à trouver les ministres étourdis, injustes ou ignorants. Sans rien établir d'utile, on se dégoûtera de ce que nous avons, et ce que nous avons, après tout, vaut encore mieux que l'anarchie. Je vous l'ai déjà dit, et je prends la liberté de vous le dire encore : le peuple deviendra insolent et indocile en sortant de son ignorance crasse pour prendre des demi-connaissances. Si nos grands seigneurs font tant que de se dégoûter d'être valets, ils voudront redevenir des tyrans. On ne verra de toutes parts que des commotions funestes au bien public. Je tiens terriblement à cette objection-là : de bonne foi, Milord, que vous en coûterait-il pour restreindre votre droit de réformation aux seuls philosophes ?

—Ce qu'il m'en coûterait ? me repartit milord. Une erreur assez considérable. A votre avis, est-ce que, pour n'être pas philosophe, un homme en est moins citoyen, et doit-il végéter au milieu de ses préjugés ? Plus il est éloigné de trouver la vérité par lui-même, plus il faut

se hâter de la lui offrir. Le bien de la Société n'est-il pas commun aux philosophes et à ceux qui ne le sont pas? Pourquoi leur droit ne serait-il donc pas égal? Il y a dans nos Etats modernes une foule d'hommes qui sont sans fortune, et qui, ne subsistant que par leur industrie, n'appartiennent en quelque sorte à aucune société. Tout ce que je puis faire pour votre service, continua milord en souriant, c'est que ce droit si effrayant de réformer ne devienne pas un devoir pour ces espèces d'esclaves du public que leur ignorance, leur éducation et leurs occupations serviles condamnent à n'avoir aucune volonté. Joignez à ces personnes toutes celles que la faiblesse de leur esprit force à n'agir que par routine. Mais si je suis indulgent pour les sots ou pour ce qu'on appelle la lie du peuple, je suis sévère pour les gens qui pensent et qui doivent penser : voilà mon dernier mot.

» Examinons pied à pied votre objection, reprit milord. Si je consentais au traité que vous me proposez, ma doctrine serait inutile entre les mains des philosophes, gens ordinairement assez obscurs, fort paresseux, et occupés d'eux seuls ou de quelques spéculations plus curieuses qu'utiles ; mais en les supposant dans des places importantes, et pleins d'amour pour le bien public, convenez que, s'il nous avait été défendu de révéler nos mystères et de répandre l'instruction, ces philosophes princes ou ministres ne trouveraient jamais les esprits préparés à seconder leurs vues de réforme.

» Une nation ne se corrigera jamais de ses vices sans désirer avec ardeur un changement; et elle ne peut souhaiter un changement qu'autant que ses lumières la mettent à portée de connaître ce qui lui manque, et de comparer sa situation présente à une autre situation plus avantageuse. Si elle ne co-

pas les vérités les plus importantes de la société, son objet, sa fin et les moyens, en un mot, les plus capables d'assurer le bien public et de faire fleurir l'Etat, elle fera au hasard des changements qui, sans la rendre moins malheureuse, ne feront que changer la nature de ses maux; elle s'accoutumera à croupir dans sa misère, et, faute de savoir prendre un parti, deviendra enfin incapable de se corriger. Un peuple ignorant éprouvera en vain les événements les plus favorables : il ne sait profiter de rien. Au milieu des mouvements nécessaires pour faire des révolutions et produire le bien, il obéit à la fortune au lieu de la diriger, et il ne sera que las, ennuyé et fatigué; il est sans vœux, sans projets, sans idée du mal, du bien, du mieux; et le poids de l'habitude le ramènera au même point où il était auparavant.

»On veut que le peuple soit ignorant; mais remarquez, je vous prie, qu'on n'a cette fantaisie que dans les pays où l'on craint la liberté. L'ignorance est commode pour les gens en place; ils dupent et oppriment avec moins de peine. On appelle le peuple insolent, parce qu'il n'a pas toujours la complaisance de souffrir que les grands le soient. Il est indocile, et on veut le punir, parce qu'il refuse d'être une bête de somme. Pour prévenir je ne sais quelles prétendues commotions, qui ne sont dangereuses que quand on n'a pas l'esprit d'en tirer parti, est-il sage de s'exposer aux injustices d'un gouvernement qui se croira tout permis lorsqu'il aura lieu d'espérer une entière impunité? Je crois, en effet, que si les citoyens sont bien sots, bien stupides, bien ignorants, ils vivront dans le repos. Mais quel cas vous et moi devons-nous faire de ce repos? Il ressemble à cet engourdissement qui lie les facultés d'un paralytique : votre citoyen, vil mer-

cenaire, servira l'Etat comme votre laquais vous sert; il obéira, parce que la patience et la continuité de sa misère l'auront abruti; mais est-ce cet engourdissement, cette patience imbécile, et ce malheureux repos semblable à la mort, que les hommes se sont proposés en se réunissant? Est-ce là ce qui fait le bonheur et la force de la société? Voulez-vous que de froides momies deviennent de bons citoyens?

» Vous autres Français, poursuivit milord, vous vous croyez perdus, quand tous vos jours ne se ressemblent pas. Vous n'arrivez jamais à Londres sans croire avoir essuyé une tempête dans la traversée de Calais à Douvres : c'est que vous n'avez pas le pied marin. De même vous ne voyez jamais chez vous la moindre agitation, le moindre murmure sans imaginer que vous êtes à la veille de vous égorger dans une guerre civile; c'est que, occupés sérieusement de vos goûts frivoles, vous ne savez pas le premier mot de ce qui fait le véritable bien de la société. J'ai ouï dire que, dans les derniers différends de votre clergé avec le parlement, vous vous croyiez dans l'anarchie la plus monstrueuse parce que de misérables colporteurs criaient à la fois dans les rues des arrêts opposés du parlement et du conseil; vous vous estimiez très malheureux; et moi je disais : Que Dieu bénisse ce commencement de prospérité; l'esprit des Français commence à s'éclairer; de petites divisions sont nécessaires pour remonter leur âme; nous nous piquerons d'honneur en Angleterre, et, pour conserver notre supériorité, nous ferons quelque effort pour perfectionner notre gouvernement. Je voyais que nos plus grands politiques étaient déjà inquiets et jaloux des progrès que vous alliez faire.

» Un homme habile dans la connaissance

cœur humain se gardera bien d'aspirer à un repos qui pétrifie les citoyens et qui détruit nécessairement les lois. Laissons cette sottise à un despote qui ne peut se résoudre à abandonner le pouvoir arbitraire dont il jouit, et qui, ne pouvant cependant se dissimuler les dangers auxquels il est exposé, ne sent que sa faiblesse au milieu de sa grandeur, et craint tout ce qui l'environne. Il faut du mouvement dans le corps politique, ou ce n'est qu'un cadavre. Avec votre grand amour pour l'ordre et le repos, que n'établissez-vous donc pour principe que les lois ne sont rien devant le roi? Que ne condamnez-vous vos parlements à se taire? Que ne traitez-vous leurs très humbles remontrances de libelles séditieux? Vous jouiriez alors de cette bienheureuse stupidité qui règne dans les Etats florissants du Grand-Seigneur. Craignez les passions, mais que cette crainte ne vous porte pas à vouloir les étouffer: vous iriez contre le vœu de la nature; contentez-vous de les tempérer, de les régler, de les diriger: voilà pourquoi elle nous a donné une raison.

» Quels biens les querelles éternelles des patriciens et des plébéiens n'ont-elles pas produits autrefois dans la république romaine? Si le peuple avait préféré le repos à tout, il aurait été bientôt esclave de la noblesse, et nous ignorerions aujourd'hui jusqu'au nom des Romains. Leurs divisions au contraire portèrent le gouvernement au plus haut degré de perfection ; elles excitèrent l'émulation entre les citoyens. Les lois seules régnèrent, les âmes devinrent fortes, et voilà ce qui fait la force des Etats. Aucun talent ne fut perdu; le mérite perçait, se mettait à la place qui lui était due, et la république, pleine de bons citoyens et de grands hommes, fut heureuse au dedans et respectée au dehors. Après cet

exemple, vous citerai-je notre Angleterre, qui doit son bonheur à cette fermentation que vous regardez comme un mal? Intimidés par Henri VIII et séduits par les talents d'Elisabeth, qui nous accoutumait et nous façonnait à la servitude en nous rendant heureux, ne dépendrions-nous pas aujourd'hui d'un Stuart, de sa maîtresse ou de son ministre, si nos pères avaient eu assez peu de sens pour préférer leur repos à la liberté? »

Milord croyait m'avoir écrasé par ses raisons : je ne l'étais pas cependant. « Je conviens, lui dis-je à mon tour, que vous avez retiré de grands avantages de cette fermentation; votre liberté, et ce patriotisme que nous ne connaissons pas, en sont le fruit: mais aussi quels maux n'a-t-elle pas causés? Vos partis lui doivent leur naissance, et c'est le propre des partis d'empêcher le bien en étouffant tout esprit de justice, et de tout sacrifier à leur ressentiment et à leur intérêt particulier. Combien de fois, pour satisfaire leurs chefs, ne vous ont-ils pas fait prendre des résolutions et des engagements contraires au bien de la patrie? — Vous verrez, me repartit milord, que chez vous vos ministres divisés, et ennemis les uns des autres, n'ont jamais sacrifié l'Etat aux succès de leurs petites intrigues! Qui ne sait pas que, dans un gouvernement arbitraire, le monarque enseveli sous sa fortune, et qui ne peut avoir de mérite que par une espèce de miracle, est sans cesse tiraillé par des femmes, des dévots, des favoris et des ministres qui se disputent l'avantage de le gouverner? Les cabales publiques et nationales sont retenues par les regards de la nation qui les observe, et qui s'en fait craindre. Les cabales obscures d'un despote n'emploient pour réussir que de petites ruses, de petites coquineries, en un mot, de

petits moyens, parce que tout le reste leur est inutile; et le mal qu'elles font n'est compensé par aucun bien.

— Mais vos guerres civiles, repris-je, ne sont-elles pas, Milord, un terrible contre-poids à tout le bien que produit votre fermentation? Un jour de guerre civile... — Je vous arrête, me dit-il avec vivacité; voilà ce qu'on vous dit en France pour vous consoler de la perte de votre liberté; mais rien n'est moins vrai. Remarquez, je vous prie, continua milord, que nous nous écartons de l'objet principal de notre conversation: je prétends que tout citoyen a droit d'aspirer au gouvernement le plus propre à faire le bonheur public, et qu'il est de son devoir de travailler à l'établir par tous les moyens que lui peut fournir la prudence. A cela vous m'opposez nos guerres civiles, comme si elles avaient pris leur source dans cette opinion; mais point du tout : nous nous sommes égorgés pendant longtemps pour les seuls intérêts de la rose rouge et de la rose blanche, et je ne crois pas qu'on puisse répandre son sang plus mal à propos. Les guerres de religion sont survenues, et elles nous auraient perdus si quelques bons citoyens n'avaient joint au délire des fanatiques quelque sentiment de liberté et de bien public. Si nous avons encore été exposés à nous faire la guerre, c'est que bien loin d'avoir cherché à donner au gouvernement la forme la plus salutaire, nous nous sommes mal habilement opiniâtrés, dans le cours de nos révolutions, à laisser au prince d'assez grandes prérogatives pour qu'il puisse quelquefois se flatter de se rendre absolu. C'est parce que nous ne travaillons pas à affermir efficacement notre liberté que nous nous sommes vus quelquefois obligés de la défendre par l'épée. Il y a longtemps que nous ne serions plus en contradiction avec

nous-mêmes, si nos pères, au lieu de ce respect bizarre et machinal que nous avons encore pour la prérogative royale, avaient connu la doctrine que je vous prêche. Vous croyez que les Anglais sont toujours à la veille de s'égorger, parce qu'ils veulent réformer leur gouvernement, et c'est précisément parce qu'ils n'y songent pas que leur liberté, mal affermie, aura peut-être encore besoin du secours des armes pour se défendre et se soutenir.

» Secondement.... (milord sembla s'interrompre lui-même en me regardant); secondement, reprit-il.... mais je n'ose vous dire ce que je pense de la guerre civile; vous me prendrez pour l Anglais le plus séditieux et le plus enragé qui fut jamais. — Osez, osez, milord, lui répondis-je en plaisantant: vous m'avez déjà rendu presque digne de vous entendre; et d'ailleurs un citoyen qui aime sincèrement le bien des hommes peut se tromper, mais ne scandalise jamais.

— Vous le voulez donc? Eh bien! me dit-il en s'approchant de mon oreille, la guerre civile est quelquefois un grand bien. Tenez-moi donc parole, point d'étonnement, ne vous scandalisez pas; je vais vous développer ma pensée, que je vous ai dite par malice trop brusquement et trop crûment. La guerre civile est un mal dans ce sens qu'elle est contraire à la sûreté et au bonheur que les hommes se sont proposés en formant des sociétés, et qu'elle fait périr bien des citoyens; de même que l'amputation d'un bras ou d'une jambe est un mal pour moi, parce qu'elle est contraire à l'organisation de mon corps et me cause une douleur cuisante. Mais quand j'ai la gangrène à la jambe ou au bras, cette amputation est un bien. Ainsi, la guerre civile est un bien lorsque la société, sans le secours de

cette opération, serait exposée à périr dans la gangrène, et pour parler sans métaphore, courrait risque de mourir du despotisme. Je vous prie, continua milord, de faire une réflexion très importante sur cette matière. Quand la guerre civile est l'ouvrage de l'anarchie, c'est-à-dire quand les citoyens, sans mœurs, sans connaissance de leurs droits et de leurs devoirs, méprisent et haïssent autant les lois que les magistrats; qu'on se soulève contre le châtiment, parce qu'on veut être un scélérat sans crainte; que le plus adroit peut tout oser, tout entreprendre, tout exécuter : dans ces circonstances, la guerre civile est un très grand mal. Ce n'est plus une opération qui puisse rendre la santé. La gangrène a déjà infecté toute la masse du sang; la mort est déjà répandue dans chaque membre du corps; ce serait tourmenter, sans espérance de succès, un agonisant qui ne veut qu'expirer sans douleur et sans convulsions.

» Il n'en est pas de même des guerres civiles qu'allument l'amour de la patrie, le respect pour les lois et la défense légitime des droits, de la liberté d'une nation. Les guerres de César, de Pompée, d'Octave et d'Antoine étaient une sottise; quel que fût le vainqueur, un maître devait se mettre à la place des lois qui ne subsistaient plus. Tous ces citoyens ambitieux et leurs complices, qui parurent alors à la tête des affaires, se seraient mutuellement exterminés; il serait né d'autres tyrans de leurs cendres. Mais regarderez-vous du même œil la guerre que soutinrent les Provinces-Unies pour se soustraire à la domination de Philippe II? Le remède était dur, j'en conviens; mais il m'est salutaire, mais il m'est nécessaire de me couper un bras ou une jambe pour me sauver la vie. — Je crois, ajouta milord, que vous ne persuaderiez pas aisément

aux Hollandais que leurs pères, à jamais célèbres par leur courage, leur constance et leurs travaux, ont eu le plus grand tort du monde d'acheter, aux dépens des dangers et des maux inséparables de la guerre civile, la liberté dont ils jouissent aujourd'hui. Vous autres Français, je vous en demande pardon, vous mourriez dans ce moment dans l'opération de la guerre civile : il faudrait vous y préparer par un long régime, prendre des cordiaux, des potions d'ellébore, fortifier, en un mot, votre tempérament. Parlons sans figure et sans détours : vous ignorez trop parfaitement les principes d'un bon gouvernement, vos droits et vos devoirs de citoyens ; vous êtes trop peu instruits de ce que vous devez espérer et de ce que vous devez craindre pour que la guerre civile ne fût pas, pour vous, le plus grand des maux. A l'égard de nous autres Anglais, si on a l'adresse et la patience de nous corrompre encore paisiblement pendant trente ans, de nous faire respecter le prince plus que les lois, et plus estimer le commerce, l'argent et les faveurs de la cour que notre liberté ; nous ne saurons plus faire la guerre civile, peut-être même ne la pourrons-nous plus faire, ou du moins il nous sera impossible d'en tirer quelque avantage.

» Je dirai quelque chose de plus, ajouta milord : vu la politique des Etats de l'Europe, qui sépare le soldat du citoyen et les fonctions militaires des fonctions civiles, partage qui prépare des instruments et des victimes au despotisme, je ne puis que plaindre infiniment une nation qui est réduite à conquérir sa liberté par la voie des armes. Je crains pour elle le sort que nous éprouvâmes après que Charles Ier eut été vaincu. Notre armée parlementaire devint le tyran du parlement, au nom de qui elle avait combattu. En triom-

présente; et dans la suite on présume qu'ils ont réfléchi à ce qu'ils écrivent, parce qu'ils s'expriment avec agrément; on les croit sur leur parole, et j'en ai été la dupe comme tout le monde.

Dans la vérité, toute espèce de guerre est également pernicieuse à l'humanité; l'étrangère n'est pas moins funeste à la société générale que la domestique à la société particulière, et certainement les intérêts des deux sociétés sont égaux aux yeux de Dieu, qui n'a pas créé les hommes pour se haïr et se déchirer, quand ils seraient séparés par une rivière, des montagnes ou un bras de mer. Mais si, par une suite malheureuse de l'empire qu'exercent les passions, la guerre étrangère est quelquefois utile; si le droit naturel la rend même quelquefois nécessaire, car elle est quelquefois le seul moyen qu'ait un Etat pour repousser une injure, obtenir ce qui lui appartient légitimement, et prévenir sa ruine; je demanderais qu'après avoir calmé son imagination, comme je suis parvenu à calmer la mienne, on me dît pourquoi la guerre civile, de même que la guerre étrangère, ne serait pas quelquefois autorisée par la morale la plus exacte. Un ennemi étranger qui veut subjuguer un peuple, ou qui refuse de réparer les torts qu'il lui a faits, est-il plus coupable qu'un ennemi domestique qui veut l'asservir, ou qui méprise ouvertement les lois? Tous deux ne commettent-ils pas une injustice? Si la raison les condamne également, pourquoi permettrait-elle de repousser l'un par la force et défendrait-elle de résister à l'autre? Est-il plus avantageux pour une nation de disputer, au dépens du sang de cent mille hommes, une ville en Europe et quelques déserts en Amérique, ou de faire respecter son pavillon sur mer, et ses ambassadeurs dans une cour

étrangère, qu'il ne lui importe d'avoir un gouvernement sous lequel le citoyen jouisse avec sécurité de sa fortune et ne craigne rien quand il n'a pas violé les lois?

Un citoyen vertueux peut faire avec justice la guerre civile, puisqu'il peut y avoir des tyrans, c'est-à-dire des magistrats qui prétendent exercer une autorité qui ne peut et ne doit appartenir qu'aux lois, et en même temps assez forte pour opprimer leurs sujets. Regarder toujours la guerre civile comme une injustice, inviter les citoyens à ne jamais opposer la force à la violence, c'est la doctrine la plus contraire aux bonnes mœurs et au bien public. Convenez, Monsieur, que les gens qui sont chargés parmi nous de nous enseigner les règles de nos devoirs ont des vues bien courtes et bien misérables; ils ne s'aperçoivent pas, ou, pour flatter les puissances, ils ne veulent pas s'apercevoir que condamner les sujets à une patience éternelle et inaltérable, c'est porter les princes à la tyrannie et leur en aplanir le chemin. Si un peuple ne se croyait point en droit de se défendre contre des étrangers qui l'attaqueraient, il serait certainement subjugué. Une nation qui ne veut jamais résister à ses ennemis domestiques doit donc être nécessairement opprimée; or, je voudrais que nos théologiens m'expliquassent pourquoi Dieu prend sous sa protection les ennemis domestiques des nations et livre les ennemis étrangers à notre ressentiment. Si le droit de la force n'est pas le plus sacré des droits, s'il subsiste parmi les hommes quelque principe de raison et de morale, la justice permet donc de recourir aux armes pour résister à un oppresseur qui viole les lois ou qui en abuse avec adresse pour usurper un pouvoir arbitraire.

Vous le voyez, Monsieur, milord Stanhope

ne sème pas dans une terre ingrate, et je crois qu'il sera assez content de mes progrès pour me donner une place honorable entre ses disciples. « Milord, lui dis-je après qu'il m'eut expliqué sa doctrine sur la guerre civile, vous parviendrez enfin à me faire croire tout ce qu'il vous plaira. — C'est que vous raisonnez, me répondit-il en plaisantant, et que je vous parle raison. — Vous voulez me séduire, repartis-je, et je me tiendrai sur mes gardes. Mais vous n'en êtes pas quitte ; mes préjugés vous tailleront de la besogne : à vous parler franchement, je ne me sens pas encore à mon aise dans ma nouvelle manière de penser ; j'ai quelque doute à vous proposer, quelques éclaircissements à vous demander au sujet de votre droit de réformation.

» Je comprends à merveille, continuai-je, tout ce qu'un peuple libre peut et doit même faire pour défendre, recouvrer et affermir sa liberté. Je ne suis point en peine du corps germanique, puisqu'il peut juridiquement déposer un empereur ou l'accabler par la force, s'il veut étendre ses prérogatives au delà des bornes que lui prescrit sa capitulation : la Suède a ses lois fondamentales, auxquelles le roi n'est pas moins soumis que le moindre des citoyens ; et, en effet, il serait absurde ou du moins inutile que les Suédois eussent une loi pour le prince, et qu'il pût la violer impunément. Votre Angleterre a sa grande charte, et quelque chose de plus précieux encore, les actes que votre parlement a faits dans la dernière révolution ; cela ne souffre point de difficulté. Grotius et Puffendorf, quelque favorables qu'ils soient au pouvoir arbitraire, reconnaissent cependant que tout peuple qui s'est donné à certaines conditions est maître de contraindre, les armes à la main, le prince à les observer. Je conçois même très bien que

tout le peuple, qui n'a pas fait un pacte formel pour se donner sans réserve, a droit de faire tous ses efforts pour substituer des lois salutaires aux coutumes barbares qui l'oppriment.

» Mais il y a des Danois dans le monde qui ont bien voulu se reposer de leur bonheur sur le bon plaisir de leur roi. On est libre sans doute de céder le droit dont on jouit; pourquoi donc une nation à qui appartient essentiellement la puissance législative ne pourrait-elle pas la conférer à son prince avec la puissance exécutrice? Après avoir fait l'abandon le plus complet de sa liberté, il me semble que l'avantage qu'elle trouverait à la recouvrer n'est point un motif suffisant pour justifier son entreprise. Si les conventions les plus libres, les plus formelles, les plus authentiques ne lient pas un peuple invinciblement, il n'y a plus de règles ni de justice chez les hommes; et dès lors que devient la société? Mais si on est obligé d'y obéir religieusement, que deviendront les pauvres Danois? Je vois ici toutes les lois de la morale et de la politique opposées les unes aux autres, et ce conflit m'embarrasse.

— Voyons, me répondit milord, peut-être y a-t-il quelques droits qu'on n'est pas le maître d'abandonner; par exemple ceux qui appartiennent tellement à l'essence de l'homme et de la société qu'il est impossible de s'en séparer sérieusement : les législateurs les plus ignorants mêmes ont reconnu qu'il y en a de tels. Jamais loi n'a été assez impertinente pour ordonner au coupable d'oublier le soin de sa conservation et de venir lui-même demander au juge le supplice qu'il a mérité. Tous les moralistes conviennent que, dans les occasions où le magistrat ne peut venir à mon secours, je suis armé de tout son pouvoir pour punir un brigand qui m'attaque. Si, dans un besoin extrême où la faim me poursuit, je vole

pour me nourrir, la loi se tait devant moi; je ne suis point un voleur. Tout cela est juste, parce que la loi politique ne doit jamais être contraire à la loi de la nature, et que l'homme n'étant entré en société que pour assurer ses jours contre la violence et le besoin, il serait absurde qu'il se trouvât à la fois privé des secours qu'il est en droit d'attendre de ses concitoyens et de ceux qu'il peut trouver en lui-même; ce serait rendre la condition de la société pire que l'état qui l'a précédée.

» Si un peuple disait à son monarque : *Nous nous engageons par serment à ne respirer, ne boire et ne manger que par vos ordres et avec votre permission,* que penseriez-vous de la validité d'un pareil contrat? Mais supposons, poursuivit milord sans attendre ma réponse, que ce peuple tînt cet autre langage : *Nous nous soumettons, grand, auguste et sage monarque, à toutes vos volontés, et vous conférons librement, et parce que nous le voulons, toute la puissance que la nation entière possède. Toutes les lois vous obéiront désormais; vous êtes le maître de les interpréter, de les abroger, d'y ajouter et d'y déroger selon votre bon plaisir, certaine science et pleine puissance; ôtez, donnez, reprenez, redonnez les emplois à votre fantaisie; disposez arbitrairement des forces du royaume; faites la guerre ou la paix; levez des tributs comme il vous plaira : tout pouvoir est en vous, nul pouvoir n'est hors de vous.*

» Voilà, si je ne me trompe, une concession assez ample; mais quand le despote ignorant ne saura ce qu'il doit faire, ou que, commençant à gouverner selon l'intérêt de ses passions, il retirera ses esclaves de leur engouement ou de leur ivresse, croyez-vous, s'il leur reste quelque moyen de sortir de l'abîme où ils se sont précipités, que leur raison doive leur dire qu'ils sont irrévocablement condam-

nés à n'avoir plus de droit d'aspirer à être heureux? Devant quel tribunal suffira-t-il de deux ou trois mauvaises phrases pour détruire la vérité et la justice, renverser tous les droits de la nature et bouleverser toutes les notions de la société? Non, non, c'est un acte de raison et non pas un acte de folie qui peut lier un être raisonnable! C'est un acte de folie que celui par lequel on ne prendrait aucune sûreté contre les passions ou la sottise d'un prince. C'est un acte de folie que celui par lequel des hommes, en formant une société, dérogeraient précisément à la fin essentielle de la société, qui est de conserver leur vie, leur liberté, leur repos et leur bien. Le magistrat civil, dans tous les pays policés, annule les contrats passés dans un accès de démence; il casse les conventions injustes et scandaleuses que deux citoyens ont faites entre eux; et la raison, suprême magistrat des peuples et des princes, défend d'obéir aux pactes ridicules qui blessent la sainteté de ses lois.

«Un pareil acte est nécessairement illusoire, parce qu'il est évidemment déraisonnable: pour lui donner quelque sorte de validité, il faut lui donner quelque sorte de raison; il faut supposer qu'il renferme quelque clause tacite, présumée et sous-entendue; et cette clause, c'est sans doute que le prince usera de son pouvoir pour travailler au bonheur de ses sujets. Ne croyez pas que ce soit là une pure supposition de ma part, une subtilité de jurisconsulte; c'est une vérité constante, puisque dans aucune occasion, dans aucune circonstance, dans aucun temps, dans aucun instant, les sujets n'ont pu se séparer du désir d'être heureux : leur contrat est donc conditionnel, quoique la condition ne soit pas exprimée, et dès lors ils ne sont obligés d'y obéir qu'autant

que le prince, de son côté, y est religieusement attaché. »

Milord va encore plus loin, Monsieur, et quand l'acte constitutif du gouvernement serait aussi sage qu'il peut l'être, la nation n'en serait pas moins en droit de reprendre l'autorité qu'elle aurait confiée à ses magistrats, et d'en faire le partage suivant un nouveau plan et de nouvelles proportions. Elle pourrait peut-être manquer de prudence en dérangeant un ordre dont elle se trouve bien, mais elle ne pécherait pas contre la justice. La preuve en est simple et claire. Le vrai caractère de la souveraineté, son attribut essentiel, ainsi que l'ont démontré cent fois tous les jurisconsultes, c'est l'indépendance absolue ou la faculté de changer ses lois, suivant la différence des conjonctures et les différents besoins de l'Etat. Il serait en effet insensé de penser que le souverain pût se lier irrévocablement par ses propres lois et déroger d'avance aujourd'hui à celles qu'il croira nécessaire d'établir demain. Le peuple en qui réside originairement la puissance souveraine, le peuple, seul auteur du gouvernement politique, et distributeur du pouvoir confié en masse ou en différentes parties à ses magistrats, est donc éternellement en droit d'interpréter son contrat ou plutôt ses dons, d'en modifier les clauses, de les annuler et d'établir un nouvel ordre de choses.

« Ah ! Milord, vous me chagrinez, lui dis-je ; voilà que toutes mes idées se brouillent. Ce droit funeste que la nature nous a donné, et dont il est difficile de ne pas convenir, semble condamner les hommes à des malheurs toujours nouveaux. Si le peuple, toujours libre de ses engagements, peut toujours changer sa constitution, que deviendront les lois fondamentales ? — Ce qu'elles pourront, me répondit-il froidement ; de nouvelles lois fondamen-

tales succéderont à des lois fondamentales détruites. — J'entends, repris-je, mais vous ne m'ôtez pas mon inquiétude. S'il importe aux hommes qu'il entre une sorte de routine dans leur gouvernement, ce qui forme leur caractère et leur donne un esprit national; si cette routine est nécessaire pour contenir les brouillons et les séditieux, pour donner aux lois une gravité et une certaine circonstance qui les rendent peut-être plus salutaires que leur sagesse même, pour donner, en un mot, à toute la masse du gouvernement une forme constante et une marche uniforme et certaine, cette routine ne devient-elle pas un bien considérable pour les peuples? Qu'ils soient persuadés qu'en tout temps ils sont les maîtres de changer leur gouvernement, et je vous réponds que le moindre caprice, le moindre mécontentement, produira des révolutions. Vous ne verrez pas, Milord, les lois fondamentales se succéder; mais l'anarchie sera bientôt l'état habituel de cette nation inconsidérée et volage.

— Bon, bon! me répliqua milord, argument français! Vous croyez me faire peur avec votre anarchie; mais ne voyez-vous pas que si vous craignez un petit mal de ma doctrine, j'en craindrais un beaucoup plus grand de la vôtre, qui rendrait toutes les fautes irréparables? Eh! plût à Dieu, les révolutions fussent-elles moins rares et moins difficiles! Allez, ajouta-t-il en me serrant la main, un peuple sera persuadé de la vérité que je viens de vous exposer, et il ne ruinera point les lois fondamentales à force de les changer. La nature y a mis bon ordre : fiez-vous à l'empire absolu que l'habitude exerce sur les hommes. Nous autres philosophes, descendons en nous-mêmes; examinons-nous de bonne foi, et nous rougirons de nous trouver presque tou-

jours d'assez plats routiniers. Une nation s'accommode souvent d'un gouvernement bizarre et vicieux, dont tous les ressorts se contrarient; comment penserait-elle à changer un gouvernement qui ne la rend pas malheureuse? Plus d'Etats ont dû leur ruine ou des malheurs passagers à l'attachement opiniâtre qu'ils ont eu pour leurs coutumes ou leurs lois qu'à la passion de les changer. Parcourez l'histoire, et montrez-moi des peuples qui soient tombés dans l'anarchie à force de changer leur gouvernement : c'est parce qu'ils sont routiniers, qu'il oublient au contraire et perdent enfin leurs lois fondamentales. De simples coutumes introduites par le temps, le besoin des circonstances, ou la négligence et les passions des magistrats, acquièrent peu à peu de l'autorité; elles n'en ont pas assez pour faire taire les lois; et les lois, quoique languissantes, ont encore assez de force pour lutter contre les coutumes : et c'est alors, et de cette seule manière, que les nations tombent dans l'anarchie.»

J'eus quelque envie, Monsieur, de parler à milord de la prescription qui, étant capable de légitimer, après un certain nombre d'années, les possessions les moins régulières, pourrait peut-etre réparer les défauts du contrat constitutif de la société. Elle pourrait servir de titre à ces magistrats qui, ayant acquis peu à peu, par adresse ou par force, une autorité bien différente de celle qu'on leur avait confiée, deviennent enfin des monarques absolus. Mais j'avais déjà assez profité de ses entretiens pour prévoir ce qu'il m'aurait répondu, et je le priai seulement d'examiner s'il n'y avait pas des Etats qui ne devaient point leur origine à des conventions.

Je supposais un peuple qui, ayant allumé une guerre injuste, serait vaincu par ses en-

nemis, et j'avais de la peine à concevoir qu'après sa défaite, il lui restât quelque droit à la liberté. Une déclaration de guerre contre un peuple est un arrêt de mort contre lui, et cette mort est juste, parce qu'elle est le châtiment de son injustice. « Si le vainqueur, disais-je à milord, est le maître de la vie du vaincu, pourquoi ne pourrait-il pas la lui vendre aux dépens de sa liberté? Et quel droit peut avoir un peuple esclave, qui ne vit que précairement et qui n'est pas membre de la société?

— Les droits communs de l'humanité, me répondit vivement milord, et que voulez-vous me dire avec votre arrêt de mort? Il me semble entendre Attila. Si quelques peuples envieux ont réduit en esclavage leurs ennemis vaincus, l'abus qu'ils ont fait de la victoire et leur injustice condamnée par la raison ne forment point un titre contre les droits de la nature : c'est ce qu'on a dû faire, et non pas ce qu'on a fait, qui doit être la règle de notre conduite. Aujourd'hui que nous sommes ennemis, l'Angleterre est donc autorisée à dévaster la France si elle peut, et à passer tous les Français au fil de l'épée? Vous pouvez donc ne faire de notre île qu'un vaste désert? La guerre ne permet de tuer que les citoyens armés pour faire la guerre; les femmes, les enfants, les vieillards, les bourgeois..... j'en frémis! Tuer même le soldat qui pose les armes et demande la vie, c'est un assassinat.

» Je vous dirai d'abord, poursuivit milord, qu'un vainqueur qui connaît ses vrais intérêts doit nécessairement imiter la modération des Romains dans les beaux temps de leur république. Ils laissaient au peuple vaincu ses lois, ses coutumes, ses magistrats et son gouvernement; ils ne lui demandaient que son alliance et son amitié. Voilà comme on établit un empire grand et florissant.

• En second lieu, il est faux que des vaincus ne jouissent pas des droits de la société. Tout homme, à l'exception d'un insensé ou d'un malfaiteur, doit être citoyen quand il vit avec des hommes qui ont des lois. Il n'est pas vrai que des vaincus ne vivent que précairement : s'ils n'ont pas encore fait de conventions avec le vainqueur, il est évident que l'état de guerre subsiste; par conséquent, ils ne lui doivent rien encore; ils peuvent encore le tuer et secouer le joug qu'on leur impose. S'il y a une convention, et que la guerre paraisse finie, le vaincu n'est obligé à remplir son traité qu'autant que les articles n'en sont pas contraires à la nature et à la fin de la société. Le vainqueur doit y prendre garde; s'il abuse insolemment de la victoire et de ses forces, en privant le vaincu des priviléges de la société, il le fait rentrer dans l'état de nature, le rend, par conséquent, libre et indépendant, et la guerre subsiste réellement sous le vain nom de paix. Plus la violence de mon ennemi est injuste, plus j'ai de droits à faire valoir contre lui; s'il me prive des avantages indispensablement attachés à l'humanité, j'ai tous les droits de l'humanité à faire valoir contre sa tyrannie; c'est à mon courage à pourvoir à mon salut, et je puis me faire justice : pardonnez mes répétitions dans une matière aussi importante. Si mon vainqueur ne me traite pas en homme, qui n'est fait que pour être indépendant dans l'état de nature ou citoyen dans une société, c'est sa faute. Puisqu'il n'y a aucune loi, aucun magistrat entre lui et moi, je le punirai par ma révolte, dont le succès pourra être malheureux, mais qui ne sera jamais criminelle. Admirez la sagesse de la Providence; elle veut que le vainqueur devienne le père et le protecteur du vaincu; s'il abuse de sa prospérité, elle lui suscite des en-

nemis dans ses nouveaux sujets; s'il les opprime avec assez d'art pour qu'ils ne puissent tenter de secouer le joug, il affaiblit lui-même ses propres forces, il a sapé les fondements de sa puissance, et il ne trouve dans ses esclaves aucun secours contre ses ennemis étrangers.

— Ah! milord, m'écriai-je, que je suis content de me voir confondu par vos raisonnements! Ce n'est pas mon esprit seul, c'est mon cœur qui les dévore, et je ne puis me rassasier de cette doctrine qui respire l'humanité. C'en est fait : désabusé pour toujours des sophismes qu'ont inventés les partisans du pouvoir arbitraire, me voilà convaincu qu'il n'y a d'autorité légitime que celle qui est fondée sur un contrat raisonnable; que la loi seule est en droit de régner sur les hommes, et que tout est permis pour établir son empire. Tout peuple libre peut donc affermir sa liberté en limitant, divisant ou multipliant les fonctions de ses magistrats; tout peuple asservi peut donc travailler à recouvrer sa liberté. N'est-il pas bien surprenant que j'aie eu besoin de vos lumières pour voir qu'il est insensé de croire que des citoyens ne puissent, sans crime, aspirer à rendre la société plus raisonnable? Mais j'entrevois déjà que mes Puffendorf et mes Grotius ont tort de vouloir qu'on attende, pour se soulever contre la tyrannie, que les abus en soient extrêmes. — Oui, me dit milord, c'est après la mort recourir au médecin.

» Puisqu'un roi d'Angleterre, reprit-il, n'est qu'un homme, nous serions injustes de ne pas lui pardonner ces faiblesses humaines pour lesquelles il n'est aucun de nous qui ne réclame l'indulgence de ses pareils. Erreur, bévue, distraction, sottise même, tout cela n'est rien; mais cherche-t-il à se faire quelque nouveau droit aux dépens même d'un seul ci-

toyen? Veut-il étendre sa prérogative d'une ligne au delà des bornes qui lui sont prescrites? Ose-t-il faire soupçonner que tout ce qu'il a, il ne le tient pas de ses peuples? la nation, au premier symptôme d'ambition, doit agir avec la plus grande vigueur. Ce n'est rien, me crieront tous les jurisconsultes; vous vous tourmentez pour des bagatelles; mais ce sont ces riens multipliés et entassés peu à peu, leur répondrai-je, qui produisent enfin le pouvoir arbitraire: c'était bien peu de chose que la royauté de vos premiers capétiens, mais en empiétant insensiblement sur les droits de leurs vassaux et de *leurs communes*, ils sont parvenus à composer cette masse énorme de puissance qui écrase tout de son poids. Votre clergé, votre noblesse, votre tiers état ont toujours dit : Ce n'est pas la peine de contester, de disputer, de résister pour si peu de chose; et avec cette admirable prudence ils se sont affaiblis peu à peu et ne sont rien aujourd'hui. Voilà l'abîme où conduit nécessairement la doctrine de vos docteurs; jugez donc si elle est sage.

» Voyez, je vous prie, Puffendorf; il demande quelque part si un citoyen innocent qu'on veut faire périr, et qui ne peut s'échapper, doit souffrir patiemment tout ce que la rage inspire à son souverain. Après bien des efforts pour ne pas voir que dès que le prince rompt le lien de la société, ce lien ne subsiste plus pour son sujet, il permet enfin à ce malheureux de recourir à la force; mais par la plus bizarre des générosités, il veut qu'il en soit nécessairement la victime; il défend à ses concitoyens de le protéger et de venir à son secours. Il faut l'avouer, ce Puffendorf pensait bien différemment de Solon. On demandait un jour à ce législateur des Athéniens quelle ville lui paraissait la plus heureuse et la mieux

policée? — Ce serait, répondit-il, celle où chaque citoyen regarderait l'injure faite à son concitoyen comme la sienne propre, et en poursuivrait la vengeance avec la même chaleur. Que la bassesse de nos mœurs a avili nos âmes et nos lois! La vertu que Solon désirait dans Athènes serait regardée aujourd'hui comme le crime d'un séditieux. Comment Puffendorf n'a-t-il pas senti que la violence faite à mon concitoyen est une injure pour moi? Si je ne réprime pas cette tyrannie naissante, elle fera des progrès rapides; et ne mérité-je pas d'en être à mon tour la victime?

— Nous voici à la fin de notre promenade; rentrons, ajouta milord; mais je ne puis cependant m'empêcher de vous dire encore un mot au sujet de cette prescription que tant de jurisconsultes font valoir en faveur des despotes et des familles qui ont usurpé la souveraineté dans les aristocraties. Pourquoi avez-vous négligé ce grand argument? — J'ai été tenté d'en faire usage, lui répondis-je; mais j'ai sagement fait attention que la loi de la prescription, salutaire quand il ne s'agit que des droits particuliers des citoyens à l'égard de leurs possessions, ne peut s'appliquer aux objets plus relevés que nous traitons, c'est-à-dire aux principes du gouvernement.

— En effet, monsieur, la prescription qui assigne un terme aux prétentions et aux demandes respectives des citoyens leur procure le plus grand des biens. Que deviendrait le repos des familles si personne n'était jamais sûr de jouir tranquillement de la maison qu'il habite ni des champs qu'il cultive? Quelle instabilité dans les fortunes! quelle porte ouverte à la cupidité, à la mauvaise foi et à la chicane! Serait-il possible aux juges de pénétrer dans l'obscurité des temps et d'y démêler la vérité? Dès qu'il y a des propriétés, la

prescription est donc la loi civile la plus sage, parce qu'elle tend à l'objet que se propose la société, et établit une véritable paix entre les citoyens; mais en l'étendant aux usurpations des princes et des magistrats, elle favoriserait au contraire le désordre et le despotisme, c'est-à-dire le renversement du principe et la fin de la société. D'ailleurs, poursuivis-je, la loi peut refuser à un citoyen la faculté de revendiquer une propriété, une maison, un domaine, dont il a négligé pendant un certain nombre d'années la réclamation; car il ne réclamerait cette possession qu'en vertu d'un droit que lui donneraient les lois civiles, et il a plu à ces mêmes lois, pour le bien de l'ordre et de la paix, de conférer un droit supérieur à celui qui possède sans trouble ce domaine depuis tant ou tant d'années. La loi par là ne fait rien d'injuste, puisqu'en matière de propriété civile, les lois de la nature se taisent, et que tout dépend des conventions que les citoyens ont faites entre eux. De là vient la prodigieuse diversité qu'il y a dans la jurisprudence des différentes nations et des provinces mêmes d'un même Etat : telle possession est légitime en Dauphiné, qui ne le sera point en Normandie. Il n'en est pas de même quand on considère le citoyen relativement à l'ordre politique de la Société. Vous m'avez appris, milord, que je ne possède pas ma dignité d'homme et ma liberté au même titre que ma maison; vous m'avez appris qu'il y a de certains droits que nous tenons de la nature, qui nous sont personnels, qui ne sont pas distingués de nous-mêmes, auxquels nous ne pouvons pas renoncer, et dont aucune loi humaine ne peut par conséquent nous priver. Si de certaines cessions faites au souverain, par l'acte le plus libre et le plus authentique, n'ont aucune force, comment pourrait-on se prévaloir de la pres-

cription, pour rendre respectable, aux yeux des sujets, des usurpations, ouvrage de la force et de l'adresse ? Plus la possession sera ancienne, plus on aura de reproches à faire au despote, et de titres à lui opposer. J'entends encore parler quelquefois, me dit milord, de je ne sais quel consentement tacite, dont je ne découvre pas trop la validité. Un prince, dit-on, qui, à la faveur de quelque événement extraordinaire ou imprévu, acquiert une nouvelle prérogative, sans que ses sujets s'y opposent ou la désapprouvent, en jouit légitimement en vertu de leur silence. Il est évident que cela ne signifie rien pour une nation asservie ou faible, dont le moindre murmure, le moindre signe de désapprobation serait un crime. Si le silence des sujets peut passer pour un consentement tacite, ce n'est que dans une nation libre, qui a des états ou des diètes où elle peut faire connaître sa volonté. Nos rois d'Angleterre, par exemple, se sont attribué, je ne sais comment, différents droits, et il est vrai qu'ils en jouissent légitimement, puisque le parlement de la nation, qui en est témoin et qui ne s'y oppose pas, est censé y donner son consentement; mais la nation est toujours la maîtresse de détruire ces droits acquis et tolérés par un simple usage, quand elle en apercevra enfin les dangers; puisqu'elle peut, pour son plus grand bien, priver la couronne des prérogatives mêmes que la loi la plus formelle lui attribue. Que deviendra ce misérable consentement tacite, après que nous n'avons pas fait grâce aux actes les plus solennels ? »

Adieu, monsieur; une autre fois je vous promets d'être plus court. Si le commis qui a le secret des postes ouvre cette lettre, j'espère qu'il n'y comprendra rien.

A Marly, ce 15 août 1758.

LETTRE QUATRIÈME.

Troisième entretien.—Examen d'un passage de Cicéron, dans son *Traité des Lois* — Qu'on ne doit pas obéir aux lois injustes — Des causes qui produisent des lois sages ou injustes dans les nations.

Est-il vrai, monsieur, que votre âme vous ait paru s'agrandir à la lecture de mes lettres? Ce serait un éloge très agréable pour moi. J'en conclurais que j'ai été assez heureux pour y faire passer cet esprit de milord Stanhope, qui rend la raison intéressante, et touche le cœur en montrant des vérités à l'esprit. Je crois que vous n'avez pas voulu me flatter; car il me semble, depuis que je connais mes droits et mes devoirs, que j'éprouve moi-même ce que vous avez éprouvé. Il me semble que la pompe des noms et des titres n'impose plus à mon imagination. Dans les hommes les plus humiliés par la fortune, je crois voir des princes détrônés qu'on retient dans les fers; dans les grands, je ne vois plus que des espèces de geôliers.

Nous fîmes hier notre troisième promenade, et je vous ai désiré cent fois dans les allées sauvages de l'*Etoile des Muses* que vous aimez tant, et où milord, lassé de la magnificence et de la symétrie des jardins, a bien voulu continuer à m'instruire.

« Milord, lui dis-je, je connais, grâces à vous, les droits de chaque nation; je sais que la liberté est un bienfait de la nature, et le pouvoir arbitraire le comble des malheurs : je sais qu'il est absurde que les lois détournées de leur véritable destination soient soumises à la volonté d'un monarque. La grande difficulté n'est pas de connaître la vérité, mais de mettre en pra-

tique ce qu'elle ordonne. J'ai voulu prévenir ce que vous devez m'apprendre, et je me suis trouvé perdu dans un labyrinthe.

» Avant que de vous demander votre secours pour en sortir, permettez-moi de profiter encore du moment que vous voulez bien m'accorder pour vous entretenir d'un objet qui a un rapport très prochain avec notre dernière conversation. Il s'agit des lois : Cicéron en a fait un traité ; et hier au soir, jetant les yeux sur son ouvrage, je tombai par hasard sur un morceau très intéressant. Ce philosophe attaque les Epicuriens qui croient qu'il n'y a de juste et d'injuste que ce que les lois politiques ordonnent ou défendent. « Quoi ! s'écrie-t-il » avec indignation, il serait possible que les » lois que des tyrans auraient faites fussent » justes ! Quoi ! Si les trente tyrans en avaient » voulu prescrire aux Athéniens, ou si les Athé- » niens s'étaient déclarés en faveur de ces lois, » serait-ce un motif pour s'y soumettre ? Non, » sans doute, ajoute-t-il : il ne peut y avoir » qu'un droit qui oblige les hommes, et il n'y » a qu'une loi qui établisse un droit ; et cette » loi, c'est la droite raison qui enseigne ce » qu'il faut commander et ce qu'il faut défen- » dre. Plusieurs nations, dit-il encore plus bas, » ont autorisé chez elles des choses perni- » cieuses, funestes et aussi éloignées de la » raison que le seraient des conventions faites » entre des brigands ; en vertu de quel titre m'y » soumettrais-je ? Une loi injuste, sous quelque » nom qu'on la donne, ne doit pas passer da- » vantage pour une loi, quand même un peuple » aurait pu s'y soumettre, que les drogues » mortelles d'un empirique ignorant pour des » remèdes salutaires. » Mon premier mouvement, milord, est de penser comme Cicéron, et je dirais volontiers de lui ce qu'il disait de Platon : « J'aime mieux m'égarer à sa suite, que

» de trouver la vérité avec d'autres philoso-
» phes; » cependant, je ne puis m'effrayer de l'espèce de témérité qui me fait regarder ma raison particulière comme mon premier juge, mon premier magistrat, mon premier souverain. Je me rassure en voyant avec évidence que Dieu ne m'a pas doué de la raison, pour me laisser conduire par celle d'un autre. Mais je vais vous faire pitié : tous mes scrupules ou toutes mes incertitudes recommencent dès que je sens que je ne puis refuser à personne le droit que je ne m'attribue. Autant d'hommes, autant d'opinions différentes; cependant n'est-il pas nécessaire, pour le bien de la société, qu'il y ait une raison universelle et commune, c'est-à-dire la loi qui concilie toutes les opinions? Enfin, milord, car il faut tout dire, la pensée de Cicéron, si conforme à votre sentiment sur l'empire que la raison doit exercer sur des êtres raisonnables, me paraît contredire la doctrine que vous m'avez enseignée au sujet des lois; tout doit leur obéir, m'avez-vous dit; il faut que le citoyen ne puisse résister au magistrat, et que le magistrat soit esclave des lois; de là naît tout le bien de la société, et je le crois comme vous, mais voici ce qui m'embarrasse : si chaque citoyen doit ne pas obéir à une loi injuste, chaque citoyen a donc droit d'examiner les lois? Voilà tous les esprits faux autorisés à désobéir, et les mauvais citoyens ont un prétexte pour se révolter : je ne suis pas tranquille, et que voulez-vous que je devienne au milieu de cette anarchie que je prévois? — Essayons, me répondit milord, de séparer les lois en différentes classes, et vraisemblablement nous parviendrons, par cette méthode, à concilier la dignité de la raison et l'autorité des lois qui nous paraissent opposées, et à juger des dangers ou des avantages attachés à l'examen que

vous craignez. A l'égard des lois naturelles, vous voyez d'abord que, n'étant que les préceptes de notre raison même, on ne saurait trop les étudier ; elles sont si simples, si claires, si lumineuses, qu'il suffit de les présenter aux hommes pour qu'ils y acquiescent, à moins qu'ils ne soient troublés par quelque passion, ou que les organes de leur cerveau ne soient dérangés. L'esprit le plus faux, et le paysan le plus grossier savent, aussi bien que le philosophe le plus profond, qu'ils ne doivent pas faire à autrui ce qu'ils ne voudraient pas qui leur fût fait. Cet homme est avili par la misère et la bassesse de ses emplois : soyez sûr, cependant, que vous parviendrez à lui donner quelque idée de la dignité de son être, tandis qu'Auguste, au milieu des sacrifices que lui offrent des flamines, et des flatteries honteuses du Sénat, est encore capable de sentir qu'il n'est qu'un homme. Plus on approfondira ces lois primitives de la nature, plus l'esprit s'en répandra dans nos lois politiques; et n'est-ce pas en nous écartant de cette règle, que nous avons tout gâté? Tout peuple qui n'est pas barbare a une religion, et Dieu ne manque jamais d'avoir révélé aux prêtres ses volontés; c'est ce qu'on appelle ordinairement les lois divines. Il serait insensé de n'y pas obéir. s'il est prouvé que les prêtres qui font parler le ciel, ou qui parlent par son ordre, ne sont pas des dupes ou des fripons ; mais il est de la plus grande importance de s'en instruire, car il n'est que trop prouvé que dans la vraie religion comme dans les fausses, les prêtres sont toujours hommes. S'ils nous révèlent des mystères qui soient au-dessus de notre raison sans la contredire ; s'ils nous ordonnent un culte qui n'ait rien d'indigne de la majesté de Dieu ni rien de contraire aux mœurs; pourquoi hésiterions-

nous d'obéir? S'ils veulent ennoblir de misérables pratiques, difficiles et souvent pernicieuses à la société; s'ils veulent en faire des vertus, s'ils débitent par intérêt une morale et des maximes contraires aux lumières de la raison; il est plus sage, je crois, de penser qu'ils ont tort, que d'attribuer à Dieu leurs criminelles ou puériles extravagances. Où je vois l'esprit de la prêtraille, je ne vois plus l'esprit de Dieu; et tout le danger qu'encourt une société à n'être pas religieuse à la manière des prêtres, c'est de ne pas devenir superstitieuse. A la naissance de la grande réforme, les évêques ordonnèrent, au nom de Dieu, de brûler les luthériens et les calvinistes; on les crut, et il en naquit des malheurs sans nombre. La paix et la concorde auraient régné si chacun, au contraire, se fût dit : Dieu peut tout et tolère cependant toutes les religions; il est donc insensé que moi, qui ne puis rien, je prétende lui prêter main-forte, et tourmenter un pauvre presbytérien pour le soumettre à la dignité de l'évêque de Londres. Dès que la religion s'égare en détournant les hommes de leurs devoirs de citoyens, je ne devine point quel mal je puis faire en ne m'égarant point avec elle. Dans la première classe des lois humaines, je range les lois fondamentales ou constitutives du gouvernement de chaque Etat. En vérité, poursuivit milord, dont je dévorais les discours, vous êtes trop modeste si vous vous croyez téméraire en jugeant de leur justice ou de leur injustice: et vous ne faites pas grand cas de votre prochain, si vous lui refusez ce privilége. Ne craignez ni de longues ni de vives disputes : le sens le plus commun, suffit pour voir si les lois sont libres ou esclaves de l'autorité; si un gouvernement tend au bien général ou si le corps de la société est sacrifié à

quelqu'un de ses membres. Si on a établi un gouvernement vicieux, ou qu'il ait dégénéré de son institution, il me semble que, après notre dernier entretien, vous ne devez plus balancer à penser comme Cicéron. Loin de désirer que la loi concilie alors toutes les opinions, ce qui confirmerait les malheurs de la société, il faut regarder les contradictions faites à la loi comme les commencements d'une réforme heureuse. Il est de votre devoir de les favoriser. Ne craignez pas de prêter des armes aux esprits gauches et aux mauvais citoyens : la crainte du gouvernement qui les opprime les contiendra ; ou, s'ils osent parler, leurs mauvais raisonnements et leurs mauvaises intentions serviront à décrier des lois injustes. De tout gouvernement, quel qu'il soit, reprit milord, découlent comme de leur source toutes les lois particulières que les jurisconsultes divisent en économiques, criminelles, civiles, etc. Dans ces régions heureuses où les lois, ouvrages d'un peuple libre, sont méditées, faites, et publiées avec ces formalités et cette lenteur sage et réfléchie qui leur donnent de la majesté et de la force, je voudrais, avec Platon, que le citoyen ne prétendît pas être plus sage que la loi, en refusant d'obéir à ce qu'il croit injuste. Sa raison serait trop présomptueuse : il doit proposer des doutes et demander des éclaircissements ; mais qu'il obéisse par provision. Son obéissance ne sera pas criminelle : douter n'est pas un motif suffisant pour s'opposer à la loi ; d'ailleurs la sagesse du gouvernement sous lequel il vit ne justifie-t-elle pas son obéissance ? Mais dans une pure démocratie, où tout citoyen peut proposer ses rêveries pour en faire des lois, où, n'ayant pris aucune précaution raisonnable pour déconcerter les complots des malintentionnés, pour prévoir l'engouement et amortir les pas-

sions toujours impétueuses de la multitude, il est évident que tout se décide par vertige : dois-je alors humilier mon sens commun, jusqu'au point de le soumettre aveuglément aux décrets d'une assemblée qui n'est qu'une cohue? Ne m'est-il pas permis, comme à Lycurgue, de conjurer contre des lois qui font le malheur de ma patrie? S'il plaît aux Athéniens de décerner peine de mort contre quiconque proposera d'employer aux frais de la guerre, les fonds destinés pour représenter des comédies, Phocion respectera-t-il cette loi ridicule? Démosthène doit-il y obéir; et moi, sans être aucun de ces deux grands hommes, faut-il que j'aille gaiement au spectacle, tandis que Philippe s'avance à nos portes? Un prince met froidement à la tête de ses ordonnances : que *tel est son bon plaisir* : quelle raison, quel motif, quel titre pour exiger mon obéissance? La législation, ce que les hommes ont de plus saint et de plus sacré, est-elle une partie de chasse? Regarderai-je comme des lois augustes des chiffons d'ordres fabriqués dans l'obscurité, par des vues intéressées, publiés sans règle ou avec des formes puériles qui ne peuvent me rassurer? Un despote doit m'être suspect, par cela seul que son emploi est au-dessus des forces humaines, et que la fragile vertu des hommes n'est point faite pour résister aux tentations et aux fraudes sans nombre qui assiégent la royauté; et je forcerai ma logique d'en conclure qu'il est prudent de croire, sur sa parole, que ses lois impartiales tendent au bien général, et que le public ne peut pas être sacrifié aux passions de ses ministres et de ses favoris? Son divan fait tous les jours des sottises dont la canaille la plus stupide rirait si elle n'en était pas la victime; et je serai assez insensé pour me croire obligé d'obéir à ces ordonnances? Non, non; Cicéron avait

raison : nous sommes convenus, comme d'une vérité incontestable, que le citoyen doit obéir au magistrat, et le magistrat aux lois; et vous devez être sûr que, dans une république où cet ordre sera observé, l'injustice des lois n'y fera jamais naître des querelles pernicieuses. Mais puisque ces heureuses républiques sont rares dans le monde; puisque les hommes toujours portés à la tyrannie où à la servitude par leurs passions sont assez méchants ou assez sots pour faire des lois injustes et absurdes, quel autre remède peut-on appliquer à ce mal que la désobéissance? Il en naîtra quelques troubles; mais pourquoi en être effrayé? Ce trouble est lui-même une preuve qu'on aime l'ordre et qu'on veut le rétablir. L'obéissance aveugle est au contraire une preuve que le citoyen hébété est indifférent pour le bien et pour le mal; et dès lors, que voulez-vous espérer? L'homme qui pense travaille à affermir l'empire de la raison; l'homme qui obéit sans penser se précipite au-devant de la servitude, parce qu'il favorise le pouvoir des passions. Je vous prie, me dit milord, de vous rappeler un endroit du *Traité des Lois*, où Quintus fait une déclamation éloquente contre la puissance des tribuns du peuple. Que lui répond Cicéron? « Mon frère, » voilà une peinture vive et fidèle de tous les » inconvénients du tribunat; mais prenez » garde qu'en les relevant, vous n'ayez pas » l'équité de nous présenter en même temps » les avantages sans nombre et sans prix que » cette magistrature nous a procurés. Il faudrait comparer le bien et le mal; il faudrait les » peser avec équité. Commencez par là, et vous » verrez ensuite que votre république n'aurait jamais joui des biens inestimables que » nous devons à l'activité, au courage, à la » fermeté et à la vigilance inquiète et journa-

» lière des tribuns, si nous avions voulu en sé-
» parer les maux passagers, que leur ambi-
» bition, leurs cabales et leurs intrigues, ont
» quelquefois produits. »

Tout le monde raisonne en politique comme Quintus ; et je vous dirai, comme Cicéron : « Ces petits troubles qui vous alarment sont,
» il est vrai, un inconvénient ; mais ils sont
» accompagnés d'un avantage qui fait la sû-
» reté et le salut de l'Etat? » Voilà les tribuns de Quintus qui ont eu quelquefois tort, et mis quelquefois des obstacles à des entreprises salutaires ; mais en s'opposant constamment à la tyrannie des patriciens et à l'ambition du sénat, ils ont conservé la dignité du peuple qui a fait la dignité de la république. Ils ont affermi les lois et empêché qu'elles ne devinssent oppressives ; ils ont animé le courage et l'émulation et procuré aux citoyens tous les biens dont ils ont joui. Que de choses on approuverait, qu'on prend la liberté de blâmer, si on se donnait la peine de les examiner par toutes leurs faces, de voir, non pas seulement leurs rapports et leurs effets les plus prochains, mais les plus éloignés ! Nous voudrions des biens sans mélange, et cependant c'est une grande folie d'en espérer de tels ; puisque la société n'est composée que d'hommes, c'est-à-dire de matériaux très imparfaits. Contentons-nous de l'espèce de perfection à laquelle la nature nous a permis d'atteindre, et des moyens qu'elle nous a donnés pour y parvenir. le moindre mal, voilà notre plus grand bien. Dans le physique comme dans le moral, la nature a attaché je ne sais quelle amertume aux remèdes, faut-il pour cela refuser d'y recourir, ou faire, en les prenant, les grimaces d'un enfant ? Je conçois bien que l'esprit d'inquiétude et d'examen répandu dans les citoyens sera quelquefois aussi dangereux qu'un tribun ;

mais c'est un frein qui retient un gouvernement toujours prêt à franchir les bornes qu' lui sont prescrites. Au reste, ajouta milord, cette question des lois injustes et absurdes, est absolument la même que celle de la réforme du gouvernement, que nous traitâmes hier ; car il serait impossible que des citoyens dussent à la fois corriger les vices de leur gouvernement et obéir servilement et sans examen, aux lois qu'il impose. Pour achever de vous rassurer, je vous répéterai que je dispense du soin d'examiner les lois, tous ces hommes qui n'ont qu'une espèce d'instinct et que leur ignorance condamne à n'avoir d'autre règle de conduite que l'autorité, l'habitude et l'exemple. Cicéron avait sans doute pour eux la même indulgence ; mais il exigeait des gens d'esprit qu'ils fissent entendre leurs voix ; et leur concours forme l'opinion publique, qui n'est jamais sans force. »

Si vous connaissez quelqu'un, monsieur, qui veuille prendre la défense des lois injustes et absurdes, vous pouvez lui demander des mémoires, et me les envoyer ; car, pour moi, je n'ose insister davantage, n'ayant à opposer à Milord que de ces misérables lieux communs, qu'il pulvérisait sans peine : d'ailleurs, je vous l'avouerai, je n'ai pas le talent heureux de discuter contre ce que je crois la vérité.

« Puisque nous raisonnons sur les lois, me dit milord, nous devrions, avant que d'entrer dans des détails de réforme, dont vous êtes avide, consacrer le reste de notre promenade à rechercher quels moyens la nature nous a donnés pour n'avoir que des lois justes. — Milord, lui repartis-je, sans doute que la nature est trop sage pour nous avoir donné une raison incapable de nous instruire de tous nos devoirs, et de pourvoir à tous nos besoins :

que ne rentrons-nous en nous-mêmes; que n'imposons-nous silence à nos passions; que ne consultons-nous avec soin notre raison, pour apprendre les ordres que nous donne la nature? Certainement nos lois seront bonnes, quand elles ne seront, pour ainsi dire, que des rejetons des lois naturelles. Elles tendront alors à proscrire quelque vice, et à rendre plus familière la pratique de quelque vertu. Vous verriez alors les citoyens porter sans chagrin le joug des lois, ou plutôt les aimer comme les principes de leur sûreté et de leur bonheur. — Vous avez raison, me répliqua milord, votre méthode est certaine; mais, à en juger par l'expérience, n'est-elle pas impraticable? Ce que je voudrais savoir, c'est s'il n'y a point quelque art par le secours duquel les hommes, toujours prêts à être aveuglés et séduits par leurs passions, puissent se mettre en état d'en éviter la séduction et de trouver la vérité qui leur est si salutaire, et qui semble toujours les fuir. »

J'allais répondre à cette question, monsieur, qu'il faut faire fleurir dans un État l'étude de la jurisprudence; fonder des chaires de professeurs en droit naturel; établir un conseil de législation composé d'honnêtes gens, et cent autres choses de cette force, lorsque je m'aperçus heureusement que milord Stanhope n'avait que la curiosité de voir si j'avais profité de son entretien; et j'eus le bon esprit de sentir que je trouverais ma réponse dans les principes dont il m'avait instruit.

« Milord, lui dis-je en plaisantant, il y a de la malice dans votre fait; je ne sais pas trop ce que je vous aurais répondu il y a trois jours, mais aujourd'hui je vous dis hardiment qu'un Etat ne peut avoir de bonnes lois, qu'autant qu'il est lui-même son propre législateur. »

Milord m'embrassa, monsieur; et moi, plein de joie d'avoir mérité une pareille faveur, et découvert en quelque sorte une vérité, j'abusai de sa patience à m'écouter; je lui fis voir, ce qu'il voyait bien mieux que moi, qu'il est ridicule d'attendre dans une monarchie ou dans un gouvernement aristocratique des lois justes et raisonnables. Comment un monarque ou des patriciens dédaigneux jouiraient-ils de la puissance législative, sans que leurs passions, plus aveugles et plus emportées que celles des autres hommes ne tournassent tout à leur avantage particulier? Pouvant tout, ne voudront-ils que le bien? Leurs flatteurs mêmes ne les empêcheraient-ils pas d'exécuter leurs projets? Ce serait un prodige dont à peine l'histoire de tous les siècles fournit trois ou quatre exemples: depuis le temps qu'on les avertit inutilement de préférer le bien public à leurs chevaux, à leurs maîtresses, à leurs chiens, à leurs complaisants, comment n'a-t-on pas encore compris qu'on parlait à des sourds?

Dès qu'un peuple, au contraire, se sera réservé la puissance législative, soyez sûr qu'il aura bientôt les lois les plus sages et les plus salutaires. Un républicain assez fier de sa dignité pour ne vouloir obéir qu'aux lois a naturellement l'âme droite, juste, élevée et courageuse. Qui s'accommode de la domination des hommes doit être prêt à respecter des caprices, des injustices et des folies; son jugement y perd. A force de respecter les lois de leur sultan, les Turcs se sont accoutumés à regarder ses ordres particuliers comme des lois. Il n'y a plus d'autres vertus pour les sujets d'un despote que la patience et quelques utiles qualités d'esclaves, compatibles avec la paresse et la crainte. Si un peuple jaloux de sa liberté se trompe quelquefois, ses erreurs

ne sont que passagères; elles l'instruisent même. Mais, pour les hommes asservis sous le joug, leur première faute en prépare infailliblement une seconde.

« — Prenez garde à vous, me dit milord en m'interrompant, vous vous échauffez, vous allez peut-être trop loin, sans faire attention que la vérité se tient également éloignée de tout excès. J'ai peur qu'en louant sans restriction l'amour de la liberté, vous ne vous trouviez réduit à ne pouvoir pas blâmer une démocratie pareille à celle des Athéniens, qui, ne laissant aux magistrats qu'un vain nom et un pouvoir inutile, devait dégénérer en tyrannie. Si l'amour de la liberté élève l'âme, il exalte aussi souvent les passions d'une manière dangereuse. La place publique dans une démocratie voit porter des décrets aussi injustes et aussi absurdes que ceux du divan. La source de tout bien, c'est l'amour de la liberté; mais il doit être accompagné de l'amour des lois; sans l'union de ces deux sentiments, les lois, toujours incertaines et flottantes, seront tour à tour dictées et détruites par les passions de la multitude, et l'anarchie produira enfin la tyrannie. L'amour de la liberté suffit pour donner naissance à une république; mais l'amour seul pour les lois peut la conserver et la faire fleurir; et c'est de l'union de ces deux sentiments, que la politique doit faire par conséquent son principal objet. On travaillera inutilement à établir cette union précieuse, ou à la conserver, si on ne cherche sans cesse à rendre le gouvernement impartial et favorable à tous les ordres de citoyens; en vous proposant cette fin, ne craignez point de faire des lois injustes; en la négligeant, n'espérez pas le bonheur public. Le législateur prêt à porter une loi pour corriger un abus qui s'est glissé dans l'État doit se demander avec soin si cette

loi n'est point propre à diminuer, soit directement, soit indirectement, l'amour de la liberté ou le respect pour les lois. Si elle produit un de ces deux effets, soyez sûr que, malgré le bien apparent et passager qu'elle produira, elle a porté une plaie mortelle à la république. Cela seul ne suffit pas; il faut, pour ainsi dire, que vous teniez ces deux sentiments en équilibre dans le cœur de vos citoyens. Je vous l'ai déjà dit : les passions, telles que l'ambition, la colère, l'orgueil, l'avarice abuseront d'une manière étrange de l'amour de la liberté, s'il n'est point dirigé par l'amour des lois ; et d'autres passions, la paresse, la volupté, la crainte, rendront inutile et même dangereux le respect pour les lois, s'il n'est point animé par l'amour de la liberté. Suivez l'histoire des républiques de l'antiquité, et vous verrez les dissensions s'y former, dès que cet équilibre que je demande se perd. Se rétablit-il? Le calme succédera au trouble. N'est-il plus possible de tenir la balance égale ? L'Etat est perdu sans ressource. Dans ces moments de décadence, on a vu des républiques qui gémissaient sous le poids de leurs malheurs, faire sans succès des lois et des règlements en apparence sages et salutaires. Quelle en est la cause ? C'est qu'on n'a pas commencé la réforme par où il aurait fallu la commencer. On applique un remède à tel ou tel vice en particulier, mais il aurait fallu remonter à la cause qui l'a produit. Les lois particulières ne produiront aucun effet quand les lois constitutives du gouvernement seront mauvaises ou auront perdu leur force. Les hommes n'ont presque jamais connu l'ordre et la méthode de la législation, faute de distinguer les lois selon leur importance, leur pouvoir, leur efficacité et leur influence. Les Etats ont presque toujours travaillé inutilement à se rendre heu-

eux, ou ne l'ont été que pendant quelques moments ; les peuples libres n'ont que trop ordinairement le malheur de se déguiser les vices de leur constitution, et même de les aimer ; et de là vient que tant de républiques ne jouissent qu'à moitié des avantages que procure la liberté. Elles sont tourmentées par une foule d'inconvénients dont elles ne peuvent se débarrasser, parce qu'elles en aiment le principe. Nous autres Anglais, nous nous plaignons de mille désordres qui tiennent à de certaines prérogatives de la couronne : que nous importe d'établir par des bills la libre élection des communes et le pouvoir des deux chambres du parlement, tandis que nous respectons dans le roi le droit qu'il a de nous corrompre? D'autres républiques ont un gouvernement dont toutes les parties sagement liées se prêtent une force mutuelle ; mais vous les verrez elles-mêmes y porter la main pour en déranger l'harmonie. Tantôt, par une espèce de vertige, les citoyens augmenteront la puissance d'une magistrature et ne s'apercevront de leur faute que quand les haines et les jalousies qu'ils ont fait naître ne permettront plus de la réparer ; tantôt ils voudront associer des choses insociables. Ils voudront jouir dans un Etat libre des vices agréables qui ont soumis leurs voisins aux ordres arbitraires d'un despote. Quel peuple est assez sage pour apercevoir la relation intime et nécessaire qui existe entre la liberté et les bonnes mœurs? Encouragez l'avarice et le luxe, sous prétexte de favoriser le commerce, et je vous prédis que toutes les lois que vous ferez pour affermir votre liberté ne vous empêcheront point d'être esclaves. Quelle république pourrait échapper au sort de Sparte et de Rome corrompues, quand elle en prendra les vices? »

Je ne vous répéterai point ici, monsieur, tout ce que milord Stanhope m'a dit sur le rapport de la morale et de la politique. Il est entré dans mille détails, il est vrai, très curieux; mais je puis dire, sans vouloir vous flatter, que je vous ai entendu faire plusieurs fois les mêmes réflexions. Il m'a fait voir par quels liens cachés tous les vices se tiennent les uns aux autres; ils sont moins dangereux par les maux qu'ils produisent que par le bien qu'ils empêchent en jetant l'âme dans une sorte d'engourdissement qui ne lui laisse aucune force. Les bonnes mœurs veillent, pour ainsi dire, comme des sentinelles devant les lois, et empêchent qu'on n'ose même songer à les violer; les mauvaises mœurs, au contraire, les font tomber dans l'oubli et dans le mépris. Vous vous le rappelez sans doute, monsieur, combien de fois, dans nos rêveries politiques, n'avons-nous pas cherché des remèdes aux vices de notre administration? Combien de projets de réforme n'avons-nous pas imaginés? Mais nous finissions toujours nos tristes entretiens par nous plaindre de ne point trouver d'honnêtes gens pour les exécuter.

« Savez-vous, me dit milord en finissant notre promenade, quelle est la principale source de tous les malheurs qui affligent l'humanité? C'est la propriété des biens. Je sais, ajouta-t-il, que les premières sociétés ont pu l'établir avec justice; on la trouve même tout établie dans l'état de nature; car personne ne peut nier que l'homme alors n'eût droit de regarder comme son propre bien la cabane qu'il avait élevée et les fruits qu'il avait cultivés. Rien n'empêchait, sans doute, que des familles, en se réunissant en société pour se prêter des forces réciproques, ne conservassent leurs propriétés ou ne partageas-

sent entre elles les champs qui devaient leur fournir des aliments. Vu même les désordres que causaient dans l'état de nature la barbarie des mœurs et le droit que chacun prétendait exercer sur tout, et faute d'expérience pour prévoir les inconvéniens sans nombre qui résulteraient de ce partage, il dut paraître avantageux d'établir la propriété des biens entre les nouveaux citoyens. Mais nous, qui voyons les maux infinis qui sont sortis de cette boîte funeste de Pandore, si le moindre rayon d'espérance frappait notre raison, ne devrions-nous pas aspirer à cette heureuse communauté de biens, tant louée, tant regrettée par les poëtes, que Lycurgue avait établie à Lacédémone, que Platon voulait faire revivre dans sa république, et qui, grâce à la dépravation des mœurs ne peut plus être qu'une chimère dans le monde? Avec quelque égalité qu'on partage d'abord les biens d'une république, soyez sûr, poursuivit milord, que l'égalité ne règnera plus entre les citoyens à la troisième génération. Vous n'avez qu'un fils, formé sous vos yeux à l'économie et au travail, et il recueillera votre succession cultivée avec soin : tandis que moi, à qui la nature a refusé vos forces et vos talents, moins actif, moins industrieux ou moins heureux, je partagerai la mienne entre trois ou quatre enfants paresseux ou peut-être dissipateurs. Voilà des hommes nécessairement inégaux; car l'inégalité des fortunes produit infailliblement des besoins différents et une sorte de subordination désavouée, il est vrai, par les lois de la nature et par la raison, mais reconnue par les passions nombreuses que les richesses et la pauvreté ont déjà fait naître. Il n'est pas possible que les riches, dès qu'ils seront estimés et considérés par leur fortune, ne se liguent et ne préten-

dent former un ordre séparé de la multitude. De la meilleure foi du monde, ils croiront mériter la place qui n'est due qu'à la vertu et aux talents. Ils s'arrogeront le droit d'être durs, fiers dédaigneux et insolents avec les pauvres, dont ils excitent à la fois l'envie et l'admiration. Que de vices tourmentent déjà la société! Ils se multiplieront avec les arts inutiles. N'espérez plus que le bien public soit le premier intérêt du citoyen; sa propriété, et les distinctions que son orgueil s'est acquises sont pour lui des biens plus précieux que la patrie. Il se forme des intrigues, des cabales et des factions; pendant que le luxe développe dans les grands l'esprit de tyrannie, il dégrade la multitude, de jour en jour plus hébétée, et la façonne à l'esclavage. On murmure d'abord contre les abus, mais on les supporte tant qu'ils ne sont pas extrêmes, et cette condescendance même les accrédite. Parviennent-ils enfin à ce point d'effronterie qui révolte? Il n'est point d'effronterie qui révolte? Il n'est presque plus temps d'y remédier. Fera-t-on des lois agraires et somptuaires? Elles ne conviennent plus aux mœurs publiques et privées. On excitera inutilement dans la république des commotions qui prouveront qu'il n'y a plus de gouvernement; et pour imposer silence à quelques lois inutiles qu'on ose encore réclamer, les citoyens effarouchés se porteront, autant par avarice que par ambition, aux violences les plus atroces : les passions forment les projets les plus vastes, le succès les couronne, et la tyrannie appesantit sa main sur des citoyens qu'elle craint; voilà l'histoire romaine. S'abandonne-t-on sans courage et avec nonchalance au cours des événements et des vices? Une sorte de tyrannie froide, timide et concertée s'établira dans l'Etat. Le bien public sera d'abord oublié et ensuite méprisé par-

tout. Des rescrits honteux, publiés sous le nom de lois, sèmeront la division entre les citoyens, et mettront en honneur l'avilissement, la fraude et la délation. La tyrannie ne daignera pas répandre des torrents de sang, parce qu'elle méprise ses esclaves. D'un côté, on ne verra que des oppresseurs oisifs, stupides et enivrés de l'immensité de leur fortune, qui promettront des récompenses à qui pourra leur rendre le sentiment du plaisir, étouffé sous les voluptés. De l'autre, on verra des opprimés à qui leur misère a ôté la faculté de penser; et ces brutes, qui ne se croient plus des hommes, et qui ne le sont plus en effet, seront occupées d'une vile pâture qu'on leur refuse; voilà l'histoire de ces peuples anciens, Assyriens, Babyloniens, Mèdes, Perses, etc., décriés par leur luxe et leur mollesse, et de la plupart de nos Etats modernes. Asseyons-nous un moment sur cette bruyère, me dit milord, je ne puis y résister; mais gardez-moi le secret; je veux vous faire confidence d'une de mes folies. Jamais je ne lis dans quelque voyageur la description de quelque le déserte, dont le ciel est serein et les eaux salubres, qu'il ne me prenne envie d'y aller établir une république où tous égaux, tous riches, tous pauvres, tous libres, tous frères, notre première loi serait de ne rien posséder en propre. Nous porterions dans des magasins publics les fruits de nos travaux; ce serait là le trésor de l'Etat et le patrimoine de chaque citoyen. Tous les ans, les pères de famille éliraient des économes chargés de distribuer les choses nécessaires aux besoins de chaque particulier, de lui assigner la tâche de travail qu'en exigerait la communauté, et d'entretenir les bonnes mœurs dans l'Etat. Je sais tout ce que la propriété inspire de goût et d'ardeur pour le travail; mais si, dans notre

corruption, nous ne connaissons plus que ce ressort capable de nous mouvoir, ne nous trompons pas jusqu'au point de croire que rien n'y puisse suppléer. Les hommes n'ont-ils qu'une passion? L'amour de la gloire et de la considération, si je savais le remuer, ne deviendrait-il pas aussi actif que l'avarice, dont il n'aurait aucun des inconvénients? Ce ne serait point aux inventeurs des arts que je décernerais des récompenses propres à exciter l'émulation, mais aux laboureurs dont les champs seraient les plus fertiles, au berger dont le troupeau serait le plus sain et le plus fécond; au chasseur le plus adroit et le plus exercé à supporter les fatigues et les intempéries des saisons; au tisserand le plus laborieux; à la femme la plus occupée de ses devoirs domestiques; au père le plus attentif à instruire sa famille des devoirs de l'humanité, et aux enfants les plus dociles aux leçons, et les plus empressés à imiter les vertus de leurs pères. Ne voyez-vous pas l'espèce humaine s'ennoblir sous cette législation, et trouver sans peine un bonheur que notre cupidité, notre orgueil et notre mollesse recherchée nous promettent inutilement? Il n'a tenu qu'aux hommes de réaliser cette chimère si vantée de l'âge d'or. Quelle passion oserait se montrer dans mon île? Nous n'aurions point sur nos têtes ce fardeau des lois inutiles dont tous les peuples sont aujourd'hui accablés. Lassé du spectacle fatigant et insensé que présente l'Europe, je ne puis permettre à mon imagination de s'occuper de ces agréables rêveries, que mon âme ne s'ouvre à de douces espérances. Je crois presque jouir des fantômes que j'ai formés, et ce n'est qu'en gémissant que je m'en sépare. Vous m'écoutez avec plus d'attention, me dit milord, votre cœur, trompé par une illusion qui

le flatte, s'y repose avec plaisir : ne vous dit-il pas que c'est là le bonheur pour lequel les hommes étaient faits ? — Partons, milord, lui répondis-je, je vous suis; où, et quand nous embarquons-nous ? Allons sous un ciel nouveau, où, dépouillés des préjugés et des passions de l'Europe, nous puissions en être éternellement oubliés, et ne plus voir les folies cruelles de nos gouvernements, et les misères de nos concitoyens. — C'est fort bien, me répliqua milord, avec un soupir auquel succéda un sourire : partons, j'y consens; mais vous et moi ne formerons pas une république. Qui voudra nous suivre ? Qui voudra aller chercher loin de sa patrie un bonheur qu'il y dédaignerait s'il le trouvait sous sa main ? Nous sommes parvenus à ce point énorme de corruption, que l'extrême sagesse doit paraître l'extrême folie, et l'est en effet. Si nous n'avons pas des hommes tout nouveaux pour en faire à notre gré des citoyens, comment parviendrons-nous à changer leurs idées ? Comment couperons-nous dans leurs cœurs la racine de ces passions sans nombre toujours renaissantes, et dont l'éducation et l'habitude ont rendu l'empire inébranlable ? Cicéron blâme quelque part Caton de parler aux Romains de son temps comme s'il eût été dans le république de Platon : ne méritons pas plus longtemps le même reproche, et soyons plus sages que Caton. Nous rampons dans le fond d'un abîme; nous y traînons des chaînes pesantes, qu'aucune force humaine ne peut rompre; ne tentons pas de nous élever d'un vol rapide au sommet d'une montagne qui perce les cieux. Rentrons, il est tard, ce n'est pas la peine d'entamer aujourd'hui la grande question, s'il est possible que nos peuples d'Europe, qui ont perdu leur liberté, puissent la recouvrer et la conserver. Demain, si

vous le voulez, nous en reviendrons aux droits, et surtout aux devoirs raisonnables des citoyens; nous tâcherons de découvrir quel parti ils peuvent tirer de leur situation, presque désespérée; comment ils doivent être prudents, comment ils doivent être courageux, quels sont en un mot leurs espérances et leurs craintes. »

Adieu, monsieur, cette conversation que milord me promit hier, nous l'avons eue ce matin. Que de choses j'ai apprises, que je brûle de vous redire! Pourquoi le temps me manque-t-il? Attendez avec bien de l'impatience la lettre que je vous écrirai demain. Milord prétend, ce n'est point une plaisanterie, oui, milord prétend que nous, nous autres Français, oui, nous, je ne me trompe pas, nous pourrions encore être libres si nous le voulions; cela paraît miraculeux. Suspendez votre jugement : je crois en vérité qu'il ne tiendrait qu'à nous que milord eût raison.

A Marly, le 16 août 1758.

LETTRE CINQUIÈME

Quatrième entretien. — Idées générales des devoirs du bon citoyen dans les Etats libres : quelle doit être sa conduite dans les monarchies, pour éviter une plus grande servitude et recouvrer sa liberté.

J'attendais avec la plus vive impatience, monsieur, la conversation que je vous ai an-

noncée par ma dernière lettre. Malgré la confiance que les lumières de milord m'ont inspirée, je me défiais de ses promesses, et je vous prie de me le pardonner, je craignais qu'il ne me menât encore dans quelque île déserte pour n'y faire qu'une réforme imaginaire. J'avais beau me rappeler tout ce qu'il m'avait dit de la prudence et du courage avec lesquels un citoyen doit remplir ses devoirs de citoyen; tout cela ne portait point à mon esprit des idées ni assez claires, ni assez fixes. A peine commençais-je à me tracer un plan de conduite, que je me trouvais ou trop prudent ou trop courageux. J'étais comme le pilote d'un vaisseau porté par la tempête dans des mers inconnues, et qui, n'ayant carte ni boussole, n'ose diriger sa course d'aucun côté, dans la crainte de s'égarer encore davantage.

Je n'étais occupé que de mon embarras, lorsque l'heure de cette promenade, tant désirée, arriva enfin :

« Milord, lui dis-je sans préambule, vous l'avez remarqué dans nos entretiens précédents; il ne faut point tenter de sauter à pieds joints de Marly à Paris; la prudence doit toujours être associée au courage : vous prescrirez une conduite différente au Turc, à l'Espagnol, au Français, à l'Anglais et au Suédois; chacun doit avoir sa façon d'être sage, prudent et courageux. Je trouve toute simple celle des peuples qui se sont réservé la puissance législative, ou qui n'ont accordé au prince et à d'autres magistrats que la puissance exécutrice; mais il n'en est pas de même des nations qui ont un monarque législateur armé de toutes les forces de l'Etat, présent et agissant partout par des officiers qui sont les ministres de sa volonté, et qui croient augmenter leur pouvoir en ne donnant aucune borne à celui de leur maître. Je conçois très

bien que, si j'étais né à Stockholm, je me serais bientôt fait une assez bonne méthode de philosophie, et qu'il ne me serait pas difficile de la suivre. La dignité de citoyen est établie en Suède sur les lois les plus claires : la liberté n'a d'orages à essuyer que de la part de quelques fripons, qui craignent l'impartialité des lois, ou qui se flattent, comme nos gens de qualité, d'être des despotes en sous ordre, s'ils peuvent conférer au prince une autorité sans bornes. Quelques entreprises tramées sourdement en faveur de la tyrannie ne servent qu'à donner plus de zèle aux bons citoyens pour le bien public, et les rendre plus attentifs. Les cabales et les intrigues n'auront qu'un temps : le nombre des créatures d'un prince, dont on a sagement limité le pouvoir, doit diminuer de jour en jour : le parti de la liberté doit donc sans cesse acquérir de nouvelles forces ; et l'esprit général de la nation la dispose et l'invite à consolider les principes de son gouvernement. De quoi s'agit-il alors ? de mettre en pratique les vérités dont vous m'instruisîtes hier, et de prendre des mesures pour que les Suédois aient autant de respect pour les lois qu'ils ont d'amour pour leur liberté. Je chercherais à rendre ces lois plus chères en empêchant que les ministres ne passent les négliger ni en abuser. Il faudrait tirer un meilleur parti du sénat, non pas en diminuant l'autorité des sénateurs, qui n'est pas trop grande, mais en bornant le temps de leur magistrature, dont la perpétuité sépare trop leurs intérêts de ceux de la nation. Des magistrats perpétuels n'inspireront jamais une certaine confiance. Je publierais sur les toits qu'il faut craindre l'orgueil, la négligence, l'ambition et l'avarice de seize sénateurs à vie, qui peut-être, en irritant un jour la nation contre eux, la subjugueront ou la porteront à faire, par déses-

poir, la sottise du Danemark, qui se créa un roi absolu pour se délivrer de la tyrannie de son sénat. En Angleterre, ajoutai-je, vous avez un Parlement qui est le promoteur et le protecteur des lois. Si le prince ne peut rien sans le concours de ce corps auguste, si les ministres répondent sur leurs têtes de ses injustices, il est vrai cependant que vous avez accordé tant de prérogatives à la couronne, que le roi peut aisément corrompre les principaux membres du Parlement, et retarder l'activité ou rendre inutile le zèle des autres. Cette situation est fâcheuse; elle devait vous faire perdre votre liberté. Mais votre nation, qui en est extrêmement jalouse, et qui, par système, se défie de la cour et veut que ses représentants pensent comme elle, est toujours prête à venir au secours de la chose publique si elle était trahie par ceux qui doivent la défendre. Je me rappelle d'avoir ouï dire que Walpole réussit, je ne sais en quelle année, à faire recevoir l'établissement des *accises*, qui, donnant un revenu fixe et assuré au roi, l'aurait mis en état de se passer des secours annuels de la nation, et par conséquent de l'asservir. Il avait corrompu par sa libéralité ceux que son éloquence n'avaient pas entraînés. Une émeute répara la sottise ou la perfidie de ce pauvre Parlement : le peuple, furieux, s'attroupa dans les rues de Londres. Walpole eut peur d'être assommé, le roi d'être renvoyé dans son électorat de Hanovre et peut-être de quelque chose de pire; car qui sait ce qui se passe dans la tête d'un poltron? Et le bill des accises fut déchiré. Avec l'appui d'une pareille nation, je devine, si je ne me trompe, tout ce que peut faire un bon citoyen; plutot que de laisser tomber ou affaiblir le parti de l'opposition, je contrarierais la cour, même quand elle aurait raison; car il faut qu'un

peuple, dont la liberté n'est pas imperturbablement affermie, soit toujours sur le qui-vive; il doit craindre le repos comme l'avant-coureur de son indifférence pour le bien public, et se faire une habitude de contredire et de disputer, pour n'être pas la dupe des vertus vraies ou affectées par lesquelles un prince pourrait le tromper et lui inspirer un engouement dont son successeur profiterait pour augmenter son autorité. On dit, milord, que vous ne manquerez jamais de cette opposition : au défaut des bons citoyens, ce parti se grossit de tous les ennemis du ministère et des ambitieux qui y aspirent. Quoi qu'il en soit, si j'avais l'honneur d'être Anglais, une Bastille ne me fermerait pas la bouche; et quand je parlerais en homme qui connaît ses droits, d'insipides railleurs ne me traiteraient pas de Romain, c'est-à-dire d'insensé. Je sèmerais de bonnes maximes dans le public; peut-être me trompai-je; mais il me semble, milord, que, vous autres Anglais, vous êtes plus attachés à vos lois qu'à votre liberté même. Je respecte ce sentiment, et je me garderais bien de vouloir l'entamer, mais je tâcherais, milord, de faire haïr les défauts de votre gouvernement dont vous m'avez parlé; je tâcherais de faire désirer à mes compatriotes quelque chose par delà la liberté périlleuse, et les priviléges qu'ils croient tenir de leur grande charte. Je les ferais remonter à cette charte éternelle que chaque nation tient de Dieu même, et dont il nous instruit par la voix de notre raison. En perfectionnant son gouvernement, je ne puis pas croire qu'on s'expose au danger de moins aimer ou de moins respecter ses lois. Les têtes philosophiques des Anglais comprendraient à la fin qu'il est ridicule de laisser au roi d'immenses prérogatives, pour avoir le plaisir d'en avoir peur

et d'y résister peut-être un jour sans beaucoup de succès. Les Suisses sont libres, et le seront tant qu'ils conserveront une barrière impénétrable entre eux et le luxe. Je vois plusieurs défauts dans le gouvernement de leurs cantons ; quelquefois on n'a pas pris assez de précautions contre les saillies trop impétueuses de la démocratie : quelquefois la forme du gouvernement est trop aristocratique. N'importe, milord, si j'étais né en Suisse, je laisserais aller les choses comme elles vont ; il me semble que je devrais être content du bonheur que je goûterais ; je m'en flerais à une certaine habitude qui conduit mes compatriotes, et dont il est d'autant plus difficile de les déranger, que leurs magistrats ne peuvent commettre que de petites injustices, et que les affaires de leurs voisins les touchent peu. Je me bornerais à faire le métier de censeur, et je serais inexorable contre le luxe, l'avarice et la prodigalité. Pour la République des Provinces-Unies, elle jouit encore de sa liberté, puisqu'elle est encore en possession de faire ses lois ; mais son gouvernement se déforme depuis qu'elle a changé en magistrature ordinaire une dictature qui devait être réservée pour des temps courts et difficiles. Le Stathouder n'est encore qu'un lionceau qu'on tient à la cha ne ; mais il peut la rompre et devenir un lion. Parlons sans figure : tout invite ce prince à ruiner sa patrie. D'une part, c'est une noblesse qui trouve dans la cour du Stathouder des distinctions dont elle est jalouse, et qui méprise des bourgeois qui sont plus puissants qu'elle ; de l'autre, ce sont des provinces et des villes assez maladroitement confédérées, et qui ont des intérêts différents. Joignez à cela peu d'amour pour la liberté et une avidité insatiable dans la banque, et dans le commerce. Avec tout cela,

vous pouvez conduire loin les Hollandais, et je ne me chargerais pas de les réformer. Mais permettez, milord, que je passe à un objet plus intéressant pour moi. Vos Anglais et les Suédois sont sur le chemin qui conduit au but, et n'ont à parcourir qu'un espace très court pour y arriver ; mais nous ! les Espagnols, les Italiens, les Allemands, etc., voyez, je vous prie, où nous en sommes réduits. — Eh bien ! me répondit froidement milord, le voyage sera plus long et plus difficile: il ne s'agit que de prendre plus de précautions et de faire de plus grands préparatifs. »

Rien ne me paraît plus sage, monsieur, que tout ce que m'a dit milord Stanhope sur notre situation.

Il faut commencer par attaquer ces préjugés, nés pendant la barbarie des fiefs, et qui, soutenus à l'ombre du pouvoir arbitraire, continuent à braver impudemment le sens commun, et à nous dégrader. Nos pères, comme vous le savez, ont apporté de Germanie le gouvernement le plus libre que puissent avoir des hommes; mais à peine furent-ils établis dans les Gaules, que, corrompus par leur fortune et les mœurs romaines, ils perdirent leur ancien génie. Trop ignorants pour rien craindre ou pour rien prévoir, ils se laissèrent pousser par les événements de révolutions en révolutions; ils oublièrent leurs anciennes lois, qui ne leur suffisaient plus, et devinrent, en ne connaissant point d'autre police que celle des fiefs, les tyrans les plus impitoyables, ou les esclaves les plus vils. A force de se gouverner par des coutumes incertaines, toujours subordonnées aux succès de la guerre, et qui ne rapprochaient les hommes que pour les rendre plus malheureux, on sentit malgré soi la nécessité d'avoir quelque règle, et au milieu de l'ignorance profonde où l'on était plongé,

les erreurs les plus ridicules devinrent les seuls principes de notre droit public. On se persuada que la société n'avait point d'autre origine que celle des fiefs, et nous voyons déjà où cette première sottise peut conduire. On crut ensuite que tous les fiefs avaient été, à leur naissance, autant de dons de la part du suzerain dont ils relevaient; autre bêtise : on en conclut une troisième, c'est-à-dire que tout le royaume avait originairement appartenu au roi, puisque, n'ayant point lui-même de suzerain, tous les seigneurs étaient ses vassaux immédiats ou ses arrière-vassaux. A de si belles connaissances historiques, on joignit des principes de droit. On ne savait pas alors que reprendre ses dons, c'est voler; ainsi, quelles que fussent les usurpations des rois, on pensa qu'ils ne faisaient que rentrer en possesion de ce qui leur avait autrefois appartenu, et il n'y eut pas moyen de les blâmer; car la nation n'existant pas, personne ne songeait à ses droits. Avec une doctrine si favorable au pouvoir arbitraire, le prince eût été despotique, si la brutalité des mœurs publiques, la fierté des seigneurs et les préjugés qui accompagnent toujours l'ignorance, n'eussent empêché d'être conséquent. Malgré la philosophie dont notre siècle se pique, mais que nous n'appliquons qu'à des objets frivoles, nous continuons, sans nous en douter, à raisonner sur les admirables principes de nos pères. On rapporte tout au roi comme à la fin unique et universelle de la société : on le considère comme le maître, et non comme le chef de la nation; c'est lui qu'on sert et non pas la patrie. C'est d'abord le bien de la couronne, le bien du fisc qu'on veut faire, et, si cela se peut, on songe à celui des sujets. La raison particulière du roi est la raison universelle et générale de son royaume, puisque ses ordres justifient tout, et qu'il faut les pré-

férer aux lois les plus sacrées. Quelques anciennes chartes, monuments de la tyrannie que la noblesse a autrefois exercée, et de l'asservissement où le peuple languissait; la morale des ecclésiastiques presque réduite à quelques pratiques de mortification superstitieuses, monacales et propres à rendre les hommes esclaves, tristes, sauvages, durs et patients; les écrits informes et absurdes de quelques jurisconsultes fiscaux, qui ne connaissent point d'autre gouvernement que le despotisme ; des ordonnances où le prince décide toutes les questions en sa faveur, et déclare que Dieu seul l'a élevé au-dessus de nos têtes pour nous gouverner: voilà les sources impures où, depuis plus de trois siècles, nous puisons notre droit naturel et notre droit public. Serait-il possible que nous y eussions trouvé quelque vérité ? Non : on se familiarise avec les grandes absurdités. Accoutumés ainsi à regarder le despotisme comme le gouvernement le plus sage, la liberté comme un embarras et à tout pardonner à un prince qui n'est que médiocrement sot ou médiocrement méchant, nous avons eu cent occasions de nous rendre libres, et il ne nous est pas seulement venu dans la pensée d'en profiter : quand on a trop méprisé ou trop haï le prince pour ne se pas soulever contre lui, on a encore respecté cette puissance qui l'avait invité à trahir ses devoirs. Aucune bouche n'a prononcé le mot de liberté pendant la Ligue et pendant la Fronde. On s'est remué, on s'est agité sans savoir ce qu'on voulait, et par conséquent sans succès, et il en a coûté bien des travaux, bien des peines pour rester tel qu'on était auparavant. « Que vos gens de lettres, me disait milord, ne prostituent plus leurs talents en flattant les vices du gouvernement : faits pour éclairer ils vous trompent et vous font mépriser chez

les étrangers. Votre Académie ne se lassera-t-elle point de répéter les éloges fastidieux du cardinal de Richelieu et de Louis le Grand ? Louer deux despotes fameux par l'injustice et la dureté de leur administration, n'est-ce pas préparer le public à admirer leurs imitateurs ? Vos historiens surtout font pitié ; ce sont, malgré l'élégance fleurie de leur style et quelque réflexions indévotes, les personnages du mondes les plus plats et les moins instruits du droit de la nature et des nations. Que leurs écrits respirent une généreuse liberté, que l'espérance d'obtenir une petite pension ou quelque politesse dédaigneuse de la part d'un ministre, n'avilissent pas leur âme. L'histoire n'est bonne qu'à occuper la curiosité d'un enfant, si elle n'est pas une école de morale et de politique. Qu'elle étale les droits des peuples ; que jamais elle ne s'écarte de cette première vérité d'où découlent toutes les autres : que l'homme n'est pas fait pour obéir aux volontés d'un autre homme, mais aux seules lois, dont le magistrat, quel que soit son nom, quelle que soit sa prééminence, ne peut être que l'organe et le ministre. L'*Esprit des Lois* a bien des défauts : les idées fondamentales de son systèmes sont fausses ; tout y est décousu, rien n'y est lié : l'auteur, en un mot, trop vif pour approfondir les matières qu'il entrevoit, croit avoir tout vu, quand il a ramassé quatre ou cinq pensées ingénieuses sur un objet. Son ouvrage mérite cependant une grande considération : il fait haïr le pouvoir arbitraire par la multitude qui le lit, qui croit l'entendre, et qui s'accoutume, par cette lecture, avec des idées de liberté. Vous cheminez sans vous en appercevoir. J'ai ouï dire que l'usage qui s'est introduit pendant le cours de vos derniers démêlés, d'imprimer les arrêtés et les remontrances de vos Parle-

ments, a été pour vous une occasion de penser, de réfléchir et de vous instruire.

» Vous apprenez l'anglais : vous traduisez nos ouvrages ; vous les goûtez : quelques-uns même de vos écrivains s'occupent de politique, et c'est une preuve que ce genre d'étude n'est plus indifférent à votre nation. Il est vrai, reprenait milord, que vos écrivains politiques, qui ne font guères que commenter l'*Esprit des Lois*, qu'ils regardent comme le code de la nature, sont encore bien loin des bons principes, mais ils y parviendront à force de les chercher : ils font main basse sur tout ce qui les choque ; mais, en louant leur zèle, je voudrais qu'ils soupçonnassent que vous pouvez avoir dans votre constitution actuelle plusieurs défauts qui font votre sûreté, et qu'un bon citoyen, s'il a des lumières, doit respecter et chérir. Par exemple, c'est sans doute un mal en soi qu'il y ait des dignités héréditaires. L'émulation est étouffée, et rien n'est plus contraire aux premières idées d'une politique raisonnable. On ne saurait approuver que votre noblesse ait dans ses terres des justices patrimoniales, que le clergé possède des droits inconnus aux autres citoyens, et que quelques provinces jouissent de certaines franchises qui troublent l'harmonie du tout, etc. S'il s'agissait de donner des lois à une société, tout cela certainement ne pourrait pas servir de modèle : mais Platon, qui se serait bien gardé de barbouiller sa République de tous ces vices, se garderait bien aujourd'hui, en commençant une réforme, d'en vouloir purger notre gouvernement ; il sentirait que vous avez besoin de certains défauts pour tenir votre nation au-dessus du despotisme rigoureux qui la menace. Un abus est nécessaire quand il sert de remède à un vice plus grand. La tête encore pleine de vos beaux

principes sur le pouvoir législatif, et l'autorité royale, à laquelle vous ne fixez aucune borne, reformez les abus dont je viens de parler, ou d'autres encore de même nature, ramenez tout à cette sage égalité où doit tendre un peuple libre, avant que de vouloir établir la liberté du gouvernement, et tout deviendra vil, abject et rampant en France, comme tout est vil, abject et rampant en Turquie. Tout sera peuple ; tout sera par conséquent esclave, et vos ministres, qui se croiront des visirs, commettront sans crainte leurs injustices. »

Les Anglais, monsieur, ont aussi leurs défauts qu'il faut laisser subsister pour les opposer aux défauts plus considérables et plus dangereux que conserve encore la forme de leur gouvernement. Milord Stanhope est persuadé que si on parvenait par de bons règlements à rendre le peuple de Londres modeste, doux et docile comme les bourgeois de Paris aux premiers ordres d'un commissaire de police, avant que d'avoir restreint la prérogative royale, la cour deviendrait colère, orgueilleuse et tyrannique ; et que le parlement qui se sentirait des mœurs générales de la nation, n'aurait bientôt plus une certaine âpreté de caractère qui entretient la liberté. Il croit que la licence qui produit quelquefois des libelles prévient un mal plus grand que produirait l'ignorance des citoyens. Il peut se faire que quelques ministres aient été troublés dans des opérations raisonnables par des satires et des écrits injurieux, mais il est certain que l'attention du public à les examiner et à les blâmer, a servi de frein à leur ambition. Il m'a rapporté plusieurs projets de bills qui ont été proposés dans le parlement, que la plupart de nos politiques prendraient pour des chefs-d'œuvre de sagesse et auxquels cependant les Anglais auraient été

insensés de donner force de loi dans la situation présente de leur gouvernement.

Ces réflexions judicieuses m'ont rappelé, monsieur, les *Annales politiques* de l'abbé de Saint-Pierre, qui parurent il a quelque temps. « Que de droiture! disais-je avec tout le monde. Que de bienfaisance dans cette politique! Quel amas d'idées utiles! Qu'il serait heureux que ces admirables spéculations fussent réduites en pratique! Pourquoi notre perversité ne nous permet-elle de les regarder que comme les rêves d'un homme de bien? » J'ai changé d'avis depuis que je suis instruit par milord.

« J'ai lu attentivement, m'a-t-il dit, tous les ouvrages de ce bon citoyen, et il m'a paru bien surprenant qu'avec beaucoup d'esprit, plus d'amour encore pour la vérité, quatre-vingts ans passés dans le commerce de vos philosophes et des gens du monde, et sous un gouvernement dont il avait cent et cent fois vu les abus les plus extraordinaires, il ne soit pas parvenu à connaître les hommes et les ressorts de la société. »

Milord est sérieusement fâché que le Français le plus zélé de son temps pour le bien public n'ait presque toujours imaginé que des réformes contraires à notre liberté et favorables au despotisme.

En effet, monsieur, lisez la méthode de l'abbé de Saint-Pierre pour rendre les ducs et pairs utiles, et sa doctrine au sujet des immunités du clergé, des priviléges de la noblesse, du pouvoir et des devoirs de nos parlements, et vous trouverez partout qu'il mérite les justes reproches que je lui fais. Croit-il voir quelque part un abus; il ne manque jamais de vouloir l'écraser sous le poids de l'autorité royale, et il ne lui en coûte rien pour imaginer un ministre honnête homme qui voudra

et qui fera le bien sans difficulté. Il sait que le citoyen doit obéir au magistrat; mais il ignore parfaitement qu'il est encore plus nécessaire que le magistrat obéisse à la loi, il met toujours le roi à la place de la loi, au lieu que, dans un plan raisonnable de réforme, tout doit tendre à soumettre le roi à la loi. Nos maux ne viennent pas de l'indocilité des sujets, mais de l'abus que le gouvernement fait de leur obéissance. Voilà le siége de notre maladie; c'est là qu'il faut appliquer un remède. Toujours conduit par de petites vues, l'abbé de Saint-Pierre veut prévenir quelques accidents, mais il en entretient la cause. Qu'on propose au contraire des arrangements propres à retirer les lois de l'esclavage où elles sont tombées, et vous verrez cesser les abus, et le bien se fera de lui-même sans qu'on y pense.

« Il s'agit, dit milord, de relever l'âme affaissée et humiliée de la nation; et tout homme qui l'invite à croire que l'esclavage lui convient, est, malgré ses bonnes intentions, un citoyen aveugle et plus pernicieux que votre brouillon d'archevêque, à qui vous avez plus d'obligation que vous ne pensez, et qui, par son opiniâtreté, vous a retirés de votre engourdissement. Au milieu de cet océan du pouvoir arbitraire, me dit milord, ne voyez-vous pas flotter çà et là quelques débris de votre ancienne indépendance? Eh bien! continua-t-il, ce sont autant de planches que la fortune vous offre pour réparer votre naufrage. Vous devez vous y attacher avec force; c'est un secours avec lequel vous pouvez vous soutenir sur l'eau. Nagez encore: un peu de courage; ne désespérez pas; peut être qu'un coup de vent imprévu vous jettera dans un port. Faites-y attention : le despotisme est extrême en Turquie, parce qu'on

n'y voit aucune compagnie, aucun corps, aucun ordre privilégié de citoyens. Provinces, villes, bourgs, tout est gouverné par un ministre de la tyrannie du sérail; et tout terrible qu'il est dans son département, le sultan le fait étrangler aussi aisément qu'on tue un lapin dans cette forêt. Vous avez au contraire des agrégations, des compagnies; votre clergé forme encore un corps; votre noblesse conserve encore le souvenir de sa grandeur passée et de ses priviléges particuliers : il faut avoir de certains ménagements pour sa vanité. Vous avez partout des parlements, et quelques-unes de vos provinces se gouvernent encore par des États. On n'étrangle point tout cela comme on étrangle un visir ou un bacha qu'on a tirés de la poussière. Ces corps tiennent de la coutume ou de leur ancienne constitution une certaine manière d'être; et quelque contraires que puissent paraître leurs priviléges aux maximes d'une politique qui se proposerait un gouvernement parfait, il ne faut pas croire qu'en les détruisant on fît un pas vers le bien. N'est-ce pas Machault que vous appelez un certain homme qui a gouverné vos finances? C'était un tyran, de vouloir dépouiller le clergé de ses immunités et l'assujettir à une nouvelle forme de contribution, sous prétexte que tout citoyen doit subvenir également aux besoins de l'Etat. Quelle absurdité, de vouloir transporter dans une monarchie les maximes d'un gouvernement libre! Les honnêtes gens qui applaudissaient à cette conduite sans découvrir le piége qu'elle cachait, n'étaient en vérité que des sots. On aurait aboli les priviléges du clergé, sans que les tailles et la capitation, ainsi que s'en flattaient les étourdis, eussent diminué d'un sol. Il est plaisant de croire que le gouvernement volera un corps de l'Etat pour faire des resti-

tutions à l'autre. Les Français sont trop crédules ou trop prompts à espérer. Savez-vous ce qui serait arrivé? En voyant le clergé humilié, les autres ordres auraient souffert leur humiliation avec plus de stupidité. Je voudrais, me dit milord, que chez une nation qui n'est pas libre, on se gravât bien profondément dans la tête que les réformes proposées par le ministère sont autant de panneaux qu'il tend à la confiance des peuples. On commence toujours par promettre un bien; et peut-être que pour tromper les esprits, on tiendra d'abord parole; mais soyez sûr que le mal n'est pas loin : les despotes ont le malheureux secret d'infecter tout ce qu'ils touchent. Lisez l'histoire de toutes les monarchies, et vous verrez partout que c'est à force de réprimer de petits abus dans la nation qu'est né l'abus intolérable du pouvoir arbitraire; examinez comment se sont formées les aristocraties : voyez par quel art les magistrats se sont rendus les maîtres du peuple, et partout vous trouverez qu'on a fait le mal sous prétexte de faire le bien. Ne voyez-vous pas qu'on se fait un titre de la sottise que la noblesse et votre tiers Etat ont eue de rendre le roi maître de leur fortune, pour attaquer aujourd'hui les immunités du clergé? Ce qui se passe sous vos yeux n'est pas nouveau. Un droit qu'on vient d'acquérir par adresse est à peine établi, qu'il sert déjà de titre pour en usurper un autre : en un mot, c'est une règle générale, et toujours vraie, qu'un corps ne perd jamais aucun de ses droits, sans que tous les citoyens ne ressentent le contre-coup de cette perte. Est-on inférieur; on est écrasé par la chute de son supérieur : est-on placé au-dessus du corps qu'on humilie; une marche de l'estrade sur laquelle on est élevé s'est écroulée. La politique, poursuivit milord, prescrit un certain

ordre dans la conduite des peuples qui veulent secouer le joug; toutes les circonstances ne sont pas égales pour le succès d'une pareille entreprise; et si on ne les consulte pas pour oser plus ou moins, on échouera nécessairement. Il y a des moments de fermentation chez tous les peuples, dont il faut se garder d'être la dupe. Le mouvement est-il subit et occasionné par un accident passager; vous devez n'en rien espérer : est-il le fruit d'un ressentiment; les esprits ne se sont-ils échauffés qu'avec lenteur et avec peine : je compterai alors sur leur fermeté, et ils voudront être libres, si je leur fais voir que la liberté seule peut les rendre heureux. Ce n'est pas tout; il faut faire une attention particulière aux motifs qui excitent la fermentation : le peuple se lassera de souhaiter un bien s'il lui paraît d'un prix inférieur à la peine qu'il se donne pour l'acquérir : il ne sacrifiera pas sa fortune pour faire simplement diminuer ou abolir un impôt. Mais quand nos pères, après que la doctrine de Luther et de Calvin eut fait de certains progrès, furent animés par un intérêt supérieur à tous les biens de ce monde, ils se trouvèrent capables de faire les plus grands sacrifices et de supporter les plus longs dangers. La constance que leur inspirait l'intérêt de la religion, leur donna la persévérance nécessaire pour réformer notre gouvernement, et la même cause produira encore les mêmes effets. Mais dans le cours ordinaire des choses, où rien ne se fait que par des mouvements mesurés, il faut tâcher de remonter peu à peu aux principes abandonnés et presque oubliés de son ancien gouvernement. Cette méthode, confirmée par des expériences constantes et uniformes, empêche que les esprits ne soient effarouchés par la nouveauté ou la hardiesse des entreprises : elle

trouve les cœurs préparés à une révolution, parce que nous sommes naturellement portés à respecter la sagesse de nos pères; et sans trop irriter le despote, elle empêche qu'il ne se porte aux dernières extrémités. Vous sentez dès lors combien il est important de conserver avec soin ces restes de droits, de priléges et de prérogatives, que quelques corps et quelques provinces tiennent de l'ancienne constitution; ce sont, pour parler ainsi, autant de jalons qui vous marquent la route que vous devez vous faire. Qu'on ôte à la noblesse toutes ses distinctions, vos bourgeois, qui en sont jaloux, n'y gagneront rien, et les bachas de vos provinces en seront plus durs, moins polis et plus injustes. Tant que le clergé conservera ses immunités, la noblesse et le peuple se souviendront que ces droits particuliers aujourd'hui aux ecclésiastiques, étaient communs autrefois à tous les citoyens, et dans une occasion favorable, l'espérance de les recouvrer les rendra capables de les reprendre. Que la noblesse ne soit pas offensée de la fierté qu'elle trouve quelquefois dans les ordres inférieurs des citoyens : s'ils étaient entièrement écrasés, on la forcerait bientôt elle-même à renoncer à son orgueil. Ne comprenez-vous pas que vos grands seigneurs ne sont obligés de valeter aujourd'hui dans des antichambres et d'y mendier de petites faveurs, que parce que cette petite noblesse qui faisait la force, le lustre et la grandeur de leurs pères, tremble sous les ordres d'un intendant ou d'un commandant de province? Tant que les parlements défendront avec vigueur leur police, leur forme et leur dignité, le peuple pensera que le roi n'est pas, comme le grand-turc, maître de tout renverser au gré de ses fantaisies. Cette manière de penser entretiendra une certaine élévation dans les

âmes. En un mot, c'est le courage des corps et des grandes compagnies qui sert de sauvegarde et de point de ralliement aux bons citoyens ; c'est leur servitude qui rétrécit et affaisse l'esprit et le cœur des particuliers. »

Vous devinerez sans peine, monsieur, les conséquences que milord Stanhope a tirées de ces réflexions. Si quelques corps conservent encore leur forme primitive, non-seulement ils sont en droit de la défendre, c'est même un devoir auquel ils ne peuvent manquer sans se rendre coupables de trahison envers la société. Si les progrès du pouvoir arbitraire les ont déjà abâtardis, ils ne doivent rien négliger pour réparer leurs pertes. Ont-ils en quelque sorte changé de nature ; ne conservent-ils rien de leur première institution ; ne peuvent-ils plus appliquer les anciennes coutumes à leur situation présente : qu'ils saisissent toutes les occasions pour sortir de leur abaissement ; qu'ils tâchent, suivant que les circonstances le permettront, de se faire de nouveaux droits, et qu'au défaut des anciennes lois fondamentales, qu'on ne consulte plus et qu'à peine on daigne nommer, ils aient recours au droit naturel, qui est et qui sera toujours le même dans tous les temps et dans tous les lieux.

C'est une prudence, mais une prudence pleine de courage qui doit diriger la conduite des corps. Leur faute la plus ordinaire, c'est de ne pas connaître leur force ou de s'en défier.

« Je vous l'avoue, me disait milord, je ne suis point en peine de leurs succès quand on les attaque sans ménagement et avec cette sorte de hardiesse effrontée qui suppose toujours du mépris pour eux. On les irrite par ces bravades en même temps qu'on leur apprend ce qu'ils doivent craindre pour l'avenir. On les attache par cette hauteur à leurs inté-

rêts autant par passion que par raison. On les rend enfin plus entreprenants en les retirant d'une routine qui ralentit leur marche. Mais je tremble pour eux quand on s'étudie à les corrompre par des faveurs, ou à les tromper en les laissant s'engourdir dans le repos. Tout est perdu si on emploie pour les séduire ces ruses, ces finesses, ces cajoleries qu'on a appelées du beau nom de politique; et que les affaires se traitent par voie de négociation, cet art funeste produira l'effet qu'en attend un despote, si les corps qu'il veut humilier ou détruire, au lieu de ne parler que de leur devoir, et de prendre le public pour arbitre ou pour juge, ont la malhabileté de chuchoter leurs raisons et de défendre par des artifices leur dignité ou leur existence. Telle est la nature des choses : la ruse doit à la longue réussir au plus puissant, dès que le plus faible aura l'imprudence de négocier : dans toute négociation, la raison du plus fort finit par être la raison la plus forte. Les corps n'ont que les lois, leur honneur et une conscience inflexible à opposer à leurs ennemis : rompre plutôt que plier, voilà leur devise. Une gravité magnanime leur conciliera l'estime ou plutôt l'admiratien publique; avantage d'autant plus considérable que le despote qui n'ose encore faire une violence ouvertement, se verra dans la nécessité de reculer ou de se rendre odieux. »

Vous connaissez, monsieur, un certain petit homme qui, en donnant une tournure philosophique à des vérités proverbiales, s'est fait auprès de certaines gens la réputation d'un grand philosophe. Ce petit homme, qui se remue dans le monde comme si on l'avait fait le tribun des gens de lettres, qui a une très grande ambition pour de très petites choses; qui ne passe pas pour flatteur ou pour bas,

parce qu'il est impertinent en public, qu'il y parle d'un ton brusque et décisif, et qu'il attend un tête à tête pour être modeste et complaisant; eh bien donc, ce petit homme, qu'on avait fait venir de je ne sais de quelle petite ville, pour lui faire faire je ne sais quel petit profit, se trouvait aux états d'une province qu'on voulait dépouiller de ses droits : il ne manque pas de clabauder avec ses poumons invincibles, que Dieu lui a malheureusement donnés, qu'il fallait couper le différend par la moitié, et faire habilement le sacrifice d'une partie de son droit pour conserver l'autre.

Non, monsieur, notre grand philosophe et ses pareils bavarderont tant qu'il leur plaira; vous et moi nous en croirons milord Stanhope. Il est question d'exister, s'écrient-ils. Sans doute, et milord dit la même chose, mais il veut qu'on existe avec honneur et avec sûreté, et il nous offre des moyens nobles, grands et sûrs pour exister, tandis que les autres, corrompus par l'espérance de quelque gratification, ou ne consultant que leur poltronnerie, se contentent d'une existence précaire, et courent ainsi à leur ruine. Leur grand argument, c'est qu'il est indécent que le roi recule devant ses sujets; sa dignité en serait blessée.

« Cela s'appelle, dit milord, renverser toutes les idées de la société; c'est dire que la nation est faite pour le prince, et non le prince pour la nation. Au compte de ces messieurs, serait-il plus décent que la vérité, la justice et la raison reculassent devant le roi? »

J'en appelle à l'expérience, monsieur : parcourez toutes les histoires; je n'en excepte aucune : vous verrez que la mollesse dans la conduite a toujours fini par ruiner les partis qui s'y sont confiés, et que la fermeté au contraire a toujours eu le succès le plus complet.

LETTRE SIXIÈME

Suite du quatrième entretien. — Des provinces qui veulent se rendre libres en se détachant d'une monarchie. — Moyens pour établir les états-généraux en France. — Quelle doit être leur conduite.

Je n'interrompis presque point milord Stanhope, monsieur, pendant qu'il m'exposait la doctrine dont j'eus l'honneur de vous rendre compte hier au soir, et que je pourrais appeler, pardonnez-moi cette expression, les prolégomènes de la liberté.

« Milord, lui dis-je enfin, vous me l'aviez bien promis, et vous ne m'avez pas trompé : notre voyage à la liberté sera long; nous voyageons à bien petites journées. — J'en ai peur, me répondit-il en badinant; mais ce n'est pas ma faute, si, ayant à voyager par des chemins très difficiles, rompus partout, bordés souvent de précipices, et infestés par des brigands, il faut commencer par préparer des équipages capables de résister à la fatigue; vous instruire de votre route; faire marcher devant vous des pionniers qui la réparent et prendre beaucoup de précautions contre les dangers qui vous attendent. S'il s'agissait, continua-t-il, de rendre libre quelqu'une de vos provinces et d'en faire une république en la détachant du corps de l'Etat, je n'oserais presque pas l'espérer, quoique cette entreprise paraisse au premier coup d'œil plus aisée que la réforme de la monarchie entière. Ce serait à la force seule à décider de cette grande querelle, et vous voyez d'abord à quels extrêmes dangers s'exposeraient les rebelles; car il n'est pas vraisemblable qu'une province puisse résister au roi, tandis que les autres lui seront fidèles. On choisira, me direz-vous, quelque

circonstance favorable pour se soulever. Une guerre étrangère et malheureuse, des finances épuisées, de mauvais généraux, des ministres plus mauvais encore, qui ne savent ni ce qu'ils font, ni ce qu'ils veulent faire ; que pouvez-vous désirer de mieux ? Ne suffit-il pas dans ce moment de crier à la liberté, de supprimer les impôts, de mettre en fuite les traitants, de s'allier avec les étrangers, pour retirer la Bretagne, la Guyenne, la Provence ou quelque autre province frontière de son assoupissement? Non; vous répondrai-je ; je ne vois là qu'une émeute. Après avoir éprouvé un mouvement convulsif, le peuple retombera bientôt dans sa léthargie, si l'amour de la liberté et des lois n'est pas l'âme de son entreprise.

» Les bons principes sont trop rares parmi vous pour que la guerre civile puisse être avantageuse à quelqu'une de vos provinces, et il n'y faut pas recourir témérairement; car si elle ne produit pas la liberté, elle accélère les progrès du despotisme et le rend plus dur. Au lieu d'un Nassau qui fonda les Provinces-Unies, à peine trouveriez-vous aujourd'hui pour chef un de ces petits frondeurs qui ne voulaient se faire craindre que dans la vue de se vendre, pour un gouvernement, un chapeau de cardinal, une patente de duc ou une pension. Voyez notre flotte qui tente des descentes sur vos côtes : elle épouvante la Bretagne et la Normandie, au lieu d'y faire naître des pensées de liberté : vous ne voyez donc rien au-dessus de votre qualité de sujets. Autrefois que vous aviez plus de nerf, vos chefs de rebelles n'établirent aucune forme de gouvernement dans les provinces qui servirent de théâtre à leurs révoltes. Ne donnant par là aucun objet fixe ni aucun point de réunion aux esprits, les mécontents

ne savaient à quoi s'affectionner, et continuaient à regarder l'ancien gouvernement comme celui sous lequel ils devaient rentrer : les chefs n'intéressaient donc à leur entreprise que leurs soldats, et se privaient des forces et des secours du pays, qui souffrait impatiemment les maux de la guerre, parce qu'il ne voyait rien d'avantageux pour lui en continuant. Cette faute a été la principale cause de leurs désastres : une conduite contraire a fait le succès des Provinces-Unies. Je gage que vos révoltés ne seraient pas aujourd'hui plus habiles que sous la minorité du feu roi. S'ils sentaient par hasard la nécessité de former un gouvernement, comment s'y prendraient des hommes pleins d'idées de despotisme, et que toutes leurs habitudes ne portent qu'à obéir aveuglément? Ne vous y trompez pas, les talents militaires sont sans doute nécessaires à un homme qui veut établir la liberté les armes à la main; mais il gagnera des batailles inutilement, s'il n'est pas homme d'État. Peut-être vos mécontents ne conjureraient-ils encore que la disgrâce d'un ministre, et, se contentant de crier *point de Mazarin*, se rendraient-ils odieux ou méprisables par la petitesse ou l'inutilité de leurs projets. Si nous en avions le temps, ajouta milord, je vous parlerais de la forme de gouvernement que doit établir une province qui veut sérieusement se soustraire au joug d'un maître qu'elle redoute. J'y ai autrefois rêvé en examinant la manière dont la République des Provinces-Unies s'est formée : il serait, je crois, dangereux de vouloir établir un gouvernement d'abord trop parfait; on révolterait trop de préjugés; on blesserait les intérêts de trop de gens. Dans ces circonstances critiques, le législateur doit, pour ainsi dire, descendre de ses hautes spéculations, et

se contenter des établissements les plus propres à faire aimer et désirer la liberté sous la forme par laquelle elle peut plaire davantage. Dans presque toute l'Europe, les gentilshommes, pleins d'idées obscures de leurs fiefs et de leurs seigneuries, mais abâtardis sous un gouvernement monarchique, cherchent plutôt des respects et des marques de considération qu'un pouvoir véritable; et les ecclésiastiques, nés ordinairement sans fortune, préfèrent l'argent à tout. En flattant la vanité des uns et l'avarice des autres, il faudrait profiter de leurs passions, pour donner du crédit au tiers-état, sans le rendre cependant trop puissant; car accoutumé à trop respecter ce qui est au-dessus de lui, il serait embarrassé d'un pouvoir qu'il ne connaît pas, ou il en serait enivré. Je voudrais établir, si je puis parler ainsi, une république féodale, qui, dès sa naissance, propre à flatter, réunir et échauffer les esprits, les éclairerait cependant assez pour qu'ils désirassent enfin quelque chose de meilleur. Mais laissons tous ces détails : on ne peut proposer que des vues très générales à une province qui se sépare d'un État puissant, et dont les lois et la politique se forment au milieu du tumulte des armes. Tout cède alors au cours impérieux des événements, tout se décide suivant le besoin de chaque circonstance : un succès heureux permet quelquefois à la prudence de tenter une entreprise téméraire; quelquefois un accident inopiné déconcerte les opérations de la sagesse la plus profonde : on est souvent obligé de s'abandonner à la fortune, sans avoir d'autre boussole dans la tempête que son courage et son amour pour la liberté; et si l'un de ces deux guides manque pour vous remettre, à la première occasion, sur la route que vous avez abandonnée, vous échouerez bientôt contre quelque

écueil. Tout ce que pourrait peut-être imaginer de plus sage un peuple de révoltés, ce serait d'écrire à la tête de ses lois qu'elles ne sont que provisoires, et qu'il se réserve la faculté de les examiner dans le calme de la paix, et de changer et modifier, dans une république solidement établie, des règlements qui n'ont peut-être été bons que pour la former. Cette politique, qui entretiendrait l'espérance d'un meilleur sort, rendrait indulgent sur mille accidents qui peuvent effaroucher des esprits jaloux de leur liberté : elle empêcherait qu'ils ne se divisassent dans le temps qu'ils ont le plus grand besoin d'être unis, et préviendrait tout engouement prématuré pour une constitution imparfaite. L'Etat, par conséquent plus disposé à se réformer, ne courrait point risque de succomber pendant la paix sous des préjugés et des usages qu'il aurait contractés pendant la guerre. Cet avantage est immense ; car je vous prie de remarquer combien de peuples ont été malheureux pour avoir changé en principes généraux de leur gouvernement quelques règles qui leur avaient réussi dans des cas particuliers. — Milord, lui dis-je après l'avoir écouté attentivement, je comprends votre pensée, et toutes mes espérances s'évanouissent. Vous avez raison, et je devine sans peine tout ce que votre politesse vous empêche de me dire sur la mollesse et la frivolité de notre caractère ; mais si aucune de nos provinces n'a ce qu'il faut pour conquérir sa liberté, quelle ressource voulez-vous qu'il reste à la masse entière de la monarchie ? Tout n'est-il pas désespéré dès qu'il est imprudent de recourir à la force, et qu'elle aggraverait nos maux ? Croyez-vous qu'un prince jaloux de son autorité et persuadé de la meilleure foi du monde que nous lui appartenons comme les cerfs de son parc,

et que nous devons nous immoler à ses plaisirs, se laissera toucher par des prières ou des raisonnements de politique et de morale, et qu'il abdiquera sa toute-puissance? Je n'ai pas foi aux prodiges. Que ferons-nous de ces misérables débris de notre ancienne indépendance dont vous parliez il n'y a qu'un moment? Quelle planche pour réparer notre naufrage! En luttant contre les abus du despotisme, on ne peut tout au plus qu'en retarder les progrès. Je vous en demande pardon, milord, j'en reviens à ma première philosophie; ce n'est pas la peine de se tracasser pour être libre, quand on est sûr de demeurer toujours esclave. Cette situation est trop violente : il faut se décider; mon parti est pris, et je vais m'accommoder de ma servitude le mieux qu'il me sera possible. La postérité n'aura rien à reprocher à la génération présente; nos neveux auraient fait à notre place ce que nous faisons; l'impulsion donnée à toute la machine politique est trop forte pour tenter de la changer; le despotisme augmentera, les abus se multiplieront; le droit de propriété, déjà ébranlé par l'établissement arbitraire des impôts, ne sera plus respecté. On attente sans scrupule à la liberté des personnes, les Bastilles regorgent de prisonniers qu'on ne daigne pas même instruire de leurs prétendues fautes; tout se tait devant une lettre de cachet; il ne faut qu'un prince dur, mélancolique et soupçonneux, un Louis XI, un Charles IX, pour forcer les faibles obstacles que la mollesse de nos mœurs oppose à la cruauté. Les proscriptions de Sylla n'ont rien de plus affreux que notre Saint-Barthélemy : on attentera à notre vie, en nous laissant peut-être, à l'exemple des empereurs romains, le choix de notre supplice; tant pis! j'en suis fâché, mais je ne sais qu'y faire. — Vous désespérez donc du

salut de la république, » me repartit milord ?

Il prononça ces mots d'un air froid et tranquille qui m'aurait fait rougir, s'il ne m'avait rendu quelque confiance.

« Pour moi, reprit-il, j'aurais cru qu'en s'opposant aux progrès du despotisme par les moyens dont je viens de vous parler, on se mettait en état de le renverser. Haïr le pouvoir arbitraire, n'est-ce pas commencer à aimer la liberté et les lois ? A mesure que ces sentiments s'étendront et se multiplieront, un peuple n'acquerra-t-il pas infailliblement les qualités nécessaires pour se rendre libre ? Les provinces d'Espagne et plusieurs autres royaumes n'ont peut-être point d'autre ressource pour recouvrer leur liberté qu'une révolte ouverte ; car je ne vois dans leur gouvernement aucune institution dont ils puissent attendre la réforme de leur monarchie ; qu'ils se révoltent donc, s'ils le peuvent ; mais vous autres Français, poursuivit milord, vous n'en êtes pas réduits à cette dure extrémité. Quand il reste encore des espérances raisonnables, pourquoi se livrer par désespoir à l'inaction et au découragement ? J'ai vu, ajouta-t-il, dans vos derniers démêlés du parlement avec la Cour, le moment où vous auriez été libres, si vous aviez voulu l'être, et ce moment, soyez-en persuadé, renaîtra encore plus d'une fois. N'est-il pas vrai que votre parlement, en supportant l'exil avec courage, a forcé la cour à le rappeler aux conditions qu'il exigeait ? Quoique quelques membres de ce que vous appelez la Grande Chambre eussent trahi depuis les intérêts de l'Etat et de leur compagnie, n'avez-vous pas vu que la démarche généreuse que fit tout le reste du parlement de donner ses démissions après un certain lit de justice tenu, je pense, dans les derniers mois de 1756, l'a fait encore plei-

nement triompher de l'orgueil de vos ministres et du crédit du clergé? — Voilà des faits certains, répondis-je : qu'en conclurez-vous, milord? — Que vous commenceriez à être libres aujourd'hui, me repartit-il vivement, si ce même parlement, que je ne crois pas fait pour gouverner la nation, mais qui peut lui rendre sa liberté, avait cru, quelques mois auparavant, qu'il était de son devoir de montrer la même magnanimité, lorsqu'on établit chez vous un second vingtième. J'aurais voulu que cette compagnie fît des remontrances aux premières propositions de ce nouvel impôt; peignît avec énergie et sans emphase la misère du peuple accablé sous le poids des charges publiques; suppliât le roi de ne point exiger de ses sujets des contributions qu'ils étaient dans l'impuissance de payer, et plus funestes à l'État que la guerre la plus malheureuse et la perte de l'Amérique. J'aurais voulu, en un mot, que le parlement déclarât formellement que ni son honneur ni sa conscience ne lui permettaient d'y consentir.—Tout cela, milord, lui dis-je, a été fait, et tout cela n'est regardé à la cour que comme une chose de style. On passe au parlement tous ses lieux communs sur son honneur et sa conscience, parce qu'on sait bien qu'il ne fait jamais ce qu'il se dit obligé de faire. — A la bonne heure, me répondit-il; ce n'est pas une comédie ridicule que je demande; je suppose qu'on parle sérieusement. Mais ce qui n'aurait pas été regardé tout à fait sur le pied d'une déclamation, c'est que votre parlement eût répondu à de seconds ordres par de secondes remontrances, dans lesquelles il aurait avoué tout franchement qu'il avait autrefois outrepassé son pouvoir en consentant à de nouveaux impôts. Je suppose qu'il eût établi comme une vérité incontestable le principe, très vrai et très facile à prouver,

que la nation seule a le droit de s'imposer; qu'il eût tracé un tableau historique des usurpations des rois, et qu'en conséquence il eût demandé la tenue des états généraux. Qu'en serait-il résulté? Vous auriez vu, continua milord, l'effet prodigieux qu'auraient fait sur le public de pareilles remontrances. Vos plus petits bourgeois se seraient subitement regardés comme des citoyens : le parlement se serait vu secondé par tous les ordres de l'Etat, un cri général d'approbation aurait consterné la cour, et il n'y a pas jusqu'à ce que vous appelez vos grands seigneurs qui, reprenant une sorte de courage, n'eussent senti qu'on allait leur rendre quelque dignité, et les mettre en état de se venger de l'humiliation où les tiennent trois ou quatre ministres. La cour, qui ne regarde actuellement les magistrats parlementaires que comme de simples commis du roi pour juger en son nom les particuliers, et qui veut même que l'enregistrement ne soit qu'une vaine formalité dont, à la rigueur, on peut se passer, aurait négocié avec ce parlement pour lui prouver que l'enregistrement lui appartient de droit, et qu'il peut sans scrupule représenter la nation. Vos ministres, tour à tour timides et emportés, et toujours consternés quand quelque obstacle les arrête, en viendront enfin, pour terminer la querelle ou la négociation, à tenir un lit de justice. Je suppose que vos pairs et les grands officiers de la couronne n'osent encore montrer leurs sentiments secrets et opinent en vrais courtisans; on transcrira donc sur les registres le plus bel édit du monde : on fera main basse sur tous les arrêtés, condamnés à être cancellés; le chancelier aura parlé comme un ange; mais tout n'est pas fini. Qui empêche que le parlement, en protestant contre la violence faite aux lois, ne déclare l'enregis-

trement nul, ne défende en conséquence de lever le vingtième, ne redemande la convocation des Etats, et, en attendant, ne suspende ses fonctions, et ne demeure chambres assemblées? Croyez-vous que cette compagnie se fût fait alors moins d'honneur, ou eût été moins forte que quand elle souffrait l'exil et la prison pour déshonorer je ne sais quel chiffon de bulle ou de *constitution* qu'il suffisait de mépriser? Je ne sais ce que c'est que cette grâce de saint Augustin et de saint Thomas, est-ce que vous êtes moins attachés à votre argent qu'à des questions arguës auxquelles les docteurs eux-mêmes ne comprennent rien? Tout le monde n'est pas janséniste ou moliniste; mais tout le monde veut être maître de sa fortune et craint les vexations et les impôts. Dans une affaire de cette importance, croyez-vous que le parlement de Paris n'eût pas été vigoureusement secondé par tous les autres parlements? Ils n'ont qu'un même intérêt. Croyez-vous que les justices subalternes, encouragées par l'exemple des premiers magistrats, et par les éloges et l'admiration du public, eussent osé ne pas avoir d'héroïsme? Croyez-vous qu'on puisse se passer des parlements et de l'administration de la justice? Ce que vous appelez la robe du conseil serait terriblement embarrassé: quoique courtisans dans le cœur, ces messieurs sont cependant obligés de conserver quelque réputation de justice, s'ils ne veulent pas se perdre à la cour même. Plus la confusion paraîtra grande, plus vous serez près du dénouement qui rétablira l'ordre. Pour moi, ce dont je suis très convaincu, c'est que dans ces conjonctures, tout acte de rigueur ne servirait qu'à embarrasser le gouvernement et à mettre sa faiblesse dans un plus grand jour. Vos ministres méprisent le jugement du pu-

blic; mais croyez-moi, ils craignent ses murmures; il n'y a point de monarque, point de sultan sur terre, qui ne soit obligé de céder à l'opinion générale de ses esclaves, quand elle est connue. Un roi de France avec ses deux cent mille soldats doit effrayer quiconque voudra lui résister par la force; et même les choses sont établies de telle manière par l'espionnage et la délation que, sans courage et sans lumières, il opprimerait un rebelle avant qu'il eût rassemblé une compagnie de cent hommes. Mais imaginez des armées innombrables et aussi bien disciplinées qu'il vous plaira; que peuvent-elles contre des magistrats qui n'ont pas l'épée à la main pour attaquer; qui, au lieu de vouloir faire la guerre civile, ne montrent que le plus profond respect pour les lois; que l'exil ne lasse pas; à qui leur propre inaction et l'estime publique servent d'égide, pour repousser les coups qu'on serait tenté par humeur de leur porter? Je vous ai dit mon secret, ajouta milord en riant, et peut-être qu'en qualité d'Anglais, je n'aurais pas dû vous apprendre le seul remède convenable à vos maux. J'ai étudié votre gouvernement, vos mœurs, vos préjugés, votre doctrine, et je vous défie de m'indiquer quelque autre moyen de rendre à votre nation une âme, un caractère, et les vertus qui lui sont nécessaires, et que détruit insensiblement le despotisme. Par quelle autre voie préviendrez-vous l'abaissement honteux que vous prévoyez déjà, et où tomberont certainement vos neveux? Choisissez entre une révolution et l'esclavage; il n'y a point de milieu. La réforme du pouvoir arbitraire ne sera point l'ouvrage de ces Etats particuliers qui subsistent encore dans quelques provinces; on a pris trop de soin de les dégrader. S'ils se séparent plutôt que d'obéir à une in-

justice, le despote qui craint ce fantôme de liberté, et qui voudrait le détruire, en sera bien aise. S'ils ont recours aux armes pour se défendre, nous avons déjà vu à quels dangers ils s'exposeraient : mais en supposant même que, par une suite d'événements et de circonstances qu'il serait insensé de prévoir et encore plus d'espérer, une province réussît à recouvrer son indépendance, pensez-vous qu'elle eût la générosité de venir au secours de la monarchie? Après avoir obtenu les avantages qui lui suffisent, aura-t-elle l'imprudence de commencer une nouvelle guerre en votre faveur, et d'exposer sa fortune naissante à de nouveaux hasards? La noblesse serait puissante, si elle était réunie; mais elle est faible, parce que son ordre ne forme plus un corps. Le clergé, il est vrai, personnellement méprisé, et cependant respecté par la dignité de ses fonctions, est aussi nécessaire que vos parlements : on ne se passe pas davantage de l'administration des sacrements que de l'administration de la justice; mais n'espérez pas qu'il aime le bien public et qu'il se serve de son crédit pour corriger le gouvernement. Les ecclésiastiques sont ennemis de la liberté; ils craignent qu'on n'en abuse contre eux; ce n'est jamais fait que de tromper un peuple libre; il est plus facile et plus court de circonvenir un monarque, et, en lui faisant peur de l'autre monde, de le gouverner dans celui-ci. D'ailleurs, il ne nous viendra pas un Charlemagne qui, connaissant les règles de la justice et la véritable gloire, ne veuille être que le premier magistrat d'une nation libre. Attendez-vous donc que le prince, ne sachant un jour où donner de la tête, et vaincu par le malheur des circonstances, vous prévienne et assemble de bon gré les états? Ils seraient vraisemblablement inu-

tiles, parce qu'ils n'auraient pas été précédés par une certaine fermentation, qui, seule, peut donner des lumières et du courage. La nation qui prendrait cette démarche volontaire pour une preuve de repentir, oublierait tout le passé. Vos députés, flattés de l'honneur inattendu qu'ils recevraient, distribueraient des fadeurs au gouvernement, au lieu de donner des avis et de reprendre l'autorité qui leur appartient. L'engouement gagnerait vos têtes françaises : malheur à qui voudrait s'y opposer. Après quelques mots de remontrances, lâchés seulement pour la forme, ces états éphémères, et peu instruits de leurs devoirs, protesteraient qu'ils veulent s'en rapporter à tout ce que la haute sagesse et la grande bonté du conseil décideront. Une révolution, au contraire, ménagée par la voie que je vous ai indiquée, serait d'autant plus avantageuse, que l'amour de l'ordre et des lois, et non d'une liberté licencieuse, en serait le principe. Je me défie d'une liberté dont les gens de guerre sont les vengeurs : s'ils oppriment le tyran, il est rare qu'ils n'usurpent pas la tyrannie. Cromwell aura toujours des imitateurs. La sagesse de vos magistrats semblerait se communiquer à tous les ordres de l'Etat, et disposerait les esprits à agir en faveur des lois avec courage, mais avec prudence et avec méthode. »

Ce discours faisait renaître, monsieur, quelque rayon d'espérance dans le fond de mon cœur J'avais écouté milord avec avidité et le désir d'être persuadé : il se tut, et, après avoir médité pendant quelques moments sur ce que je venais d'entendre, je lui dis tristement qu'il n'avait couru aucun risque de trahir l'Angleterre, en me révélant son secret.

« Milord, ajoutai-je, vous faites trop d'honneur à notre parlement, permettez-moi de

vous le dire ; on le voit de trop loin dans les pays étrangers, pour le bien connaître. Après avoir travaillé de toutes ses forces à rendre le roi tout-puissant, on dirait qu'il a été effrayé lui-même du colosse de puissance qu'il avait élevé, et que, dans la crainte d'être détruit par son propre ouvrage, il aurait voulu revenir sur ses pas. Se mettant à la place de la nation qui n'existait plus, il s'est fait une sorte de plan de gouverner le roi par le crédit qu'il a sur le peuple, et le peuple par le nom du roi. Peut-être nos gens de loi n'ont pas des idées bien claires et bien développées de ce système, car ils paraissent marcher à tâtons, et avancer ou reculer selon que les circonstances leur sont favorables ou contraires. Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux qu'ils ne se flattent de représenter la nation ; ils le disent publiquement ; ils ont eu la lâche ambition d'imprimer dans leurs mémoires que le parlement est au-dessus des états, parce qu'il est inséparable de la personne du roi. Comment voulez-vous donc qu'ils demandent la jenue des états ? Ils n'en feront rien ; ils croiraient perdre leur crédit et leur considération. — Quelle folie, repartit milord en m'interrompant? A la bonne heure que votre parlement, s'il lui plaît de confondre la cour de tustice de vos premiers rois avec le Champ-de-Mars ou de Mai, je pense tout ce qu'il voudra de son origine et de son pouvoir ; mais peut-il croire sérieusement que le temps, les événements, de nouvelles circonstances et des révolutions continuelles ne l'aient pas entièrement dénaturé ? J'ai ouï dire que la robe, chez vous, n'est regardée que comme un ramassis de bourgeois qui peut mériter le respect du peuple, mais qui est peu considéré par votre nombreuse noblesse. Je lui prédis donc que, si elle veut faire violence aux mœurs

publiques en établissant une aristocratie parlementaire, un partage d'autorité avec le roi, elle échouera nécessairement dans son entreprise. Si le parlement examine les progrès de la puissance royale depuis Philippe le Bel, il faut qu'il se reproche d'avoir trahi l'Etat, ou, pour s'excuser, qu'il convienne que le fardeau dont il se croit chargé est trop pesant pour lui, et qu'il était incapable de représenter la nation et d'en soutenir les droits. Quelles conséquences ne doit-il pas tirer pour l'avenir? De quel front osera-t-il se dire le gardien, le protecteur des lois, tandis que le gouvernement se déforme continuellement sous vos yeux? Si toutes les parties de l'Etat sont opprimées, le parlement sera-t-il préservé par miracle de la ruine générale! Il est puissant aujourd'hui, parce que Paris le croit janséniste, que vos étourdis de ministres ne jouissent d'aucune considération, qu'ils se conduisent sans adresse et que le public est bien aise de voir une barrière contre leur despotisme. Mais ce public ne se lassera-t-il pas à la fin de respecter et de protéger un corps qui se contente de faire des remontrances inutiles et qui n'est occupé que de ses intérêts? Si chaque ordre des citoyens s'accoutume patiemment à la misère et à la servitude, si le gouvernement acquiert, par hasard, plus d'esprit; sans avoir de meilleures intentions; quelle ressource votre parlement trouvera-t-il alors en lui-même pour prévenir sa décadence? Il sait, par sa propre expérience, qu'on peut lui fermer la bouche, lui interdire l'usage des remontrances, et le forcer à transcrire sur s s registres tout ce qu'on voudra. Voilà donc ces superbes magistrats, les protecteurs de la nation, réduits à n'être que des juges de village. Ces réflexions, ajouta milord, sont simples; tout le monde peut les

faire; le parlement les fera infailliblement, et soyez sûr que dans des circonstances qui se préparent... — Non, non, milord, lui dis-je avec vivacité en l'interrompant, je ne puis me livrer à vos espérances; par malheur les individus qui composent aujourd'hui le Parlement ne se piquent point de patriotisme, et ne portent pas leurs vues aussi loin que vous : peut-être même ne se soucient-ils pas de la gloire et du bien de leur compagnie. Ils veulent qu'elle soit puissante dans le temps qu'ils occupent leurs offices, parce qu'ils tirent de là toute leur considération : peut-être sont-ils assez aveugles pour croire leur crédit inaltérable; peut-être ont-ils la manie de penser qu'ils sont plus importants à proportion que les autres ordres sont plus avilis. Je vous révèle à mon tour mon secret. Ah! milord, milord, si vous aviez vu de près comme moi, messieurs, tels et tels; si vous aviez raisonné avec ces *pères conscrits*, qui sont des chefs de bandes; si vous saviez combien ce qui n'est pas janséniste est corrompu; si vous saviez que ce qui est janséniste n'est bon que pour se faire acheter un peu plus cher; si vous saviez combien nos robins, malgré leur vanité, sont sensibles à la familiarité des grands seigneurs, et dupes des politesses d'un courtisan? Faites-moi, milord, la grâce de m'en croire; n'espérons rien de ces petites gens. Occupés du moment présent et de leurs rentes sur l'Hôtel-de-Ville, ils ne se conduisent qu'au jour le jour; ils ne travaillent qu'à faire durer la machine autant qu'eux; l'avenir les inquiète peu: après eux le déluge. — Fi, fi! réplique milord, je n'en veux rien croire; le despotisme n'a pas encore assez affaissé les esprits et corrompu les mœurs, pour qu'une pareille lâcheté forme le caractère des citoyens, qui, malgré tout ce qu'on peut leur reprocher,

composent la classe la plus estimable de votre nation. Si le parlement ne fait pas ce qu'il doit faire, prenez-vous-en moins à lui qu'au public entier. Pourquoi Paris voudrait-il que cette compagnie eût d'autres mœurs que les siennes, et fût plus éclairé ? Que les lumières s'étendent et se multiplient, que les citoyens sentent le besoin d'une réforme ; qu'ils la désirent, et je vous réponds que nos magistrats, en défendant les lois, ne se déclareront pas contre la liberté. Toute l'Europe a été édifiée de leur courage et de leur constance : on leur a payé un juste tribut de louanges : pourquoi ne feraient-ils pas un jour, pour le bien public, ce qu'ils ont fait pour l'honneur du jansénisme ? Mais je veux, continua milord, qu'un bas intérêt anime des hommes à qui l'étude des lois doit inspirer quelque goût pour l'ordre et la justice ; faudrait-il leur supposer une mesure d'esprit surnaturelle, pour qu'ils jugeassent qu'en demandant et obtenant par leur persévérance, la convocation des états généraux, ils augmenteraient considérablement cette autorité dont vous les croyez si jaloux, et ne craindraient plus qu'une banqueroute dérangeât l'Hôtel-de-Ville et leur fortune ? Imaginez-vous des ministres effrayés et confondus, et tous les ordres de la nation réveillés sur leurs intérêts ; quel rôle éclatant ne feraient pas les parlements ? Ils jouiraient d'un crédit immense dans les états qu'ils auraient créés. S'ils voulaient y former un ordre séparé, comme ils firent, si je ne me trompe, sous votre Henri II, ils en seraient sans doute les maîtres : ce sont deux ressorts bien puissants que la crainte de la cour et la reconnaissance enthousiaste d'une nation aussi ardente que la vôtre. Mais si, tout préjugé de gentilhommerie mis à part, les parlements avaient le bon esprit de ne se mettre qu'à la

tête du tiers-état, ils donneraient à cet ordre essentiellement le plus puissant, une considération dont ils retireraient le principal avantage, et qui affirmerait les droits et la liberté de la noblesse ; car remarquez que cet ordre ne peut jamais être libre et puissant dans un pays où le peuple est sous le joug. »

Vous devez être bien content, monsieur, des efforts que fait milord Stanhope pour nous rendre nos états généraux : vous les aimez ; je vous ai souvent entendu parler de ceux que nous avions autrefois ; vous les regrettez, et c'est la partie de notre histoire que vous avez étudiée avec le plus de soin. Pour moi, sans oser encore me livrer à l'espérance, je me borne à juger de ce que le Parlement devrait faire pour rétablir notre ancienne liberté. Si je n'étais pas persuadé de l'énorme corruption de nos mœurs, du pouvoir du gouvernement malgré sa faiblesse, et de l'ignorance du public dans ce qui regarde l'administration politique, je serais étonné qu'ayant entre les mains un moyen si simple et si efficace d'arrêter les progrès du despotisme et de remonter l'âme de notre nation, aucun de nos magistrats n'ait encore songé à en faire usage.

Quand je vis que milord entamait cette grande question, je ne pus m'empêcher de l'arrêter.

« Nous allons bâtir sur le sable. Que nous importe, lui dis-je, de raisonner sur des états généraux que nous n'aurons point? Voyons, milord; peut-être trouverez-vous quelque autre moyen de nous les rendre. Je ne puis prendre confiance..... — Non, me répondit-il vivement : je vous ai tout dit ; tout le reste ne me paraît que des chimères qui ne vous satisferaient pas. Je crois bien, ajouta-t-il, que votre parlement ne profitera pas de cette bouf-

fée de puissance pour exécuter ce que vous et moi nous désirons; mais en se voyant décheoir du point où il est, il ne manquera pas de réfléchir sur la fragilité de sa fortune, et il sentira la nécessité de rendre la nation libre, s'il ne veut pas être toujours sous le fouet du despotisme. Quoi qu'il en soit, avant que d'avoir des états généraux, il est bon de savoir ce qu'ils doivent être, si on veut qu'ils soient utiles quand on les aura. »

Je me rappelai les mauvais propos qui sont dans la bouche de tout le monde dès qu'on parle des états.

« A quoi sont-ils bons? dis-je à milord, nous en avons eu; quel bien produiront-ils encore? Nous n'avons pas assez de tenue, de constance, de fermeté, en un mot assez de caractère pour les rendre utiles; et dès qu'ils ne font pas un grand bien, ils causent un grand mal. Les députés des trois ordres seront corrompus, lâches et sots; et de tous ces personnages, il se formera une cohue où le sens commun ne pénétrera jamais. Nous sommes malheureux de la façon de trois ou quatre secrétaires d'Etat; cela est bien suffisant; faut-il que nous ayons à gémir des sottises de six cents députés dont nous serons les dupes et les victimes? »

Voilà, si je ne me trompe, monsieur, les grandes objections dont vous avez eu cent fois les oreilles rebattues: j'eus le courage de les proposer à milord:

« Mais ce n'est pas sérieusement, m'a-t-il dit après m'avoir écouté jusqu'au bout, que vous me tenez de pareils propos? — Il est vrai, lui répondis-je en riant, que je me défie un peu de la force de ces raisonnements; ce n'est pas ma faute si tout Paris ne pense et ne dit rien de meilleur. — Il est plaisant, reprit-il, qu'on ne veuille pas avoir de bons états, parce

qu'on n'en a eu autrefois que de mauvais? Il n'est point du tout prouvé qu'ils fassent de grands maux, quand ils n'opèrent pas de grands biens : on prend pour un mal produit par ces assemblées, celui qu'elles ne peuvent pas empêcher, lorsqu'elles se tiennent sans règle, sans forme et sans police. J'aimerais autant dire qu'un homme d'esprit et d'honneur n'est bon à rien, parce qu'un sot fripon est incapable de tout. La logique de Paris est admirable! Je veux croire, poursuivit milord, car nous parlons entre nous sans flatterie, que vous n'avez pas actuellement toutes les qualités propres à rendre vos états aussi utiles qu'ils pourraient l'être; mais plus vous différerez de les établir, plus vous vous trouverez frivoles ou aimables, indifférents pour le bien et remplis de préjugés; peut-être même arrivera-t-il, un moment, qu'abasourdis par la crainte, vous n'aurez plus le courage d'être légers et badins. N'accusez pas la nature de vous avoir formés d'un limon moins cohérent dans ses parties que les autres hommes. Comment une nation qui obéit à un gouvernement sans principes, s'accoutumerait-elle à avoir un caractère? A force de voir des inconséquences et de vous plier à tous les caprices de vos princes, de leurs maîtresses et de leurs ministres, il faut bien qu'avec souplesse vous soyez tout et que vous ne soyez rien. Un peuple ne s'occupant pas d'affaires publiques est réduit à être simple spectateur, il faut bien qu'il amuse son oisiveté par des misères et des galanteries qui rapetissent l'esprit et le cœur. Formez d'abord une cohue, et je vous réponds que le sens commun y pénétrera, et que cinq ou six cents députés feront moins de sottises que vos trois ou quatre secrétaires d'Etat et leurs bureaux.—Milord, repris-je, je suis tenté de vous croire; j'en-

trevois vos raisons : l'amour de la patrie et de la liberté commence à murmurer dans notre cœur ; je comprends que nos députés auront plus d'intérêt que des ministres à faire le bien ; cependant je vous prie de faire attention que votre parlement d'Angleterre se laisse souvent corrompre par un prince beaucoup moins riche et beaucoup moins puissant qu'un roi de France : comment voulez-vous donc que nos états contrebalançent en naissant la puissance royale? Croyez-vous qu'un prince qui ne les aura assemblés que malgré lui, manquera de moyens pour en faire une parade ridicule? — Et vous, me répliqua milord avec chaleur, croyez-vous qu'un monarque obligé de céder à la force des circonstances sera bien propre à se faire craindre et respecter, et qu'il remplira les provinces de lettres de cachet pour se rendre maître des élections? Le charme sera détruit, les yeux seront ouverts; ses créatures le regarderont comme un disgracié, cacheront par prudence leurs anciens sentiments, s'ils les conservent encore. Plus votre despote aura regimbé contre l'éperon et se sera débattu dans ses harnais, moins il lui restera de moyens pour avilir les états; et leur zèle pour le bien public croîtra à proportion de la résistance qu'ils auront rencontrée. Croyez m'en sur ma parole, ou plutôt croyez-en la marche toujours constante des passions humaines : dès que votre nation aura assez de sagesse pour demander la tenue des états généraux, et assez de fermeté pour l'obtenir, elle ne sera point assez imbécile pour se contenter d'une vaine représentation; les contraires ne s'allient point. Aujourd'hui qu'on ne croupit point dans une ignorance monstrueuse, qu'on a la méthode d'étudier et de raisonner, qu'on connaît les sources où il faut puiser les vérités historiques et politiques,

mille brochures paraîtront sur le champ pour instruire le publ.c de ses intérêts. On recherchera quelles ont été les fautes de vos anciens états; on examinera quelle a été leur forme et leur police; on étudiera les causes générales et particulières de leur décadence et de l'oubli entier dans lequel ils sont tombés. Les marins ont des cartes qui sont du plus grand secours pour la navigation; vous vous ferez, si je puis parler ainsi, des cartes politiques qui marqueront avec précision les écueils, les bancs de sable, les courants, les côtes saines ou malsaines, les ports, etc. L'histoire étrangère vous fournira des lumières ; vous pouvez profiter de la sagesse et de l'imprudence même de vos voisins : les Suédois, vos anciens amis, vous offriront leur exemple. Si souvent notre parlement d'Angleterre ne peut résister au roi ou à ses ministres corrupteurs, n'en concluez rien contre vos états naissants. Nous nous trouvons au moment de la décadence pour n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour conserver notre liberté : je ne sais quelle malheureuse impulsion nous précipite à l'avilissement; une impulsion contraire portera vos états au bien; ils auront l'ardeur de la jeunesse, et notre parlement a la pesanteur de la décrépitude. Vous craignez que vos états ne fussent trop mous, et moi je craindrais qu'ils ne fussent trop vifs : j'ai peur que, vous mettant une fois en train de réformer les abus, vous ne voulussiez devenir tout d'un coup des gens parfaits : il y a cependant une route dont vos états naissants ne pourraient s'écarter sans un extrême péril : ils doivent se comporter avec une extrême circonspection : ils devraient faire semblant de ne pas voir tous les abus; ils devraient les traiter avec la plus grande indulgence. Voyez avec quelle adresse un pré-

cepteur s'y prend pour réparer dans un enfant les commencements d'une mauvaise éducation; il tolère pour acquérir de l'empire. Plus les vices sont grands et répandus, moins il faudrait les attaquer de front; car tous les malhonnêtes gens qui en profitent ne manqueraient pas de se révolter à la fois; ils se ligueraient; ils calomnieraient les bons citoyens et parviendraient sans doute par leurs intrigues et leurs mensonges à empêcher des opérations sages, mais prématurées, et à décrier leurs auteurs. »

Voici, monsieur, la marche que milord Stanhope proposerait à nos états :

« Avant que de vouloir agir, il faut, dit-il, exister et assurer son existence; ainsi les états doivent nécessairement ne se point séparer sans avoir fait publier une loi fondamentale, une *pragmatique sanction*, par laquelle il sera ordonné que tous les deux ou trois ans les représentants de la nation chargés de ses pouvoirs seront assemblés, sans qu'aucune raison puisse y mettre obstacle, et sans avoir besoin d'être convoqués par un acte particulier. En tel temps fixe et marqué, chaque province choisira ses députés qui se rendront à Paris pour ouvrir les états un certain jour déterminé: les états ne pourront être cassés, dissous, séparés, prorogés ni interrompus dans l'exercice de leurs délibérations : et en se séparant, ils seront libres d'indiquer une assemblée extraordinaire et de s'ajourner suivant que les circonstances pourront le demander. D'abord on fera des réglements pour établir la forme, l'ordre et la police des assemblées, les priviléges des députés, qui ne seront justiciables que des états, et pour assurer la liberté dans leurs élections. Mais ce n'est pas assez que d'éviter une confusion anarchique. Les états auront des ennemis puissants; ils doi-

vent donc travailler à se faire des amis considérables. Point de zèle indiscret (c'est toujours le refrain de milord). La vanité et l'avarice sont aujourd'hui les deux mobiles de toutes nos actions; il faut donc prendre garde d'effaroucher ces deux passions: elles sont implacables. Loin d'exiger que les grands renoncent à des prérogatives qui peuvent être à charge à la nation, il faut au contraire faire espérer des distinctions plus flatteuses, et une grandeur plus réelle. Que chaque citoyen surtout soit sûr de sa fortune, et qu'on n'alarme point, par une économie mal entendue, les créanciers de l'Etat. Dans le temps qu'on n'a encore que des hommes communs, il ne faut pas être assez fou ponr exiger de l'héroïsme. Nous avons eu des rois despotiques; il est juste de faire encore pénitence, pendant quelque temps, de cette folie. Les états pleins d'égards pour les seigneurs et la noblesse, doivent donc se charger de toutes les dettes de la couronne; il faut guérir l'Etat, mais par un régime doux et ne pas oublier que c'est un malade affaibli par de longues maladies, que son tempérament est dégradé, que sa convalescence doit être lente, et qu'en la hâtant par des remèdes violents, on courrait risque de la retarder. »

Ce n'est pas tout, monsieur; milord veut que les états, avant que de se séparer, s'ajournent pour l'année suivante, et supplient le roi de trouver bon que depuis leur première assemblée jusqu'à la seconde, ils établissent dans la capitale et dans quelques provinces différents bureaux de leurs commissaires. Ces espèces de tribunaux, soumis à la seule juridiction des états, s'appliqueront principalement à connaître les abus qui se sont introduits dans toutes les branches de l'administration, et les plaintes légitimes que les corps et communautés pourront faire. Conférant sur les

maux de la nation et les moyens les plus propres à y remédier, ils prépareront les matières sur lesquelles les états prochains délibéreront. Ce sera là un point de ralliement pour tous les bons citoyens, et un épouvantail pour les intrigants et les malintentionnés. L'amour de la liberté et le respect pour les lois prendront ensemble de nouvelles forces, si ces commissaires sont spécialement chargés d'établir dans chaque province des états particuliers, qui s'assembleront tous les ans, pour travailler à leurs affaires particulières, et dont les délégués formeront l'assemblée des états généraux.

Vous voyez, monsieur, qu'il s'établira insensiblement des usages contraires à ceux que nous avons aujourd'hui. L'autorité royale s'est formée peu à peu, celle des états généraux fera les mêmes progrès, et les fera plus rapidement, quoique sans violence. Quelles que soient d'abord les fautes des représentants de la nation, ils les répareront, pourvu qu'ils aient la prudence d'assurer leur existence. La liberté produit le patriotisme; et l'amour de la patrie ne s'allie jamais pour longtemps avec l'ignorance et la stupidité. Pourquoi se donnerait-on aujourd'hui la peine de valoir quelque chose? Nos mœurs, nos lumières, nos talents dépendent des circonstances où nous nous trouvons. Le pouvoir arbitraire encourage les sots et les fripons, et il est si commode de faire fortune sans penser et sans faire le bien! que la scène change, et nous aurons, sans effort, de l'esprit et de la probité, ou l'effort que nous ferons nous deviendra agréable.

En supposant que le parlement veuille bien connaître ses intérêts et remplir ses devoirs à l'égard de la nation, nous voilà parvenus, par l'établissement des états généraux, à être plus

libres que ne le sont aujourd'hui les Anglais. Ce moment arrivera-t-il? Milord l'espère; pour moi, je vous l'avoue, je n'ose avoir la même confiance. Quoi qu'il en soit, il m'apprendra demain par quel art un Etat libre peut et doit conserver sa liberté. Si ces leçons doivent être éternellement inutiles pour nous, elles serviront peut-être à d'autres peuples. Adieu, monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur.

A Marly, ce 18 août 1758.

LETTRE SEPTIÈME

Cinquième entretien. — Eclaircissements sur l'entretien précédent. — Moyens pour affermir la liberté. — De la puissance législative. — Du partage de la puissance exécutrice en différentes branches.

La conversation dont je finis hier, monsieur, de vous rendre compte, produisit un effet singulier sur moi. Je ne voyais alors qu'à moitié, et pour ainsi dire à travers un brouillard, les objets que milord m'avait présentés. Etrange pouvoir de l'habitude et de nos préjugés! Notre raison, pour goûter la vérité, a besoin de se familiariser avec elle. Tantôt je doutais de ce qui m'avait paru le plus évident dans notre dernier entretien; j'accusais milord de m'avoir fait illusion par son éloquence, l'abondance de ses idées et la rapidité avec

laquelle il me les avait présentées ; je n'opposais aucune difficulté, aucune réponse précise à ses raisonnements, mais il semblait en présenter mille. Tantôt impatient de ne plus voir que les lois au-dessus de moi, mon imagination voulait deviner ce que milord devait m'apprendre. Toutes les difficultés disparaissaient, tout s'aplanissait, tout devenait aisé ; je me créais conseiller au parlement ; je montais sur les fleurs de lys, je parlais de l'amour de la liberté sur le ton de Démosthène : ces beaux moments ne duraient pas ; las de haranguer une auguste assemblée de sourds, je descendais tout honteux de mon tribunal ; mais je ne me défaisais pas aussi facilement des idées de réforme qui m'occupaient, que de ma magistrature.

Entraîné et combattu à la fois par l'espérance et par la crainte, à peine avais-je imaginé quelque établissement favorable à la liberté et au pouvoir que je voulais donner à nos états généraux, que je me trouvais assiégé par une foule innombrable d'obstacles et de difficultés. Je ne savais comment faire face aux préjugés et aux passions de la noblesse, du clergé et du peuple ; il m'était impossible de soutenir l'effort de tant d'ennemis qui déconcertaient mon patriotisme et ma politique. Je m'avouais vaincu, et pour consoler mon amour-propre dans ma défaite, je me rappelais ce que tant de politiques ont dit, que la liberté est perdue sans retour, quand, en la perdant, un peuple a en même temps perdu ses mœurs.

Il n'est pas possible, me disais-je, que milord ne se trompe ; il ne nous connaît pas bien ; voyez comme il est prévenu en faveur de nos gens de lois : il nous fait trop d'honneur. Quand les parlements réunis pourraient se résoudre à demander les états généraux ; quand ces états seraient assemblés, quel en

serait le fruit? La montagne en travail enfanterait une souris. Ce doux nom de liberté n'a jamais chatouillé agréablement notre oreille. Comment parvenir à faire connaître le prix de la liberté à des grands qui se sont prostitués et qui se vendent tous les jours à la faveur? Ils se sont fait des besoins de mille misères dont ils devraient rougir, et dont leur âme dégradée se glorifie. Les vices qui sembleraient ne devoir être que le partage de nos valets, ont infecté la cour. Jetez les yeux sur le clergé; jugez, et espérez si vous l'osez! Quelques-uns de nos magistrats sont encore dignes d'être les organes des lois; mais à quoi vous servent les Catons dans la lie de Romulus? Ils sont entourés d'hommes ou corrompus, ou timides, ignorants, jansénistes, molinistes, fanatiques, quelquefois irréligieux et indifférents sur le bien public. Voyez Paris. Le bourgeois, lassé de son oisiveté et occupé de ses seuls plaisirs, y copie ridiculement les vices des courtisans. Ce torrent a déjà inondé et dévasté nos provinces.

« Milord, lui dis-je en commençant notre promenade, vous m'avez fait passer la plus mauvaise nuit du monde : j'ai voulu arranger nos états; je me suis tracassé pour affermir notre prétendue liberté, qui vraisemblablement ne sera jamais établie, et je n'ai point dormi. Mais je m'en venge, et je me suis levé en ne croyant pas un mot de tout ce que vous me dîtes hier. Voici mes raisons. Il faut avoir de bonnes mœurs pour recouvrer la liberté, puisqu'on ne peut même sans leur secours la conserver; les nôtres sont mauvaises et très mauvaises: ainsi cette liberté dont vous m'avez flatté, n'est et ne peut être qu'une belle chimère pour nous. Qu'avez-vous donc à me répondre? — Que j'ai déjà répondu à cette difficulté, me dit-il en riant; et c'est parce que je sais

très bien que vous ne valez pas grand'chose, que je vous ai tant répété que vos états, en essayant de vous rendre libres, ne sauraient d'abord se conduire avec trop de circonspection et de ménagement. Vraiment, ajouta-t-il, si vous étiez de ces braves gens sans luxe, sans avarice, sans mollesse, que le mot de pouvoir arbitraire fait frémir, je vous parlerais un tout autre langage. Je n'ignore pas que l'amour de l'argent est l'âme de toutes vos pensées, et que vous recherchez les honneurs en vous couvrant d'ignominie; aussi proportionné-je mes remèdes à votre tempérament. C'est parce que toute idée d'égalité vous choque, que vous êtes accoutumés avec les abus du despotisme jusqu'à trouver les lettres de cachet une assez bonne institution, que tous les ordres de l'Etat sont divisés par des rivalités ridicules et se méprisent mutuellement, que vos hommes formés par des femmes galantes ne sont en vérité que des femmelettes; c'est, en un mot, parce que vous n'êtes pas dignes d'être libres, que je veux que vous le deveniez peu à peu, et que vous n'aspiriez pas d'abord à un gouvernement trop parfait. Quand un roi, poursuivit milord, n'abusera pas scandaleusement de son pouvoir, que ses maîtresses ne seront qu'impertinentes, que ses ministres, ni trop sots ni trop méchants, laisseront aller les choses leur train ordinaire; je conviens que vous n'avez pas assez de vertus pour désirer quelque chose de mieux. Un homme sage vous présenterait alors sans succès le danger d'une situation précaire où rien n'est fixe. On vous inviterait en vain à donner un appui solide aux lois; que servirait de vous entretenir de ces devoirs du citoyen dont nous avons tant parlé? Vous en ririez; je crois, Dieu me le pardonne, que si on vous offrait

alors la liberté, vous la refuseriez : mais s'il arrivait un règne où tout allât de travers, où chacun tremblât pour sa fortune domestique, où la nation fût plus malheureuse au dedans qu'à son ordinaire, et déshonorée au dehors ; je vous demande si vos âmes sont tellement abruties et dépravées, que vous fussiez insensibles à cette situation. Si cela est, vous avez raison ; vous ressemblez à ces Romains à qui Marc-Aurèle tentait inutilement de rendre quelque goût pour la liberté ; et je me tais. Mais ne vous livrez pas à l'humeur : voyez vos concitoyens tels qu'ils sont, et convenez que depuis quelques années vous êtes indignés contre le despotisme, que vous désirez d'en voir finir les abus, et que dans la fermentation où sont les esprits, vous tenez aujourd'hui, et assez publiquement, des discours bien plus hardis que ne l'étaient, il y a douze ans, vos pensées les plus secrètes. Vous avez eu des magistrats très courageux, et le public, qui autrefois les aurait crus imprudents, les a trouvés sages. J'admire les progrès de votre nation ; et peut-être en seriez-vous étonné comme moi, si vous n'aimiez pas déjà assez la liberté pour désirer qu'on y marchât à plus grands pas. Il suffit d'être las de sa situation pour en désirer une autre; mais ce désir doit être sans force, tant qu'il n'est accompagné d'aucune espérance, et le cœur ne s'ouvre pas aisément à cette espérance sous un gouvernement despotique, où le citoyen, n'osant se confier à son concitoyen, compare sa faiblesse ou plutôt son néant au pouvoir sans bornes du maître qui le gouverne. N'exigeons pas des miracles de tous les hommes. Il faut que les plaintes circulent sourdement dans tous les ordres d'une nation ; il faut que les passions, tour-à-tour aigries et calmées, préparent pendant longtemps une révolution, pour qu'il arrive enfin

un moment propre à l'exécuter. Remarquez, je vous prie, me dit milord, que la seule proposition que ferait le parlement de convoquer les états généraux, augmenterait nécessairement votre courage, vos lumières, et votre amour pour l'ordre et le bien ; parce que vous auriez alors un objet fixe, et que vous pourriez espérer d'y atteindre. Si vos états, en se conduisant de la manière que je vous disais hier, ménageaient les préjugés publics et les intérêts des particuliers, et donnaient aux lois l'autorité qu'ils ôteraient au prince, vous avouerez que le goût encore incertain de votre nation pour la liberté se changerait en une passion très active. Ne comprenez-vous pas que vos mœurs commenceraient à se corriger malgré vous, dès que vous sentiriez la nécessité d'une réforme? Il n'y a pas jusqu'à cet engouement auquel vous êtes si sujets, et qui vous a fait faire tant de sottises, qui ne vous f.t alors avantageux. Chacun voudrait imiter alors le premier honnête homme qui ferait, par vanité, une action louable; l'émulation qui vous rend aujourd'hui si flatteurs, vous rendrait alors vertueux; l'inconstance de votre caractère vous servirait elle-même à vous corriger, et vous perdriez votre légèreté. Je gage que quelqu'un de vos millionnaires serait honteux de sa fortune, et que quelque grand seigneur donnerait un exemple de générosité A peine auriez-vous rompu les liens de l'habitude et secoué votre paresse, qu'un premier pas vers le bien vous mettrait en état d'en faire un second, et puis un troisième, et même un quatrième. Vous ne verriez plus les objets comme vous les voyez aujourd'hui; vos affections changeraient, et votre courage et vos ressources se multiplieraient à mesure que le succès étendrait vos lumières et vos espérances. Les mœurs des Romains, du

temps de César et de Pompée, étaient bien détestables; mais ce n'est pas parce qu'ils avaient nos vices, qu'il leur était impossible de recouvrer leur liberté; c'est que les bons citoyens, me dit milord en plaisantant, étaient moins prudents que moi. En proposant de rétablir l'ancien gouvernement de la république, Caton voulait faire franchir aux Romains un trop grand intervalle; il fallait se contenter de quelque chose de moins parfait et de plus proportionné à la corruption des esprits. Comme on ne déchoit du comble de la vertu dans l'abîme du vice que par degrés, la nature ne permet d'y remonter que pas à pas, et on ne viole jamais impunément ses lois. Observez avec soin qu'il était impossible de rendre à la république son ancienne autorité, depuis que les proconsuls qui n'étaient plus sous sa main et dont la magistrature avait été imprudemment prolongée, s'en étaient emparés. N'étant plus forcés d'obéir aux décrets du sénat et du peuple, parce qu'ils avaient à leur disposition les armées avec lesquelles ils pouvaient venir fondre sur Rome et l'asservir; c'était allumer la guerre civile et hâter l'établissement de la tyrannie, que de les irriter et les traiter en sujets. Il est vrai que l'énorme cupidité des Romains, leur luxe, leur mollesse, leur mépris pour toutes les vertus, furent autant d'obstacles insurmontables au retour de la liberté; mais ne vous flattez pas d'être aussi méchants qu'eux : il faut avoir été capable des vertus les plus sublimes, pour être corrompu comme le furent les Romains. D'ailleurs, tous ces Romains désiraient la ruine entière des lois, les uns pour être des tyrans et jouir de la fortune du monde entier, les autres pour vendre à ces tyrans une liberté dont ils étaient las. Que pouvait-on alors espérer pour le bien public? Mais cette situation n'a rien de pareil à la vôtre, puisque dans

la refonte du gouvernement dont il s'agit parmi vous, nous supposons, au contraire, que c'est la crainte de la tyrannie et l'amour de l'ordre, qui demandent et obtiennent la tenue des états généraux. C'est l'anarchie qui donnait de mauvaises mœurs aux Romains; c'est le despotisme qui vous a donné les vôtres. Si ce despotisme a été aussi excessif dans son genre, que l'anarchie de Rome l'a été dans le sien, c'en est fait, renoncez pour toujours à toute idée de liberté; vous n'êtes que des esclaves qui ne rompront jamais leur chaîne. »

Il n'est donc pas démontré, monsieur, que notre liberté soit perdue sans retour. J'aurais voulu beaucoup de détails sur les premières opérations de nos états, et milord ne veut m'en donner aucun; j'entre dans ses raisons. Ce serait raisonner en l'air que de prescrire des règles particulières de conduite à ces assemblées, sans savoir quel événement les fera convoquer, et quelle sera dans ce moment la disposition des esprits. Ce qui serait bon dans une circonstance, deviendrait mauvais dans l'autre. Comment deviner tout ce que peuvent produire de bizarre les préjugés et les passions de tous les ordres de la nation? Comment prévoir mille accidents particuliers qui peuvent hâter ou retarder le succès d'une pareille entreprise? Dans le cours des grandes affaires, il arrive toujours des mouvements inattendus; il y a des moments de chaleur et de vertige dont les personnes éclairées ne sont jamais dupes; et les bons patriotes doivent alors tâcher de calmer les esprits : il y a des instants de découragement et de lassitude où les chefs doivent paraître téméraires pour faire renaître une confiance raisonnable : dans l'une et dans l'autre circonstance, il faut connaître le cœur humain et la nation qui agit.

Tout ce qu'en gros on peut prescrire de plus

sage à nos états à venir, c'est de se proposer un objet fixe et déterminé, et de ne le jamais perdre de vue. Cet objet doit être d'assurer leur existence; tout doit être sacrifié à cette fin. Tout ordre de l'Etat fera une faute énorme s'il ne fait pas céder son intérêt particulier à cet intérêt général. Si la nation ne réussit pas à s'assembler périodiquement, après avoir forcé le gouvernement à lui accorder des états, soyons sûrs qu'elle est perdue; car on travaillera avec d'autant plus d'adresse à la ruiner, qu'elle se sera fait craindre. Que nos neveux ne soient donc plus les dupes des soupçons, des haines et des jalousies que les ministres sèmeront entre les différents ordres, pour les diviser et les faire échouer dans leur entreprise. Qu'on souffre un mal présent, dans l'espérance d'un grand bien : dans un Etat libre, tous les corps prennent insensiblement leur niveau.

Avec la méthode de se proposer un objet fixe, on ne s'égare jamais, ou, si on s'égare, on revient sur ses pas, et on rentre sans peine dans la route qu'on avait abandonnée. Tant qu'on a les yeux arrêtés sur le point essentiel de son entreprise, on néglige sans danger les petites difficultés auxquelles il serait quelquefois dangereux de trop faire attention; on peut faire quelques fautes impunément; si on perd aujourd'hui du terrain, on le regagnera demain. Tant qu'on n'a au contraire que des projets vagues, et qu'on confond dans les affaires l'accessoire et le principal, on dépend trop des événements, on néglige les choses décisives; et après deux ou trois méprises de cette nature, on ne sait ni où l'on va, ni où l'on est, ni ce qu'on veut, ni même ce qu'on doit vouloir.

« Vos états, me dit milord, se trouveront-ils dans des circonstances assez heureuses

pour se saisir de toute la puissance législative? Dans ce cas, il n'est question que de prendre des mesures assez sages, pour que le prince et les autres magistrats qui seront chargés de la puissance exécutrice, ne puissent dérober une seconde fois à la nation le droit qu'elle aura recouvré. Mais comme il est plus vraisemblable que vos états généraux, malgré leurs bonnes intentions, n'auront pas un avantage complet; et que ne prenant qu'une partie de la puissance législative, ils ressembleront à notre parlement d'Angleterre, qui ne fait des lois qu'avec le concours du roi, il faudrait d'abord vous préserver de croire que votre gouvernement fût parfait, et qu'il ne vous reste plus rien à faire avec l'esprit de philosophie dont nous nous piquons, et dont on nous loue trop libéralement, continua milord, il n'est pas bien extraordinaire que nous ne sentions pas que ce partage du pouvoir législatif, qui nous laisse en effet libres, parce que le roi ne peut faire aucune loi sans le parlement, nous empêche cependant de jouir des principaux avantages de la liberté. Ce partage donne à la cour des intérêts opposés à ceux du public; la difficulté de les concilier fait que nous manquons de plusieurs lois nécessaires, et de là vient cette police défectueuse qu'on nous reproche. C'est un principe incontestable, que les magistrats chargés de la puissance exécutrice ne doivent avoir aucune part à la puissance législative: en effet, qui ne voit pas que le droit qu'ont les rois d'Angleterre de contribuer à la législation, les met à leur aise pour frauder la loi, et augmenter indirectement la part qu'ils ont à la puissance législative? De là nos craintes continuelles, que l'équilibre que nous avons établi entre la nation et le prince ne vienne à se rompre. De là mille injustices sourdes et

cachées qui font mille malheureux, et cette obscurité funeste que les jurisconsultes répandent sur les lois, dans la vue d'en rendre l'esprit équivoque et l'empire incertain. De là est né, dans le conseil du roi, cet art dangereux de nous corrompre, et avec lequel on mine insensiblement les fondements de notre liberté. De là la nécessité où nous sommes d'avoir des partis qui, en veillant continuellement à la sûreté publique, ne laissent pas quelquefois d'être injustes et pernicieux. Jugez donc quelle serait la faute de vos états, me dit milord en me serrant la main, si, parvenant dès leur naissance à partager l'autorité législative avec le roi, ils se contentaient de ce partage! Soyez plus sages que nous; qu'un faux amour de la patrie, qui nous fait voir avec complaisance nos défauts, ne soit pas un obstacle à vos progrès. »

Milord m'a fait remarquer, monsieur, qu'il n'est pas difficile à une république qui est, pour ainsi dire, toute renfermée dans les murs d'une ville, de conserver au corps du peuple la puissance législative, et de forcer les magistrats à n'être que les ministres des lois. Il est en effet aisé d'y convoquer souvent tous les chefs de famille; et leur assemblée, en quelque sorte toujours présente, y prévient toute usurpation ou l'arrête dans sa naissance; mais si ces assemblées fréquentes, et la sorte d'inquiétude qu'elles inspirent, assurent au peuple le droit de faire des lois, elles détruisent ordinairement la puissance exécutrice. Il est presque impossible que des citoyens trop souvent réunis dans la place publique laissent au magistrat l'autorité qui lui est nécessaire, pour faire observer les lois au dedans, et traiter avec les étrangers. Rappelez-vous, monsieur, quelle était la licence de la multitude dans Athènes, et dans toutes les autres répu-

pour se saisir de tou[illegible] tive? Dans ce [illegible] prendre des [illegible] prince et [illegible] chargés [illegible] sent dér[illegible] droit qu' [illegible] plus vr[illegible] malgré [illegible] un a[illegible] qu'ur[illegible] ress[illegible] qui [illegible] roi [illegible] qu [illegible] n[illegible] p[illegible] [illegible] [illegible] [

examiner; et laissant à la prudence équivoque et suspecte des magistrats un pouvoir trop arbitraire et trop étendu, on obéirait à la forme prescrite par la loi, mais on en violerait l'esprit. Que ces assemblées générales se tiennent au plus tard tous les trois ans; mais que chaque province ait des états particuliers qui soient annuels, et qui se tiennent, s'il se peut, dans des temps différents, afin que la puissance exécutive soit sans cesse soumise à l'examen d'un corps puissant et prêt à répandre l'alarme.

Les états provinciaux nommeront eux-mêmes leurs députés aux états généraux. Que de biens naîtront de là! Les élections seront plus libres et les choix de la nation plus sages. Le nombre des députés ne doit être ni assez grand ni assez petit pour dégénérer en *cohue* ou en *oligarchie*. Voulez-vous affermir solidement l'autorité des assemblées générales, d'où dépend votre liberté? Rendez-les dignes de l'estime, de la confiance et du respect de la nation en les mettant dans l'heureuse nécessité de ne pouvoir presque faire de faute. Que ce que vous appelez représentation, et qui est presque aujourd'hui toute la science et le talent des gens en place, soit sévèrement défendu à vos députés; qu'ils ne puissent, sous aucun prétexte, se dispenser de leurs fonctions; que leur charge soit honorable, mais pesante. Fixez par des lois simples et claires la forme et la police de vos états généraux; ne négligez pas d'entrer dans les plus petits détails, ou vous vous exposerez à n'avoir bientôt aucune exactitude dans les grandes choses. Surtout que ces grandes assemblées ne puissent porter de nouvelles lois que sur la demande ou réquisition de quelqu'un des états provinciaux ou des magistrats chargés de la puissance exécutrice. Afin que

ces lois ne soient jamais l'ouvrage de l'inconsidération ou de l'engouement, il sera réglé que les *bills* proposés seront d'abord remis à un *comité* de législation chargé d'en faire l'examen et le rapport. Les états délibéreront ensuite trois fois sur ces lois, en laissant dix jours d'intervalle entre chaque délibération. Je passe avec milord à des objets, je ne dis pas plus importants, mais moins connus : il s'agit de résoudre le problème de politique le plus difficile.

« La société, me dit milord, a différents besoins ; il faut juger les querelles et les procès des citoyens, et veiller aux mœurs et à la sûreté publique. Un Etat doit avoir des fonds destinés pour les besoins publics, et c'est sur les biens des particuliers que doivent se lever les impôts nécessaires pour former ces fonds. Enfin, on a des voisins avec qui on est lié par différentes relations : il importe d'attacher les uns à ses intérêts en cultivant leur amitié, et il faut repousser les autres par la force, s'ils sont incommodes, injustes et ravisseurs ; il est donc nécessaire d'entretenir des négociations et d'avoir des armées. Si on ne veut pas former un corps monstrueux, une espèce d'avorton politique, il est évident qu'on ne peut se dispenser d'établir des magistrats ou des ministres de la nation relativement à tous ces différents besoins ; et c'est dans la distribution de ce pouvoir exécutif que consiste la plus grande habileté de la politique. Que je réunisse, me dit milord, dans un même magistrat toutes ces différentes branches d'administration (et il est de la dernière évidence que je fais une sottise énorme, car il est de la dernière évidence qu'un homme et même un ange ne peut remplir un emploi si étendu); il succombera sous le poids du fardeau ; tout ira mal, rien ne sera administré. Mais je sup-

pose que nous ayons trouvé un prodige d'activité, de conception et de travail, qu'en arrivera-t-il ? Cet homme miraculeux deviendra un despote dès qu'il sera magistrat universel. Vous aurez beau lui crier qu'il est de son devoir d'obéir aux lois ; s'il sent qu'il n'est gêné par l'attention inquiète et jalouse d'aucun collègue, ou qu'il n'a besoin du concours d'aucun magistrat pour agir, l'étendue de son autorité lui tournera infailliblement la tête. Mille sous-ministres qu'il prendra comme ses aides, pour augmenter le nombre de ses créatures, ne songeront qu'à lui plaire; et, tandis qu'il se familiarisera avec l'oisiveté et les plaisirs, ses commis, assurés de sa protection, se serviront de son nom pour tyranniser le peuple, qui sera enfin assez sot pour croire qu'un si grand seigneur n'est pas fait pour se donner de la peine et sacrifier tous ses goûts à la justice. Je ne crois pas même qu'une pareille magistrature, ne fût-elle conférée que pour quelques années, se contînt dans les bornes du devoir. Ce magistrat universel, qui aurait des créatures sans nombre, et dont tous les citoyens auraient continuellement besoin, profiterait d'un premier vertige qu'un succès heureux causerait dans le peuple, pour se faire continuer dans ses fonctions; et à peine jouirait-il d'une puissance à vie, qu'elle deviendrait héréditaire dans sa famille. Son fils fera semblant de respecter les lois en les violant avec adresse. Mais son petit-fils les fera taire devant lui, il dira hardiment qu'il ne doit rien à ses sujets, et qu'il tient son pouvoir de Dieu seul. Arrachant alors sans effort à la nation la puissance législative qu'elle s'était réservée, il la mettra dans la dure nécessité d'être esclave ou de reconquérir par la force sa liberté expirante. Que doit donc faire une nation sage et pré-

voyante? C'est d'avoir plusieurs classes de magistrats, comme elle a plusieurs classes de besoins. Elle fera, pour conserver sa liberté, ce que nous voyons pratiquer par les despotes habiles pour affermir leur tyrannie. Un monarque sait que s'il avait un maire du palais, il aurait bientôt un maître. Il dépose donc son autorité en différentes mains, il la partage; aucun de ses officiers n'en possède une assez grande partie pour oser tenter de la tourner contre le souverain, et tout lui est soumis. »

Nos parlements, suivant cette doctrine de milord, doivent être souverains dans l'administration de la justice : ce ne serait que par la politique du monde la plus mal entendue, qu'on voudrait restreindre leur pouvoir : toutes les causes, de quelque nature qu'elles soient, doivent ressortir à leur tribunal. Que leur compétence s'étende sur tout, et que les autres cours soient détruites et leurs officiers remboursés; qu'on établisse des règles certaines; que chaque citoyen connaisse son siége. En effet, n'est-il pas souverainement ridicule qu'il faille d'abord avoir un procès pour savoir seulement où l'on plaidera?

Milord, comme vous jugez bien, ne fait pas grâce à cette juridiction que le Conseil s'est attribuée, et en vertu de laquelle il casse les arrêts des parlements. Je n'ai aucun regret aux évocations imaginées pour favoriser les injustices des personnes puissantes; je voudrais de tout mon cœur ne plus voir établir ces commissions qui dérangent l'ordre naturel de la justice, et enlèvent à un accusé le droit d'être jugé par les juges ordinaires. Dites-moi, je vous prie, n'est-ce point des conseillers d'Etat et des maîtres des requêtes que parle Philippe de Comines, quand il dit que Louis XI avait dans sa main des magitrats

toujours disposés à juger à sa fantaisie ? Quoi qu'il en soit, j'ai représenté à milord qu'il est nécessaire d'appeler en cassation au conseil, pour maintenir une certaine uniformité dans la jurisprudence et empêcher que les parlements ne se fassent une routine de procédures et de jugements contraires aux lois, j'ai eu beau représenter : « Le conseil du roi, m'a toujours répondu milord, n'est composé que d'hommes ; et pourquoi penserais-je que ces juges, un peu gâtés par la fréquentation de la cour ou du moins un peu suspects par les manières et les propos qu'ils affectent, et par leur ambition, qui leur offre toujours le ministère en perspective, sont plus instruits des ordonnances, et plus attachés aux règles que les parlements ? S'il faut enfin un terme aux appels, pourquoi le parlement ne fera-t-il pas ce terme ? Après avoir subi un jugement dans une justice seigneuriale ou dans un bailliage, n'est-ce pas assez faire en faveur du bon droit ou de la chicane, que de permettre de venir encore plaider à un parlement ? S'il faut appeler de tribunal en tribunal jusqu'à ce qu'il y en ait un infaillible, il faudra appeler à l'infini. Pour l'appel en requête civile, le parlement l'admettra lui-même, lorsque la partie condamnée produira de nouvelles pièces et de nouveaux titres qui lui étaient inconnus avant le jugement. »

Par juges de police, on n'entend guère aujourd'hui que des magistrats subalternes qui veillent à la sûreté publique dans les villes, aux subsistances, à la salubrité de l'air, à la propreté des rues, et qui jugent sommairement les petites querelles du peuple. Il est bon que ces magistrats, dont le despotisme et l'espionnage ont fait des personnages importants, soient réduits à leurs anciennes fonctions ; ils doivent subsister sous la direction

des parlements. Mais milord voudrait que nous prissions des idées plus saines et plus relevées de la police ; il voudrait qu'un peuple qui commence à être libre eût des magistrats pour les mœurs, puisque les mœurs sont si nécessaires pour le maintien de la liberté. Ces censeurs, aussi utiles dans une république qu'ils sont dangereux dans une monarchie, auraient intérêt de faire le bien pour le bien, et non pas le mal sous l'apparence du bien. Ils ne mettraient point en honneur la délation : ils banniraient cet espionnage qui ne sert qu'à avilir toutes les âmes, en soumettant les honnêtes gens à la méchanceté des plus lâches et des plus abominables des hommes.

Les censeurs seraient les protecteurs des citoyens faibles, qui quelquefois n'osent ou ne peuvent se plaindre de la tyrannie d'un citoyen riche ou accrédité. Ils seraient chargés en particulier de l'exécution des lois somptuaires que pourraient faire les états généraux ou provinciaux, pour mettre des bornes à ce luxe scandaleux qui nous appauvrit au milieu des plus grandes richesses, et ne nous laisse cependant aucune des vertus attachées à la pauvreté.

« Quelle foule de calamités, dit milord, l'avarice et la prodigalité ne préparent-elles pas à l'Angleterre ? Ses richesses la perdront. »

Au reste, monsieur, ce que milord propose ne doit effrayer personne. Il ne veut point qu'on nous arrache avec violence à nos mauvaises mœurs. Il veut nous laisser nos plaisirs, tant qu'ils nous seront agréables ; mais il prétend que notre vanité, qui se complaît aujourd'hui dans une élégance trop recherchée, se complaira bientôt dans une simplicité commode. Rien ne me paraît plus raisonnable ; je vois que tout le monde s'ennuie de ce luxe qui

nous perd ; tout le monde voudrait que la loi contraignît d'avoir, à la fois et le même jour, la modestie et la tempérance, que personne n'ose avoir le premier.

Les censeurs seraient spécialement chargés de veiller à la police des colléges, formés pour l'éducation des jeunes gens ; dans les monarchies, on veut des hommes ignorants et façonnés à la servitude, et notre éducation est merveilleusement propre à faire de ces automates ; mais dans une nation libre, on veut des citoyens propres à faire des magistrats ; car les républiques ne se flattent pas, comme les rois, de donner des talents en donnant la patente d'une dignité. Au lieu de ces préjugés ridicules dont on obscurcit notre raison, et qui nous interdisent presque toujours la connaissance des vrais principes du droit naturel et de la morale ; les censeurs auraient soin qu'on imbût la jeunesse de bonnes maximes, et qu'elle sût, en entrant dans le monde, des vérités que nos plus graves magistrats ignorent aujourd'hui, après avoir végété pendant quarante ans sur les fleurs de lis.

Cette magistrature doit être conférée pour un temps très court, non pas parce qu'on y attacherait une grande autorité, mais parce qu'elle demande une vigilance continuelle. Tous les ans, les états particuliers de chaque province nommeront trois censeurs pour exercer leurs fonctions dans l'étendue de leur ressort et, sur leur rapport, ces états seront plus à portée de juger des besoins du pays, de faire des règlements, et de demander aux états généraux les lois les plus convenables au bien public. Soyez sûr que les censeurs seront plus utiles à mesure que vous aurez l'art de leur donner une plus grande considération.

« Nous voici arrivés à la partie de la finance,

me dit milord, et vous sentez à merveille qu'en accordant à un magistrat le droit de juger des besoins de la nation et de lever en conséquence des impôts arbitraires, tout est perdu. Les fantaisies du prince seront bientôt des besoins indispensables, et si vous le trouvez mauvais, il achètera avec votre argent tous les coquins de l'Etat, en fera des soldats et vous subjuguera. C'est aux états généraux seuls qu'appartient l'administration des finances; eux seuls doivent régler et déterminer la somme totale des subsides, en laissant aux états provinciaux le soin de percevoir leur quote-part de la manière la moins onéreuse aux citoyens. Nous autres Anglais, nous avons eu la folie d'abandonner à la sagesse du roi le maniement et la disposition des deniers accordés aux nécessités publiques : il est vrai que nous avons pris quelques précautions pour n'en être pas les dupes; nous nous faisons rendre des comptes ; mais il est encore plus vrai que nous avons parfaitement réussi à faire du roi un intendant très infidèle, qui gagne sur tous les marchés, qui deviendra un jour plus riche que la nation, s'il est économe, et qui corrompt en attendant les membres du parlement, et leur distribue quelques centaines de livres sterling pour en obtenir des millions, ou leur faire approuver sans répugnance les sottises de ses ministres. Vos états généraux seront moins prodigues que notre parlement, s'ils ont soin de se réserver la direction entière des finances. Ils avaient autrefois leurs tresoriers, qui, recevant dans leur caisse tout l'argent des impositions, ne pouvaient en délivrer la moindre somme que par les ordres des *surintendants généraux des aides*. Il n'est pas difficile de perfectionner cette méthode : le principe en est excellent, et il est indispensable de le suivre ; parce que les

plus légers abus en matière de finance ouvrent la porte aux plus grandes déprédations, et qu'il en doit naître dans l'Etat un découragement général ou des séditions. Pourquoi ne publierait-on pas tous les deux ans, à la séparation des états, une liste de toutes les charges ordinaires et extraordinaires de la nation? tant dû au roi et aux autres magistrats, pour leurs appointements; tant pour la paye des milices; tant pour la marine; tant pour les affaires étrangères; tant pour les arrérages étrangers; tant pour les arrérages des dettes de la nation. Je proscris les dépenses secrètes : rien ne doit être secret chez un peuple bien gouverné; et vous remarquerez, en passant, que tous ces mystères d'Etat n'ont été imaginés que pour couvrir quelqu'infamie ou du moins une sottise. Chacune de ces branches aurait un trésorier particulier chargé d'acquitter sa partie et de rendre tous les ans ses comptes au trésorier général, qui leur fournirait des fonds et répondrait lui-même, tous les deux ans, des deniers publics devant les états généraux. Serait-il question de quelque dépense extraordinaire; de construire, d'armer des vaisseaux, de lever de nouveaux corps de troupes, de payer un subside à quelque puissance étrangère, etc.? les états pourvoiraient à la levée d'une imposition extraordinaire, et le trésorier payerait aux termes convenus. La finance n'est en vérité un art difficile que quand, dégénérant en gaspillage, on la régit sans ordre et sans économie, et qu'on se met dans la nécessité de réparer, par des tours d'adresse et des escamoteries, les torts de sa négligence, de sa prodigalité et d'une ambition ridicule et ruineuse, qui nous fait former des entreprises plus grandes que nos forces. Le droit de déclarer la guerre, me dit milord, ne

doit appartenir qu'à la nation; c'est une prérogative trop importante au bonheur de l'État pour l'abandonner à un magistrat. Il en abuserait certainement s'il avait de l'ambition, ou qu'il se sentît des talents pour les armes; et il en laisserait abuser si c'était un homme faible : combien n'a-t-on pas vu de princes poltrons et sots faire la guerre sans l'aimer, sans y être forcés par leurs ennemis, mais seulement pour plaire à leurs maîtresses ou à leurs ministres? Ce ne doit être que dans le cas d'une invasion subite, ou si le royaume est menacé de la part de quelqu'un de ses voisins, que le roi, en conséquence d'un conseil tenu avec ses conseillers de négociation et un nombre déterminé d'officiers généraux, pourra faire marcher ses troupes, repousser l'ennemi, ou se disposer à l'arrêter. Alors même il sera obligé de convoquer une assemblée extraordinaire des états. »

Il est inutile de vous avertir, monsieur, que milord réduit le roi à n'être, en temps de paix, que l'inspecteur et le censeur des milices. Les fortifications des places et leurs munitions appartiendront aux états, etc.; mais il faut que je me hâte de faire réparation d'honneur à l'abbé de Saint-Pierre, dont nous ne faisions pas un éloge bien magnifique, il y a trois jours. Milord adopte volontiers son idée de scrutin, pour la promotion des officiers tant généraux que subalternes. Les maréchaux de France, fixés au nombre de huit, et vraiment officiers de la nation, prêteront serment aux états qui, à chaque assemblée ordinaire, en choisiront deux pour assister avec quatre lieutenants-généraux au conseil de guerre du roi; et deux autres aidés de quelques officiers généraux, pour faire l'inspection des troupes, entretenir la vigueur de la discipline, visiter les frontières, et commander, sous le roi, les

armées en cas de guerre, ou en chefs, si la santé, l'âge ou l'incapacité ne lui permettaient pas de servir l'Etat en personne.

« Milord, lui dis-je, vous réduisez à bien peu de chose la prérogative royale : le roi n'aura que le titre vain de général de la nation; et il me reste un scrupule. Je sens, continuai-je, combien il importe à la liberté d'un peuple de restreindre dans d'étroites limites la puissance de son général d'armée : je sais que presque toutes les nations ont été subjuguées ou asservies au dedans par le capitaine qu'elles avaient fait pour les défendre contre les ennemis du dehors; d'un autre côté, je vois que ces précautions, prises en faveur de la liberté, nuisent au succès de la guerre. Je crains que vous ne nuisiez à la subordination, et par conséquent à la discipline, sans laquelle des armées ne protégeront jamais efficacement le bonheur de leur patrie contre les étrangers qui voudraient le troubler. Il me semble qu'il est presque impossible de tenir ce juste milieu qui laisse assez de pouvoir au magistrat de la guerre pour la faire heureusement au dehors, sans qu'il soit cependant assez puissant sur son armée pour se la rendre propre et la tourner contre ses citoyens. — Voyons, me répliqua milord : ayant les mêmes craintes que vous, j'ai cherché à m'assurer de la fidélité des troupes, en exigeant qu'elles tissent leur solde et leurs appointements des états; j'ai établi le scrutin pour ôter au prince la nomination des emplois et le moyen de se faire des créatures, qui se laisseraient peut-être corrompre par l'espérance de la faveur, et qui auraient trop de reconnaissance pour les grâces qu'ils auraient reçues. Les maréchaux, parvenus par la voie honorable du scrutin à leur dignité, ne peuvent être suspects à la nation, qui les nommera pour

assister pendant deux ans au conseil de guerre du prince ou pour commander les armées. Quel intérêt auraient-ils de se rendre au roi? ils seront attachés à leurs devoirs par l'espérance de mériter l'estime et la faveur du public, et d'être encore honorés de sa confiance. Croyez-moi, vous verrez renaître les consuls romains, que l'espérance de voir porter une seconde fois les faisceaux devant eux rendait si sages et si grands. Ajoutez à tout cela, continua milord, que je ne laisse au premier magistrat de la guerre aucune autorité sur les finances. Je lui ôte le moyen d'acheter des soldats qui lui appartiennent, et je ne veux pas qu'il puisse devenir un chef de séditieux et les faire révolter contre la nation.

» J'ai pris, si je ne me trompe, assez de précautions contre l'ambition du prince; j'ai tort cependant, et il faut recourir à d'autres expédients, si ces établissements nuisent à la subordination, à la rigidité de la discipline et aux succès de la guerre. Non-seulement, comme vous l'avez déjà remarqué, un peuple doit être en état de repousser des voisins injustes, s'il veut être heureux; mais soyez persuadé que si quelque vicé de sa constitution s'oppose à ses succès militaires, il se dégoûtera bientôt de son gouvernement. Les États sont plus jaloux de leur honneur à la guerre que de tout le reste : une nation humiliée par de longues disgrâces ne songe qu'à se venger, et pour acquérir un vengeur, elle se donnera un maître. Je pense avoir prévenu ce dernier inconvénient. Pourquoi le conseil de guerre que j'ai établi ne vaudrait-il pas un secrétaire d'Etat d'aujourd'hui, qui n'a souvent été qu'un mauvais intendant de province? Pourquoi ce conseil négligerait-il de faire observer les lois militaires? Pourquoi deux maréchaux et quelques officiers généraux,

chargés de la discipline seulement, seraient-ils tentés de se faire réprimander par les états? D'ailleurs faites attention au scrutin de l'abbé de Saint-Pierre : dès qu'il décidera de l'avancement des soldats et des officiers, et qu'on ne devra pas sa fortune à l'avantage d'appartenir au ministre ou à ses bureaux, la discipline la plus rigide se maintiendra à moitié moins de lois, de règlements et d'ordonnances, qu'il ne vous en faut aujourd'hui pour avoir de fort mauvaises troupes. Ce n'est qu'en faisant la guerre qu'un général doit être tout-puissant à la tête de son armee. Que la moindre désobéissance à ses ordres soit un crime ; que ce ne soit plus un automate ridicule dont on règle les dispositions et les mouvements, j'y consens, je le veux, et le bien public l'exige. Mais après les arrangements que j'ai pris, je ne craindrai plus sa toute-puissance, à moins qu'avec le secours de quelque baguette de fée, il n'ait le secret de bouleverser toutes les têtes en un moment, de changer toutes les idées de ses soldats et des citoyens, de détruire toutes les habitudes, et d'inspirer à son gré les passions qu'il voudra. Tout ce que j'ôte à la prérogative royale, à l'égard de la guerre, se tourne, ajouta milord, au profit de la noblesse. On ne cherchera plus à l'avilir en la rendant incapable de tout; elle reprendra le courage et la dignité de ses pères ; on ne la verra plus valeter dans les antichambres pour y quêter patiemment la justice et des titres inutiles. Les grades militaires seront désormais une véritable décoration, et donneront un pouvoir réel. Je laisse, comme vous voyez, peu de crédit au roi dans cette partie, parce que je lui abandonne une autre branche de l'administration; c'est-à-dire, que je le fais chef du conseil des affaires étrangères, à la charge de le composer de six conseillers ou

ministres qu'il ne choisira que parmi les personnes qui auront été employées par les états à des négociations dans le pays étranger. Je réserve aux etats généraux le droit de nommer aux ambassadeurs ordinaires: et le conseil qui aura le privilége de conclure tous les traités, ne pourra choisir que les envoyés extraordinaires, ou les agents secrets qu'il faut quelquefois employer. Ce conseil rendra compte de ses opérations et de ses engagements aux états ; et soit qu'il soit approuvé, soit qu'il soit blâmé, ce sera une leçon également avantageuse pour lui ; il prendra l'esprit de la nation, et la nation aura bientôt un droit des gens dont les principes seront constants et uniformes. Vous voyez, me dit milord, que tout tend, par mon arrangement, à vous rendre libres sous l'empire et la protection des lois; et, si je ne me trompe, je n'ai rien oublié pour affermir cet heureux gouvernement. Dans un Etat que je ferais à ma fantaisie, dans mon île déserte où je ménerais des hommes nouveaux, je sens que j'établirais quelque chose de meilleur ; mais je vous dirai aujourd'hui, avec bien plus de raison que Solon ne le disait autrefois aux Athéniens : « Les lois que je vous » propose ne sont pas les plus parfaites qu'on » puisse imaginer, mais vous n'êtes pas capa- » bles d'en adopter de plus sages. » Plusieurs siècles de barbarie, d'anciens préjugés plus forts que la voix de notre raison; de mauvaises mœurs qui nous tiennent enclins à la servitude, et dont malgré tous nos efforts nous conserverons toujours quelques restes ; voilà les obstacles dont la politique ne peut aujourd'hui triompher. Ce que je viens de vous dire sur la séparation de la puissance législative et de la puissance exécutrice, et en particulier sur le partage de cette seconde autorité en différentes branches, cette théorie réduite en

pratique, voilà le comble de la perfection politique. C'est le point où nous devons aspirer dès à présent, nous autres Anglais, si nous voulons enfin donner à notre gouvernement une certaine solidité, cesser de flotter entre la crainte et l'espérance, et terminer ces combats de la prérogative royale et de la liberté nationale, dans lesquels le prince a trop d'avantages sur le peuple. Tant que nous ne nous proposerons pas ce but, nous serons occupés à rétablir un équilibre éternellement prêt à se perdre. Nous marcherons à tâtons, sans savoir où nous allons; et le bien que nous produirons par hasard ne sera qu'un bien incertain et momentané. Vous autres Français, vous n'êtes pas aussi avancés que nous. Votre premier objet doit être de rétablir les états généraux, et le second, de leur donner l'autorité qui leur appartient. Mais, dès que vous en serez là, soyez persuadés que vous ne conserverez votre liberté recouvrée, qu'en établissant autant de classes différentes de magistrats que la société a de besoins différents. On peut y réussir par vingt moyens : il est inutile d'en parler; c'est aux circonstances à décider du choix. De bonne foi, continua milord, il faudrait être bien entêté de la dignité imaginaire du prince, pour ne pas trouver qu'il jouit d'une prérogative assez étendue en étant le général de sa nation et son ministre des affaires étrangères : un homme sensé, qui a médité sur les bornes de notre esprit et les faiblesses de notre cœur, peut-il sans terreur envisager un pareil emploi ? Je conviens qu'un roi, après cette diminution de fortune, ne sera plus gâté, et que ses courtisans, peu nombreux, n'auront aucun intérêt d'en faire un sot. Je conviens même qu'il sentira un avantage à s'instruire, à connaître la vérité et à remplir ses devoirs avec exactitude

et avec zèle; mais prenez garde alors qu'un engouement insensé ne vous perde. Si vous étendiez son pouvoir, vous diminueriez nécessairement son exactitude, son application et son zèle. Quand toutes les mesures que j'ai prises ne seraient pas indispensables pour empêcher le prince de gagner peu à peu du terrain et de se rendre enfin un despote, elles seraient certainement nécessaires pour que les affaires qu'on lui confie fussent administrées avec sagesse. Ne voyez-vous pas que la nature toute seule peut faire, et selon les apparences, fera souvent ce que fait l'ivresse du pouvoir arbitraire? Je veux dire qu'elle vous donnera souvent des princes sans jugement, sans caractère, incapables de penser, des imbéciles, en un mot. Pauvre peuple! que deviendront vos affaires les plus importantes, si vous n'avez pas la sagesse de vous précautionner contre l'incapacité d'un homme que la naissance seule placera sur le trône? — Pour le coup, milord, m'écriai-je, je comprends à merveille ce que vous me disiez il y a quatre jours, que les magistratures doivent être courtes et passagères. Quel obstacle pour le bien qu'une magistrature perpétuelle et héréditaire? Tout ce qu'on est obligé d'imaginer pour mettre des entraves à l'ambition d'un magistrat perpétuel et héréditaire, ou pour n'être point la victime des travers de son esprit et de la nonchalance de son caractère, multiplie et complique les ressorts de la machine du gouvernement, qui ne peut jamais être trop simple. N'en faisons pas à deux fois, puisque nous sommes en train de faire des réformes: ne laissons subsister aucune magistrature héréditaire. Quand une nation sera parvenue au but que l'Angleterre doit aujourd'hui se proposer, qui empêche qu'à l'exemple des anciens Romains elle ne supprime

même jusqu'au nom de roi ? Parlons bas, ajoutai-je en regardant de tous côtés si nous n'étions pas entendus, il faut qu'il y ait quelque malheur attaché à ce mot fatal. Voyez ce qui se passe sous nos yeux : un roi de Suède gémit de sa condition, et se croit le plus malheureux des hommes, parce qu'il n'est pas aussi puissant qu'un roi d'Angleterre. Celui-ci pense qu'on lui fait une injustice criante de ne le pas laisser *despotiser* comme un roi de France, qui imagine à son tour qu'il n'y a de vraiment grand, de vraiment puissant, qu'un roi de Maroc, qui n'a qu'à vouloir pour être obéi, et qui, sans craindre une révolte, coupe, en s'amusant, des têtes pour montrer son adresse. — Comme vous vous emportez, me dit milord en badinant ! voilà un républicain aussi fier et aussi zélé que j'en connaisse en Angleterre ! mais cependant respectons les trônes, et tâchons de ne pas courir après un bien chimérique, comme nous faisions, il y a deux jours, quand vous vouliez vous embarquer pour aller dans une île déserte. La royauté est sans doute un vice dans un gouvernement ; mais, quel que soit ce vice, il est nécessaire dans une nation, dès qu'elle a perdu les idées primitives de simplicité et d'égalité qu'avaient autrefois les hommes, et qu'elle est incapable de les reprendre. Avec l'inégale distribution de rangs, de titres, de richesses, de fortunes, de dignités, qu'il y a en France, en Angleterre et en Suède, est-il possible d'y penser comme on pense en Suisse ? Si les Français et les Anglais n'avaient pas chez eux une maison privilégiée qui occupe la première place dans la Société, soyez sûr que l'Etat, déchiré par les divisions, les haines, l'ambition, la rivalité, les intrigues et les factions de quelques familles considérables, aurait bientôt un despote : nous éprouverions infailliblement le sort de la ré-

publique romaine. Nous aurions nos Sylla, nos Marius, nos Crassus, nos Pompée, nos César, nos Antoine, nos Lépide; et fatigués de leurs haines et de leurs amitiés, nous finirions par nous croire trop heureux d'obéir à un Octave, devant qui tous les pouvoirs s'anéantiraient. Dans des nations riches, puissantes et répandues dans de grandes provinces, on ne peut pas avoir la modération bourgeoise qui est l'âme et l'appui de la liberté. Les Suédois ont pensé très sagement en voulant avoir une espèce de roi qui empêche qu'il ne s'en élève un véritable parmi eux. »

C'est là le terme où doivent tendre toutes les nations, selon milord; en voulant aller plus loin, elles courraient risque de trouver un précipice sous leurs pas. Adieu, monsieur; je vous embrasse de tout mon cœur.

A Marly, ce 29 août 1758.

LETTRE HUITIÈME.

Sixième et dernier entretien. — Par quels moyens une république peut conserver et perpétuer son gouvernement, après avoir recouvré sa liberté.

Milord est parti ce matin, monsieur, pour Paris, et après-demain il prend la route d'Italie. Ce n'est qu'avec une extrême douleur que

je pense que je m'entretins hier avec lui pour la dernière fois en l'accompagnant dans la forêt de Marly; je me croyais transporté à Tusculum; je croyais me promener avec Cicéron sur le bord du Liris; je pénétrais dans les secrets de la morale et de la politique; il me semblait que ce philosophe, tout plein de la doctrine de Socrate et de Platon, et qui a sauvé sa patrie contre les entreprises de Catilina, m'instruisît à servir utilement la mienne.

« Pourquoi partez-vous, ai-je dit à milord, ou pourquoi ne puis-je vous suivre? Qu'allez-vous chercher en Italie? vous y trouverez des esprits encore plus humiliés que les nôtres. Quelle vaste carrière vous avez ouverte à mes réflexions! Que ne puis-je au moins m'entretenir encore quelques jours avec vous? Je me trompe, ou j'ai cent questions à vous faire sur les droits et les devoirs des citoyens, sur la puissance des magistrats et sur la nature des lois. Je voudrais vous entendre encore répéter ce que vous m'avez déjà dit; je sens combien j'aurais encore besoin de votre commerce pour me familiariser avec des vérités qui ont révolté mes préjugés et qui me causent encore un certain étonnement quand je veux les méditer. Vous m'avez appris par le secours de quel heureux fil nous pouvons sortir de ce labyrinthe de captivité qui paraissait n'avoir aucune issue. votre ouvrage n'est pas fini, milord; et avec quelle avidité j'apprendrais par quel art on peut fixer la liberté, toujours prête à s'échapper des mains heureuses qui la possèdent! Nous ne ferions vraisemblablement, me dit-il, que des rêves agréables. Tous les peuples, à leur naissance, ont commencé par être libres, plusieurs ont fait les plus grands efforts pour n'obéir qu'à leurs lois : on en a vu d'autres secouer leurs chaînes avec courage, les rompre et recouvrer leur liberté, mais aucun n'a su

conserver cette liberté d'une manière irrévocable : pourquoi espérerions-nous de voir dans le monde ce qu'on n'y a pas encore vu ? N'importe, ces rêves sont peut-être notre bien le plus réel, et je permets quelquefois à mon imagination de s'en occuper, pour me consoler de toutes les misères humaines qui affligent ma raison. Cette liberté, reprit-il, sans laquelle il n'est point de bonheur dans la société, paraît étrangère parmi les hommes ; nous l'aimons cependant ; par quelle fatalité aucun peuple n'a-t-il pu la fixer ? C'est que n'étant presque jamais établie sur une sage distribution de la puissance exécutrice entre les magistrats, elle a pour ennemis éternels leur ambition et leur avarice et toutes les passions des citoyens ; les uns et les autres se trouvant gênés par les lois, tâchent sans cesse d'en éluder la force, et veulent secouer le joug. Si dans cette espèce de combat et de joûte, les magistrats réussissent à opprimer la loi, on voit d'abord se former une oligarchie qui ne subsiste qu'autant que les nouveaux tyrans sentent la nécessité d'être unis pour étouffer les plaintes et arrêter les entreprises des citoyens ; et cette oligarchie fait place enfin à la royauté, dès qu'un magistrat par force ou par adresse a pris l'ascendant sur ses collègues. Si, au contraire, les citoyens après avoir rendu l'autorité méprisable, parviennent à ne plus craindre ni respecter les magistrats, on tombe dans l'anarchie. La licence de tout faire produit tous les abus. Bientôt tout le monde est mal à son aise ; on offense, on est offensé ; on opprime, on est opprimé : on se lasse à la fin de cette situation incommode ; on veut recourir aux lois ; mais leur autorité est avilie, et dès qu'on ne peut en attendre aucun secours, chacun pourvoit à sa sûreté particulière en faisant

des ligues et des partis : les passions deviennent atroces; chaque cabale a son chef qu'elle regarde comme son protecteur et son vengeur, et il s'élève un tyran sur les ruines de l'anarchie. Analysons toutes les révolutions dont parle l'histoire ancienne et moderne, et vous verrez que la liberté s'est toujours anéantie de l'une ou de l'autre manière. »

Si vous avez présente à l'esprit, monsieur, la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire hier, vous jugerez sans peine que tout l'arrangement que milord exige au sujet du partage de la puissance exécutrice entre différents ordres de magistrats ne sert qu'à rendre les lois victorieuses des passions dans le combat qu'elles se livreront, ou plutôt que toute cette politique se propose de le prévenir. Remarquez, je vous prie, comme milord me l'a fait observer, que la paix des lois et des passions serait bientôt faite, c'est-à-dire, que l'ordre serait bientôt établi avec solidité, si toutes les parties du gouvernement étaient arrangées avec assez d'art pour qu'elles se prêtassent une force mutuelle. Après quelques tentatives inutiles, si les passions qui ont une adresse merveilleuse à se retourner, et assez d'esprit pour ne pas courir longtemps après une chimère, étaient convaincues qu'elles ne peuvent attaquer les lois avec avantage; elles y obéiraient d'abord avec soumission et ensuite avec zèle. Dès que les magistrats et les citoyens trouveront beaucoup plus d'obstacles au succès de leurs entreprises injustes, que de moyens pour les faire réussir, soyez persuadé qu'au lieu de rouler dans leurs têtes des projets de tyrannie ou d'indépendance, ils s'occuperont avec ardeur du bien public, ou du moins seront exacts à remplir leurs devoirs.

Cependant, monsieur, le sort qu'ont enfin éprouvé les peuples les plus sages et les plus

célèbres de l'antiquité, doit nous faire trembler pour les peuples mêmes qui auraient la sagesse de les imiter. Quand on voit Sparte et Rome livrées à la tyrannie, quel législateur peut se flatter d'avoir établi sa république sur des fondements immortels. Tout se déforme donc, tout s'altère, tout se corrompt; la nature nous y a condamnés; le bonheur produit la sécurité, et la sécurité est toujours accompagnée de quelque négligence ou d'une présomption orgueilleuse. Quelque profonde que soit la politique, elle n'est jamais aussi habile que les passions; et quand elle aurait leur habileté, elle serait moins opiniâtre dans ses volontés et moins attentive dans le détail journalier de ses opérations. C'est une maladie presque incurable de l'esprit humain de regarder comme une petitesse le soin de remédier aux petits abus, et cependant ce sont de petits abus qui ouvrent la porte aux plus grands désordres: les lois ne peuvent jamais prévoir tous les cas, prévenir tous les besoins, ni résoudre d'avance toutes les difficultés. Il survient dans tous les Etats des affaires soudaines, imprévues et urgentes. Voilà les causes de l'altération insensible qu'éprouvent les gouvernements les mieux constitués.

Quand les lois, pour ainsi dire, usées par la rouille du temps, de la négligence et de la sécurité, commencent à perdre leur force, on n'imagine rien de mieux, pour l'ordinaire, que d'en faire de nouvelles, et d'infliger des châtiments plus graves aux délinquants; mais quel en est le fruit? Ces lois sévères effarouchent pour un moment les esprits, et ne les guérissent pas: on s'accoutumera bientôt à les violer, comme on violait les lois plus douces. « Dans ces circonstances, m'a dit milord, il faut être convaincu que les ressorts du gouvernement se sont relâchés: donnez-leur une

nouvelle tension, et le mal sera guéri. Vous travaillerez infructueusement, si vous voulez arrêter les effets en laissant subsister la cause. Songez moins à imaginer une nouvelle punition, pour châtier un magistrat qui néglige ses devoirs, ou un citoyen inquiet, brouillon et désobéissant, qu'à corriger les vices secrets qui produisent les désordres dont vous vous plaignez. Songez moins à punir des fautes, qu'à encourager des vertus dont vous avez besoin. Par cette méthode, vous rendrez, pour ainsi dire, à votre république la vigueur de la jeunesse. C'est pour n'avoir pas été connue des peuples libres, qu'ils ont perdu insensiblement leur liberté; mais si les progrès du mal sont tels que les magistrats ordinaires ne puissent y remédier efficacement, ayez recours à une magistrature extraordinaire dont le temps soit court et la puissance considérable. L'imagination des citoyens a besoin alors d'être frappée d'une manière nouvelle; et vous avez vu dans l'histoire combien la dictature a été utile aux Romains. »

On remédierait à la plupart des inconvénients que le temps et la fragilité humaine produisent, ou plutôt on les préviendrait, en suivant le conseil de milord Stanhope. Il veut, monsieur, que tous les vingt ou vingt-cinq ans, au plus tard, les états généraux, en vertu d'une loi solennelle et fondamentale, établissent avec appareil une commission particulière, pour examiner avec soin la situation présente du gouvernement, et rechercher si, par des usages introduits insensiblement, quelque magistrat n'a point empiété sur les droits de la puissance législative, ou usurpé quelque partie de la puissance exécutrice confiée à ses collègues. On fera l'examen des atteintes portées à chaque loi. Cette sage précaution empêcherait que les coutumes nouvelles

ne s'accréditassent, et tous abus seraient réprimés avant d'avoir pris assez de force pour altérer et détruire les principes du gouvernement. Cette année de réforme serait l'espérance des bons citoyens, et contiendrait les méchants. Vous verriez qu'elle exciterait dans tous les esprits une fermentation utile; et en forçant de se rappeler les lois, elle empêcherait qu'on ne les oubliât.

Une république, quoique gouvernée avec la plus grande sagesse, éprouve quelquefois de grands maux dans une guerre de la part de ses voisins. Rome a rencontré un Pyrrhus et un Annibal. On se trouve à deux doigts de sa ruine, et pour l'éviter, on ne connaît plus d'autres règles que la loi qui dit que le salut du peuple doit être la suprême loi. Après avoir forcé sans succès tous les ressorts du gouvernement, on est quelquefois obligé de recourir à des moyens extraordinaires, et même souvent contraires à la constitution de l'Etat. Il est fâcheux d'éviter, par ce moyen, le danger dont on est menacé; car il est extrêmement rare que les peuples qui y recourent ne se laissent pas enivrer de leur joie, et qu'ils aient le sang-froid nécessaire pour s'apercevoir de la secousse qui a ébranlé tout l'édifice politique.

Une loi fondamentale doit donc ordonner qu'à la fin de chaque guerre, quand le calme est rétabli, le premier soin des états généraux soit de songer à réparer le gouvernement. Il faut prendre garde que les voies extraordinaires, si on a été forcé d'en employer, ne soient tournées en voies ordinaires de l'administration; tout serait perdu : les remèdes auxquels je dois ma guérison ne doivent pas devenir ma nourriture ordinaire; il faut rechercher les causes des revers qu'on a essuyés; et en prenant des mesures pour l'avenir, il faut ce-

pendant rétablir le gouvernement sur ses anciennes proportions.

Si la guerre a été heureuse, il est bien plus nécessaire encore de faire un examen sérieux du gouvernement. Une nation croit avoir été sage, parce qu'elle a obtenu des avantages considérables sur ses ennemis; et voilà pourquoi une trop grande prospérité est presque toujours l'avant-coureur d'une prochaine décadence. Son bonheur lui inspire de l'orgueil, elle traite ses anciennes règles de pédanterie timide, elle s'abandonne témérairement à sa bonne fortune et à une confiance aveugle; c'est-à-dire que les Grecs trouvèrent les principes de tous les malheurs dans la journée à jamais mémorable de Salamine, de Platée et de Micale. Après avoir humilié Xerxès, ils oublièrent que leur union faisait leur force; ils se divisèrent, et leurs divisions les soumirent à la Macédoine, et ensuite aux Romains.

Milord me l'a fait remarquer, monsieur : le gouvernement le plus sage qui ait été établi parmi les hommes, le gouvernement des Romains, n'a dû sa ruine qu'à cette inconsidération qui occompagne la prospérité. Les armées romaines portèrent la guerre hors de l'Italie, et subjuguèrent de grandes provinces. Les proconsuls, par leur seul éloignement de la capitale, acquirent une autorité que n'avaient point eue les anciens consuls, qui, sous les yeux du sénat et du peuple, avaient vaincu les peuples d'Italie, et rentraient tous les ans dans Rome. Ces nouveaux magistrats sentirent leur force, devinrent redoutables à leur patrie, et l'asservirent. Jamais les Romains ne seraient devenus la proie de quelques ambitieux, ou du moins ils auraient retardé l'établissement de la tyrannie, s'ils avaient eu une loi qui leur eût prescrit de rentrer souvent en eux-mêmes, et d'examiner, après cha-

que grand événement, si les principes de leur liberté n'avaient souffert aucune altération. Ce peuple, si sage, si patient, si courageux dans l'adversité, qui n'a point reçu ses lois d'un législateur, qui a la gloire de les avoir faites, s'il ne se fût pas abandonné imprudemment au cours de la prospérité, sans doute qu'il aurait compris qu'il ne devait pas être conquérant, s'il voulait conserver sa liberté. Il se serait sans doute borné à établir entre les différents peuples d'Italie la même confédération qui régnait entre les peuples de la Grèce; et Rome aurait été, dans la ligue des Italiens, ce que Lacédémone fut dans celle des Grecs. Si son ambition l'eût empêché d'obéir à cette politique prudente, elle aurait du moins fait quelques efforts pour conserver son autorité sur les magistrats des provinces éloignées, et empêcher qu'elle ne fût asservie par les légions qui devaient étendre son empire.

Nous n'en sommes pas là, monsieur; et avant que de prendre des mesures pour conserver sa liberté, je crois qu'il faut d'abord s'occuper du soin de la recouvrer. Mais il me vient une idée; dès que notre nation, retirée du néant, aurait repris le droit de s'assembler, pourquoi n'établirions-nous pas une année de réforme? Pourquoi n'aurions-nous pas des commissions ou des comités périodiques? Leur objet, j'en conviens, ne devrait pas être de fixer, comme immuable, un gouvernement qui ne serait encore qu'ébranlé, et dont la forme bizarre conserverait, pendant plusieurs années après la révolution, mille irrégularités, mille défauts, mille préjugés de notre constitution présente. Mais ces commissions ne seraient pas moins utiles, si on les chargeait de perfectionner l'ouvrage de la liberté; il me semble qu'on en peut tirer un assez bon parti. Notre nation a peu de tenue dans le caractère,

elle se lasse aisément de ses entreprises, et aime mieux agir par routine et au hasard, que de se donner la peine de penser, de réfléchir sur le passé, et surtout de prévoir l'avenir. Les commissions fixeraient nos vues, empêcheraient que, sans nous en apercevoir, nous ne retombions dans notre engourdissement; elles seraient l'âme des Etats généraux, et hâteraient les progrès de notre police. Quand enfin notre gouvernement serait tel que milord le désire, et que la liberté serait établie sur de sages proportions, les commissions changeraient d'objet, et elles se borneraient à veiller à la conservation de leur ouvrage; elles se proposeraient de perpétuer les mêmes principes, les mêmes lois, les mêmes règles, et de réparer les torts que le temps, de nouveaux besoins et de nouvelles circonstances pourraient faire au gouvernement.

Je souhaite que vous trouviez cette lettre trop courte: ce sera me dire que vous n'avez pas trouvé les autres trop longues. En finissant, je suis obligé en honneur de vous avertir de ne point juger de milord Stanhope par mes lettres. Quelque attention que j'aie prise à recueillir tout ce que je lui ai entendu dire, je m'aperçois que mille choses m'ont échappé; et certainement j'ai encore moins pu vous rendre cette énergie qui est l'âme de tous ses discours, et qui aurait inspiré au plus vil Asiatique, ou au partisan le plus prostitué, le désir de devenir citoyen. Ah! monsieur, que milord ne connaît-il les magistrats de nos parlements! Que ne peut-il leur présenter les vérités importantes qu'il m'a apprises! Que...., adieu, monsieur: je ne veux pas faire de vœux inutiles.

Je compte avoir le plaisir de vous embrasser dans cinq ou six jours; et en relisant avec vous les lettres que j'ai eu l'honneur de vous

écrire, vous me ferez part de vos réflexions : j'acquerrai de nouvelles lumières, et je croirai avoir retrouvé milord.

A Marly, ce 21 août 1758

NOTE SUR MABLY

—

Gabriel Bonnot, ou Benoît, de Mably, frère de Condillac, neveu du cardinal de Tencin, est né à Grenoble en 1709. Jusqu'à sa mort (1785), il se consacra tout entier à des études sur l'histoire, la politique et la littérature, qui eurent un assez grand retentissement, bientôt oublié quand Jean-Jacques Rousseau prit en main les grandes questions qui n'avaient été qu'effleurées par Mably. Celui-ci n'en aura pas moins contribué à inspirer à ses contemporains le goût des études sérieuses, et nous ne pouvions, à ce titre, omettre dans notre modeste panthéon ce dévoué précurseur de la grande révolution de 1789.

La vie de cet homme de bien se passa dans l'obscurité, quoiqu'il se fût mêlé un moment à des missions diplomatiques que lui avait confiées le cardinal de Tencin. Les ouvrages sortis de sa plume féconde lui auront fait plus d'honneur que sa diplomatie; on y trouve répandus une grande sagacité, une critique judicieuse des institutions de son temps, un vif enthousiasme pour les républiques de l'antiquité, et surtout un sentiment de modération très rare à une époque de bouleversement dans les idées qui laissait peu de place aux discussions calmes entre les tenants d'un

passé qui s'écroulait et ceux d'un lendemain à créer de toutes pièces. La postérité, nous en avons la conviction, saura reconnaître les réels services rendus à toutes les nobles causes par l'auteur des *Droits et Devoirs du citoyen*. On lira encore avec fruit ses autres écrits, dont nous espérons publier une partie dans la suite de notre collection.

Les principaux ouvrages de Mably sont : *Parallèle des Romains et des Français* (1740) ; *Droit public de l'Europe fondé sur les traités* (1748) ; *Observations sur les Grecs* (1749) ; *Observations sur les Romains* (1751) ; *Principes des négociations* (1757) ; *Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale avec la politique* (1763) ; *Observations sur l'histoire de France* (1765) ; *De l'étude de l'histoire* (1778) ; *Manière d'écrire l'histoire* (1782) ; *Principes de morale* (1784) ; *Doutes sur les sociétés*. Ses œuvres ont été réunies en 10 vol. in-8° (1794-1795).

Les ouvrages de Mably, dit Sabatier (*les trois Siècles de notre littérature*, t. II, p. 219, 1773), annoncent un esprit pénétrant et un sage observateur. La plupart sont peu connus, parce qu'ils ont pour objet des matières au-dessus du goût de la multitude, qui ne s'amuse guère que de frivolités. Dans les *Entretiens de Phocion*, les matières sont approfondies et épuisées sans efforts, sans sécheresse, sans diffusion. La raison y marche d'un pas ferme, le flambeau à la main, et découvre sur la route des vérités profondes, enchaînées les unes aux autres, formant un tout aussi instructif que pensé avec justesse, et sagement digéré.

Fréron a dit de cet ouvrage qu'il était la production d'un excellent citoyen, qui n'écrit que pour se rendre utile, qui voit tous nos travers et tous nos vices, non pour en plaisanter avec légèreté, mais pour nous en corriger ; qui

gémit sur cet abîme de corruption où nous sommes plongés, et qui voudrait nous en faire sortir; ce tableau de la Grèce est un miroir où la France doit se voir elle-même... On découvre dans ce livre des vérités de tous les temps de tous lieux, de toutes les législations.

Sabatier part de ce jugement du célèbre critique pour se plaindre que les *Entretiens de Phocion*, si lumineux et si utiles pour la morale, fussent devenus la matière du radotage insipide d'un héros de roman. Il ne faut, dit-il, que lire *Bélisaire* pour y trouver *Phocion* travesti; on y altère les bonnes choses qu'on avait dites avant lui, de même que les harpies infectaient les mets servis sur la table des sages et des héros.

Comme il peut être utile de connaître le degré d'estime accordé à Mably par ses contemporains, nous ne devons pas nous borner à donner les jugements favorables portés sur l'œuvre du sage philosophe; voici donc ce que disait Grimm (*Correspondance littéraire*, octobre 1770, t. Ier, 1812; édition Buisson) :

« Il paraît un volume in-4° de près de 300 pages, intitulé : *Manifeste de la république confédérée de Pologne, du 15 novembre 1769, traduit du polonais*. Pour que ce dernier point devienne une vérité, il faudra se dépêcher de traduire cet écrit en polonais, où je crois qu'il n'existe point encore. Si mes mémoires sont fidèles, il a été fabriqué ici, sous les auspices de M. le comte Wielhorski, et je ne sais si notre savant abbé de Mably n'y a pas mis la main. Ce bon abbé se croit très sincèrement une tête bien autrement judicieuse et bien autrement solide que celle du patriarche ou du président de Montesquieu; et quand on l'entend raisonner quelquefois sur les gouvernements étrangers, et prononcer dans la société ses oracles sur la science de la politique, on croit se trouver vis-à-vis

d'un enfant qui fait l'important en débitant des sottises.

» Je me réjouis parfois du ton de bonté doctoral avec lequel il m'apprend quelque principe ou quelque lieu commun, que mon professeur de droit à l'Université de Leipsick me dictait, en mon jeune temps, dans ses cahiers, en mauvais latin à la vérité, mais avec beaucoup plus de méthode, et qu'il appliquait surtout avec beaucoup plus de bon sens que le docteur Mably ; il se persuade alors de la meilleure foi du monde, qu'il me découvre les trésors de la science dont je n'ai jamais eu connaissance, et mon respectueux silence le confirme dans cette idée. Lorsque M. Jemmings, qu'on appelle quelquefois en son pays le Pitt de la Suède, passa ici, l'abbé de Mably lui manifesta sa profonde admiration pour le gouvernement de ce royaume, qu'il regardait comme le modèle le plus parfait d'un bon gouvernement; le Pitt suédois lui conseilla de garder cette idée pour lui s'il ne voulait pas se déshonorer. »

Dans la même *Correspondance* (t. III, édition citée), à propos d'un ouvrage de Condillac, Grimm témoigne un peu plus de bienveillance pour Mably, bien qu'il l'enveloppe de ces compliments aigre-doux dont il avait le secret. « Le volume qui traite de l'histoire est de M. l'abbé de Mably, frère de M. l'abbé de Condillac. Quelque estimables que soient toutes ses productions, nous n'avons rien vu de lui qui nous ait paru écrit avec autant de force et de chaleur. Ses vues politiques se portent presque toujours sur de vieilles chimères; elles manquent de justesse, d'étendue et de précision. Sa philosophie est austère, dure et sèche, son style tient de la philosophie. Il n'est point de janséniste plus entêté de la grâce efficace, qu'il

ne l'est de certains principes dont l'application est devenue parfaitement impossible; mais après être convenu de ses torts, on ne saurait lui refuser une profonde connaissance de l'histoire et surtout de l'histoire de France, une critique très impartiale, des maximes pleines de justice et de probité, une candeur à toute épreuve. Il me me semble donc que si j'étais roi (qui n'a pas l'impertinence de se placer quelquefois sur le trône, comme La Beaumelle?), je serais fort fâché d'avoir l'abbé de Mably pour mon ministre; mais j'en ferais, ce me semble, assez volontiers mon confesseur. Il ne m'apprendrait jamais à bien faire, mais il m'empêcherait, je crois, souvent de faire le mal. »

Terminons par ce dernier extrait de Grimm (tome III, p. 201) sur le traité *De la Législation* :

« M. l'abbé de Mably n'est pas aussi difficile ni aussi intolérant qu'on pourrait bien le croire. Il s'arrange tout aussi bien de la religion païenne que du christianisme; pourvu qu'il y ait un culte, une foi quelconque, il n'y regarde pas de si près; et quant aux incrédules, il ne veut pas non plus qu'on les persécute avec trop de rigueur ni qu'on les brûle; quelques mois de prison lui paraissent suffisants pour leur instruction. Tout cela est d'un bon homme. Le livre de la *Législation* peut être regardé comme une suite des *Entretiens de Phocion;* ce sont les mêmes vues, avec un degré de naïveté qui en augmente le prix. Il y a trois ou quatre mille ans que cet ouvrage eût pu paraître instructif, et peut-être y a-t-il encore aujourd'hui tel canton en Suisse ou dans le fond de l'Amérique, qui pourra le trouver lumineux ou profond. Il réussira plus difficilement en France. On dit que l'auteur est allé en Pologne pour y proposer ses lois à la grande

Diète, mais qu'il vient d'y gagner la gale, ce qui pourrait bien nuire au succès de son entreprise. »

Ainsi conclut le baron de Grimm, un critique doublé d'un farceur de bas étage, qui remplaçait la spirituelle ironie de Voltaire par des pointes de carrefour, ce qui ne saurait paraître suffisant quand il s'agit d'apprécier les travaux sérieux d'un homme de bien inspiré par l'amour ardent du progrès. Il est du devoir des générations modernes de venger une honorable mémoire de sottes attaques et de mesquines jalousies; c'est à quoi nous avons voulu contribuer en rééditant le présent ouvrage.

Mai 1865.

TABLE DES MATIÈRES.

Page

LETTRE PREMIÈRE.

A quelle occasion ont été tenus les entretiens dont on rend compte dans cet ouvrage. Premier entretien. Réflexions générales sur la soumission que le citoyen doit au gouvernement sous lequel il vit..... 3

LETTRE SECONDE.

Second entretien. Le citoyen a droit, dans tout État, d'aspirer au gouvernement le plus propre à faire le bonheur public. Il est de son devoir de l'établir. Des moyens qu'il doit employer. 20

LETTRE TROISIÈME.

Suite du second entretien. Objections proposées à milord Stanhope. Ses réponses..... 39

LETTRE QUATRIÈME.

Troisième entretien. Examen d'un passage de Cicéron, dans son Traité des Lois. Qu'on ne doit pas obéir aux lois injustes. Des causes qui produisent des lois sages ou injustes dans les nations..... 63

Pages

LETTRE CINQUIÈME.

Quatrième entretien. Idées générales des devoirs du bon citoyen dans les Etats libres : quelle doit être sa conduite dans les monarchies, pour éviter une plus grande servitude et recouvrer sa liberté..... 89

LETTRE SIXIÈME.

Suite du quatrième entretien. Des provinces qui veulent se rendre libres en se détachant d'une monarchie. Moyens pour établir les états-généraux en France. Quelle doit être leur conduite. 112

LETTRE SEPTIÈME.

Cinquième entretien. Eclaircissements sur l'entretien précédent. Moyens pour affermir la liberté. De la puissance législative. Du partage de la puissance exécutrice en différentes branches... 137

LETTRE HUITIÈME.

Sixième et dernier entretien. Par quels moyens une république peut conserver et perpétuer son gouvernement, après avoir recouvré sa liberté. 166

NOTICE SUR MABLY..... 177

CATALOGUE

DES 116 VOLUMES PUBLIÉS

DANS LA

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

DE JUIN 1863 A MARS 1868

Mention honorable à l'Exposition universelle de 1867

Bureaux de la publication : 1, rue Baillif

Près la Banbue de France et le Palais-Royal

HISTOIRE (23 volumes)

vol.

MONTESQUIEU. — Grandeur et décadence des Romains (5e édition) 1

SALLUSTE. — Conjuration de Catilina. — Guerre de Jugurtha (traduct. V. Develay) (2e éd.) 1

PLUTARQUE. — Vie de César. — Les Gracques. 1

SUÉTONE. — Histoire des douze Césars, trad. La Harpe (5e édition) 2

VOL.

VOLTAIRE — Histoire de Charles XII (4e édition)..... 2

VOLTAIRE. — Histoire de Russie (2e édition). 2

JEUDY-DUGOUR. — Histoire d'Olivier Cromwell (3e édition)..... 1

SAINT-RÉAL. — Don Carlos et Conjuration des Espagnols contre Venise (4e édition)..... 1

D'ALEMBERT. — Destruction des Jésuites, avec introduction et épilogue, par J.-M. Cayla (2e édition)..... 1

CONDORCET. — Vie de Voltaire (2e édition).. 1

MIRABEAU. — Vie, Opinions et Discours..... 5

Mme ROLAND. — Mémoires..... 4

LINGUET. — Mémoires sur la Bastille (3e édition), précédés d'une Notice par N. David 1

MORALE ET PHILOSOPHIE (20 volumes)

EPICTÈTE. — Maximes, précédées d'une Etude sur la Philosophie des Grecs, par Hipp. Tampucci (2e édition)..... 1

JUVÉNAL. — Satires (tr. de V. Poupin) (2e éd.) 1

LA BOÉTIE. — Discours sur la servitude volontaire, avec introduction par A. Vermorel (4e édition)..... 1

vol

J.-J. Rousseau. — Du contrat social (3e édit.) 1

— Discours sur les fondements de l'Inégalité parmi les hommes.. 1

Condorcet. — Tableau historique des progrès de l'esprit humain (2e édition)..... 2

Machiavel. — Le Prince (trad. de C. Ferrari) (3e édition)..... 1

Lamennais. — Le Livre du Peuple..... 1

Lamennais. — Paroles d'un croyant (5e édit.). 1

Paul-Louis Courier. — Chefs-d'œuvre (4e édition)..... 2

Mably. — Droits et devoirs du citoyen (3e éd.) 1

Pascal. — Pensées (2e édition)..... 1

— Lettres provinciales..... 2

Alfieri. — De la Tyrannie..... 1

La Bruyère. — Caractères (2e édition)..... 2

La Rochefoucauld. — Maximes..... 1

SCIENCES (3 volumes)

Descartes. — Discours de la méthode..... 1

D'Alembert. — Discours préliminaire de l'Encyclopédie (3e édition)..... 1

Fontenelle. — Entretiens sur la pluralité des mondes (5e édition)..... 1

PÉDAGOGIE (4 volumes)

J.-J. Rousseau. — Émile (2e édition)..... 4

ROMANS (27 volumes)

Longus. — Daphnis et Chloé, traduction de Paul-Louis Courier (3e édition)..... 1

Voltaire. — Romans (3e édition)..... 5

Le Sage. — Le Diable boiteux (5e édition).. 2

Diderot. — Romans et contes (3e édition).. 3

Diderot. — Le Neveu de Rameau (5e édition), précédé d'une étude de Gœthe sur Diderot et suivi de l'Analyse de *la Fin d'un monde et du Neveu de Rameau*, de M. Jules Janin, par N. David..... 1

X. de Maistre. — Les Prisonniers du Caucase. — La Jeune Sibérienne (3e édition)..... 1

X. de Maistre. — Voyage autour de ma chambre, suivi du Voyage nocturne et du Lépreux de la cité d'Aoste (6e édition). 1

Fénelon. — Télémaque..... 3

Gœthe. — Werther (2e édition)..... 1

— Hermann et Dorothée (3e édition). 1

Montesquieu. — Lettres persanes (4e édition). 2

Cazotte. — Le Diable amoureux (2e édition). 1

vol

PRÉVOST. — Manon Lescaut (3e édition)..... 1

SCARRON. — Le Roman comique..... 3

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE. — Paul et Virginie..... 1

FANTAISIE (6 volumes)

ERASME. — Éloge de la folie (trad. G. Lejeal) 1

SWIFT. — Voyages de Gulliver (4e édition), avec préface de M. Prévost-Paradol..... 2

STERNE. — Voyage sentimental en France (5e édition)..... 1

BRILLAT-SAVARIN. — Physiologie du goût.... 2

THÉATRE (11 volumes)

P. CORNEILLE.—Cid, Horace, Cinna, Polyeucte 2

MOLIÈRE. — Tartufe et le Dépit amoureux (3e édition)..... 1

— Don Juan et les Précieuses ridicules (3e édition)..... 1

— Le Bourgeois gentilhomme et la Comtesse d'Escarbagnas..... 1

BEAUMARCHAIS. — Le Barbier de Séville et le Mariage de Figaro (4e édition)..... 2

vol.

SCHILLER. — Guillaume Tell (trad. A. Méliot) 1

— Les Brigands (trad. Rodleinmann) 1

RACINE. — Esther. — Athalie..... 1

PIRON. — La Métromanie..... 1

POÉSIE (10 volumes)

HORACE. — Œuvres (trad. Batteux)..... 2

DANTE. — L'Enfer (trad. Rivarol)..... 2

LA FONTAINE. — Fables 2

BOILEAU. — Satires, le Lutrin (2e édition)... 1

GRESSET.—Ver-Vert. Le Méchant, etc. (2e éd.) 1

TASSONI. — Le Seau enlevé, poëme héroï-comique (trad. de Bresse)..... 2

POLYGRAPHIE (6 volumes)

vol.

CHAMFORT. — Œuvres choisies..... 3

CAMILLE DESMOULINS. — Œuvres 3

BEAUMARCHAIS. — Mémoires..... 5

ESTHÉTIQUE

DIDEROT. — Paradoxe sur le comédien, précédé d'une Notice par N. David (2e édition)..... 1

SOUS PRESSE

	vol.
BYRON. — Le Corsaire, Lara, le Siége de Corinthe (trad. de M. Paul Laurencin)...	1
MOLIÈRE. — Le Misanthrope, les Femmes savantes.....	1
GOETHE. — Faust (trad. nouvelle).....	1
P. L. COURIER. — Lettres écrites d'Italie....	1
DANIEL DE FOÉ. — Robinson Crusoé.....	3
REGNARD. — Le Joueur, le Légataire universel.....	1
CAMOENS. — Les Lusiades.....	2
RACINE. — Andromaque, les Plaideurs, etc..	1

PARIS. — IMP. DUBUISSON ET C°, RUE COQ-HÉRON, 5.

109 VOLUMES EN VENTE

Voltaire — Hist. de Charles XII. 2
Montesquieu — Grandeur et décadence des Romains. 1
Diderot — Le Neveu de Rameau 1
Swift — Voyages de Gulliver 2
Suétone — Les douze Césars 2
X. de Maistre — Voyage autour de ma chambre 1
Le Sage — Le Diable boiteux 2
La Boétie — Servitude volontaire 1
Fontenelle — Entretiens sur la Pluralité des Mondes 1
Jeudy-Dupour — Histoire de Cromwell 1
Diderot — Romans et contes 3
J. J. Rousseau — Contrat social 1
Sterne — Voyage sentimental 1
Voltaire — Histoire de Russie 2
Beaumarchais — Le Barbier de Séville et le Mariage de Figaro 2
P.-L. Courier — Chefs-d'œuvre 2
D'Alembert — Discours préliminaire de l'Encyclopédie 1
Saint-Réal — Don Carlos 1
Montesquieu — Lettres persanes 2
Molière — Tartuffe — Le Dépit 1
Lamennais — Paroles d'un croyant 1
Loquet — Mémoires sur la Bastille 1
X. de Maistre — Prisonniers du Caucase — La jeune Sibérienne 3
Condorcet — Tableau des Progrès de l'esprit humain 2
Gœthe — Werther 1
— Hermann et Dorothée 1
Diderot — Paradoxe sur le Comédien 1
Collardeau — Romans 5
Musset — Dix Nouv. — Les Premières poésies 1
Condorcet — Vie de Turgot 1
Longus — Daphnis et Chloé 1
Théâtre — Maximes 1
Helvétius — Vie, Opinions et Discours 5
Machiavel — Le Prince 1
J.-J. Rousseau — Émile 3
Gentile — Le Diable amoureux 1
Spinosa — Traité théologique 1
Bailly — Essai sur l'origine des Sciences 1
Condorcet — De la Instruction des femmes — Les Droits de l'homme 1
Gibbon — Chute de l'Empire 1
Sainte-Beuve — Portraits 1
Pascal — Pensées 1

Fénelon — Télémaque
Alfieri — De la Tyrannie
Gessner — Ver-Vert
La Bruyère — Caractères
Juvénal — Satires
Schiller — Guillaume Tell
Pascal — Lettres provinciales
Molière — Le Bourgeois gentilhomme — Tartuffe — d'Harpagon
Chamfort — Œuvres choisies
Brillat-Savarin — Physiologie du goût
Homère — Iliade
Madame Roland — Mémoires
La Rochefoucauld — Maximes
Comte Beaumarchais — Mémoires
Lamennais — Le Livre du peuple
Théophraste — Vie de l'homme
Scarron — Le Roman comique
La Fontaine — Fables
Tacite — Le Bas empire
J.-J. Rousseau — De l'inégalité parmi les hommes
P. Corneille — Chefs-d'œuvre
Descartes — Disc. de la Méthode
Schiller — Les Brigands
Horace — Satires — Épîtres
Perse — Les Satires
Dante — L'Enfer

SOUS PRESSE

Voltaire — Correspondance générale
Bernardin de Saint-Pierre — Mémoires

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

L'ÉCHELLE MUTUELLE

OUVRAGE ILLUSTRÉ DÉTACHABLE PAR PAR LA 24 VOLUMES À 25 CENTIMES

Théologie — Astronomie et Temps de Dieu — Géographie et Morale — Commerce — Histoire naturelle — Arithmétique — Physique (2 vol.) — Droit usuel — Mythologie et Histoire des Dieux — Musique — Géométrie — Chimie — Hygiène et Médecine — Histoire ancienne et du moyen-âge — Histoire moderne et contemporaine — Histoire de France (2 vol.) — Géographie de la France — Dictionnaire de la langue française usuelle (2 vol.).

Paris. — Imprimerie de Dondey-Dupré, rue Saint-Louis, 46.

109 VOLUMES EN VENTE

Voltaire. — Règne de Charles XII. 2
Montesquieu. — Grandeur et décadence des Romains. 1
Diderot. — Le Neveu de Rameau. 1
Swift. — Voyages de Gulliver. 2
Suétone. — Les Douze Césars. 2
X. de Maistre. — Voyage autour de ma chambre. 1
Le Sage. — Le Diable boiteux. 2
La Boétie. — Servitude volontaire. 1
Fontenelle. — Entretiens sur la Pluralité des Mondes. 1
Jouffy-Dupour. — Histoire de Cromwell. 1
Diderot. — Romans et Contes. 2
J. J. Rousseau. — Contrat social. 1
Sterne. — Voyage sentimental. 1
Voltaire. — Histoire de Russie. 2
Beaumarchais. — Le Barbier de Séville et le Mariage de Figaro. 2
G. L. Courier. — Chef-d'œuvre. 1
D'Alembert. — Discours préliminaire de l'Encyclopédie. 1
Saint-Réal. — Don Carlos. 1
Montesquieu. — Lettres persanes. 2
Molière. — Tartuffe. — Le Misanthrope. 1
Lamennais. — Paroles d'un croyant. 1
Linguet. — Mémoires sur la Bastille. 1
X. de Maistre. — Prisonniers du Caucase. — La jeune Sibérienne. 1
Cantorgel. — Tableau des progrès de l'esprit humain. 2
Gœthe. — Werther. — Hermann et Dorothée. 1
Diderot. — Paradoxe sur le Comédien. 1
Voltaire. — Romans. 2
Molière. — Don Juan. — Les Précieuses ridicules. 1
Condorcet. — Vie de Voltaire. 1
Jouffy. — Romans et Contes. 1
Epictète. — Maximes. 1
Mirabeau. — Vie, Opinions et Discours. 2
Machiavel. — Le Prince. 1
J. J. Rousseau. — Émile. 1
Cazotte. — Le Diable amoureux. 1
Prévost. — Manon Lescaut. 1
Malthus. — Principes de population. 1
D'Alembert. — De la destruction des Jésuites en France. 1
Boileau. — Satires. — Le Lutrin. 1
Sallustes. — Catilina. — Jugurtha. 1
Pascal. — Pensées. 1
Fénelon. — Télémaque. 1
Alfieri. — De la Tyrannie. 1
Gresset. — Ver-Vert. — Le Méchant. 1
La Bruyère. — Caractères. 1
Juvénal. — Satires. 1
Schiller. — Guillaume Tell. 1
Pascal. — Lettres provinciales. 1
Molière. — Le Bourgeois gentilhomme. — Comtesse d'Escarbagnas. 1
Chamfort. — Œuvres choisies. 1
Brillat-Savarin. — Physiologie du goût. 1
Horace. — Poésies. 1
Monsieur Bergret. — Mémoires. 1
Les Bonapartistes. — Mémoires. 1
Comédie Humaine. — Mémoires. 1
Lamennais. — Le Livre du Peuple. 1
Pindare. — Vie de Cimon. 1
Sterne. — Le Moulin enchanté. 1
La Fontaine. — Fables. 1
Fénelon. — Le Bon Chef. 1
J. J. Rousseau. — De l'inégalité parmi les hommes. 1
P. Lorquet. — Chefs-d'œuvre. 1
Descartes. — Discours de la Méthode. 1
Schiller. — Les Brigands. 1
Dante. — Enfer. — Purgatoire. 1
Pascal. — Le Mahométisme. 1
Dante. — Paradis. 1

SOUS PRESSE

Voltaire. — Le Siècle de Louis XIV. 2
Beaumarchais. — Mémoires. 1

DANS LES MÊMES CONDITIONS

L'ÉCOLE MUTUELLE

COURS D'ÉCRITURE, ARITHMÉTIQUE, DESSIN, LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISE

Grammaire. — Arithmétique et Calcul du Dessin. — Géographie générale. — Géographie de France. — Histoire générale. — Histoire de France. — Chronologie. — Mythologie et Histoire des Dieux. — Morale. — Biographie. — Chimie. — Physique et Mécanique. — Histoire naturelle et Minéralogie. — Histoire moderne et contemporaine. — Histoire de notre siècle. — Histoire de France (2 vol.). — Physiologie et hygiène. — Géographie de la France. — Inventions et découvertes. — Dictionnaire de la langue française moderne (2 vol.).

PARIS. — IMPRIMERIE DE VIGNERON ET CI, RUE SAINT-BENOÎT, 7.